

# OBSERVATION PARTICIPATIVE & PARTAGÉE

DU **PATRIMOINE**  
EN PAYS DE LA LOIRE

*Avril 2014*

*À partir de données 2011 collectées  
auprès des acteurs du territoire,  
d'avril à juillet 2013.*



Dans le cadre de la

Conférence régionale  
consultative de la **culture**

*Etude menée par  
l'association régionale  
des Petites Cités de Caractère  
des Pays de la Loire*



l'esprit grand ouvert



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

---

#### REALISATION

Association régionale des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire :  
Irin Hassold-Mérier et Déborah Soreau.

Cette enquête a été réalisée avec le soutien de la Région des Pays de la Loire.  
Elle a également bénéficié d'un accompagnement méthodologique du Pôle régional  
des musiques actuelles, co-financé par l'Etat (Direction Régionale des Affaires  
Culturelles) et la Région des Pays de la Loire.

---

# SOMMAIRE

INTRODUCTION - P. 7

## **PRÉSENTATION**

### **1.1 DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE - P. 9**

Historique

Mise en œuvre de l'Observation participative et partagée  
du patrimoine en Pays de la Loire

### **1.2 OBSERVER LES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL EN PAYS DE LA LOIRE - P. 10**

L'extension de la notion de patrimoine : contribution de Jean-René Morice

Enseignant-chercheur à l'Université d'Angers

Le processus de patrimonialisation

La population-mère

Le patrimoine régional en quelques chiffres (données DRAC 2011)

### **1.3 PRÉSENTATION DES RÉPONDANTS - P. 17**

Répartition géographique des répondants

Une mobilisation de l'ensemble des acteurs satisfaisante

L'ancienneté des structures observées

Une grande diversité d'acteurs observés par rapport à la « branche patrimoine »

SYNTHÈSE

## **FONCTIONS, DOMAINES D'INTERVENTION, STRUCTURATION DU SECTEUR DU PATRIMOINE**

### **2.1 RECHERCHER, PRÉSERVER, VALORISER : LES GRANDES FONCTIONS DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION - P. 23**

Répartition des acteurs dans le processus de patrimonialisation

Les acteurs de la recherche

Les missions de l'Inventaire Régional du Patrimoine culturel : contribution de  
Françoise Mousset-Pinard, Chef du service Patrimoine de la Région Pays de la Loire

Les catégories d'acteurs pour la préservation et la valorisation du patrimoine

Les métiers de la restauration du patrimoine : contribution de Christophe Delaunay,  
Directeur de la Mission « Pays de la Loire-Métiers d'Art »

### **2.2 LES APPROCHES DUELLES DU PATRIMOINE - P. 29**

Persistence des catégories traditionnelles du patrimoine

Approcher les acteurs et la notion de patrimoine culturel immatériel

Le patrimoine culturel immatériel : contribution de Philippe Boisseleau,  
Directeur d'EthnoDoc

### **2.3 ACCUEIL DES PUBLICS ET STRUCTURES DU PATRIMOINE EN REGION PAYS DE LA LOIRE - P. 31**

Les sites de visite

L'accueil du public par les répondants

L'accueil des scolaires

La répartition des visiteurs par département

Patrimoine et tourisme : l'été, une saison favorable aux acteurs  
du patrimoine en Pays de la Loire ?

Les manifestations organisées autour du patrimoine

## 2.4 LA STRUCTURATION DU SECTEUR DU PATRIMOINE - P. 37

- La place des réseaux d'acteurs
- Quelques-uns des réseaux d'envergure nationale cités par les répondants
- Focus sur les labels du ministère de la culture
- La mutualisation des ressources des structures répondantes

### SYNTHÈSE

## **LES RESSOURCES HUMAINES DES RÉPONDANTS**

### 3.1 LES VOLUMES ET LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI - P. 45

- Le volume d'emploi moyen
- La composition de l'emploi
- La répartition du volume d'emplois cumulés par type de structures
- La répartition par fonction des effectifs du processus de patrimonialisation

### 3.2 LA QUALITÉ DE L'EMPLOI : L'USAGE DU TEMPS PARTIEL, LE RECOURS À L'EMPLOI AIDÉ - P. 47

- L'usage du temps partiel dans l'emploi permanent parmi les répondants
- Plus du tiers des structures employeurs ont recours à l'emploi aide

### 3.3 LE BÉNÉVOLAT : L'IMPORTANCE DES AMATEURS DE PATRIMOINE - P. 48

### 3.4 LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE - P. 48

### SYNTHÈSE

## **LES MOYENS FINANCIERS DES RÉPONDANTS**

### 4.1 LA RÉPARTITION DES MOYENS FINANCIERS - P. 51

- De fortes disparités dans le processus de patrimonialisation
- Répartition des volumes budgétaires par domaine d'intervention : patrimoine matériel et immatériel
- Répartition des budgets cumulés par type de structures

### 4.2 LES RESSOURCES PUBLIQUES - P. 54

- Les partenaires publics en région des Pays de la Loire
- La répartition des aides publiques
- Les variables déterminantes pour l'attribution de subventions

### 4.3 LES AIDES INDIRECTES : D'AUTRES RESSOURCES POUR LES ACTEURS - P. 58

- La Fondation du Patrimoine et le financement de la restauration du patrimoine non protégé : contribution de Gérard Pompidou, Délégué régional de la Fondation du Patrimoine
- La restauration et l'entretien des monuments historiques privés : contribution de Jacques le Pomellec, Délégué régional de la Demeure Historique

### SYNTHÈSE

### CONCLUSION - P. 61

## **FOCUS PAR DÉPARTEMENT - P. 62**

## **TABLE DES ANNEXES - P. 68**

## **LEXIQUE - P. 80**

## **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE - P. 81**

## **REMERCIEMENTS - P. 82**



# INTRODUCTION

En 2009, dans le cadre de la Conférence régionale consultative de la culture, les représentants des acteurs du patrimoine avaient identifié un enjeu central sur lequel il était nécessaire d'engager une réflexion collective : la promotion globale du patrimoine en direction des acteurs et des publics. Ils faisaient en effet le constat d'un manque de lisibilité due à l'hétérogénéité des statuts et des structures et déploraient une atomisation des actions. Autant de remarques qui pointaient le besoin réel de disposer d'informations pour se connaître avant d'élaborer des propositions collectives. L'Observation participative et partagée, dont la mise en œuvre venait d'être adoptée par la CRCC, pouvait répondre à cette nécessité de produire des données sur les acteurs eux-mêmes et livrer une vision socio-économique de leur situation.

De nombreux temps d'échanges visant à comprendre les attentes des uns et des autres ont été nécessaires pour la mise en œuvre de l'observation. Ce travail collectif préalable a permis de retenir une acception très large du patrimoine et de faire de l'enquête une expérience inédite tant par son déploiement sur le territoire régional que par l'ampleur du champ retenu. Une attention particulière a été portée au recensement du maximum de structures, y compris celles qui ne bénéficient pas d'une grande visibilité et qui sont attachées à de petites communes. Autre point important, les entreprises de la restauration du patrimoine bâti et mobilier ont été intégrées en tant qu'acteurs du patrimoine et non en tant que prestataires. L'étude fait apparaître les spécificités du secteur patrimonial, intrinsèquement lié au territoire et composé d'un ensemble hétérogène d'amateurs passionnés ou de professionnels diplômés des grandes écoles, constitué de micro-structures et de grands équipements publics, allant de la sphère privée à la sphère publique, de la recherche formelle au développement touristique.

Cette première expérience d'observation aura permis d'expérimenter une démarche collective, mais aussi de fédérer un nombre de structures important autour d'un enjeu central, sinon essentiel, celui de se connaître et de se faire reconnaître. S'il n'est pas possible d'extrapoler à partir des résultats obtenus, il faut retenir le caractère informatif et inédit de la démarche, qui aura permis, pour la première fois et à plusieurs reprises, à des acteurs qui ne se seraient jamais rencontrés d'échanger sur leurs pratiques dans le cadre d'une étude qui les rassemble. Ce rapport ne prétend pas être exhaustif. Il livre des éléments pour nourrir une réflexion collective qui dépasse les cadres liés strictement aux activités des uns et des autres et permet, nous l'espérons, d'envisager la pérennisation d'une telle démarche.

# PRÉSENTATION

---

L'Observation participative et partagée du patrimoine (OPP Patrimoine) a été initiée par les acteurs du patrimoine en région des Pays de la Loire, représentés et réunis au sein de la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC). La CRCC a été mise en place par le Conseil Régional en 2009 dans le but d'aboutir à une réflexion sur la co-construction des politiques culturelles. Elle est organisée en commissions sectorielles (arts visuels, cinéma-audiovisuel, livre, patrimoine, spectacle vivant) et en commissions transversales (économie, emploi-formation, observation, relations aux territoires et aux publics).

Les acteurs réunis dans les commissions sectorielles ont exprimé le besoin de mieux connaître leurs secteurs d'activités en disposant de données leur permettant d'étayer et de produire une réflexion collective. Ainsi une étude a été menée dans chaque secteur, dans le but d'établir un état des lieux qui donne à voir l'ensemble de la filière culturelle et permette à chaque acteur de s'y situer. Les représentants du patrimoine ont mis en place l'Observation participative et partagée en parallèle à l'appel à projet « Appropriation du patrimoine par les jeunes ». Actuellement, la commission patrimoine travaille à l'élaboration d'un annuaire des ressources et des acteurs et à la création d'un outil de médiation et de promotion des métiers du secteur.

L'association régionale des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire s'est proposée pour mettre en place, animer et coordonner l'étude avec le soutien de la Région des Pays de la Loire et l'appui du Pôle régional de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. La démarche a également été encadrée par un comité de suivi mobilisé tout au long de l'étude et de la restitution.

Présent sur les cinq départements de la région, le réseau des Petites Cités de Caractère est identifié par les acteurs du patrimoine. Les relations régulières et entretenues avec les communes, les associations et les institutions ont permis aux deux chargées de mission d'aller plus aisément à la rencontre des acteurs du secteur.

# 1.1 DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

## **HISTORIQUE**

L'Observation participative et partagée est une méthode d'enquête élaborée par les acteurs des musiques actuelles et théorisée par la Fédurok<sup>1</sup>. L'objectif était de structurer le secteur et de contribuer à le faire reconnaître en organisant la production de connaissances par et pour lui-même.

Lors de sa création en 2007, le Pôle régional des musiques actuelles en Pays de la Loire et ses adhérents adoptent la méthode pour disposer de données socio-économiques régulièrement actualisées. En 2009, la démarche est présentée aux membres de la CRCC<sup>2</sup>. En 2011, l'Observation participative et partagée du spectacle vivant est réalisée. Au vu de son efficacité, la méthode est étendue et adaptée aux autres secteurs culturels en 2013, selon les principes de la charte<sup>3</sup> signée entre les partenaires et la Région.

## **MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE DU PATRIMOINE EN PAYS DE LA LOIRE**

L'Observation participative et partagée est une démarche active puisqu'il s'agit d'une observation des acteurs du secteur, pour et par eux-mêmes. Leurs représentants s'y impliquent directement au travers du comité de suivi. La mobilisation des acteurs et les échanges directs entre les structures sur l'ensemble du territoire ligérien sont essentiels au bon déroulement de l'étude. En répondant au questionnaire, les acteurs contribuent à la production des données qui leurs sont restituées lors de temps de rencontre. Ceux-ci sont prévus pour permettre aux acteurs de participer à l'analyse des données et d'échanger sur les contenus. Le partage des données et les échanges directs garantissent l'indépendance de l'observation. Plusieurs étapes sont nécessaires au déroulement de l'observation :

- Définition du périmètre de l'étude
- Présentation de la démarche aux acteurs (réunions en région)
- Collecte des données
- Restitution des premières données (réunions en région)
- Rédaction du rapport d'étude

## **Le rôle-clé du comité de suivi**

Le comité de suivi<sup>4</sup> est composé des représentants des acteurs du patrimoine, issus pour la plupart de la Conférence régionale consultative de la culture et des partenaires associés. Ils ont pour rôle de garantir la neutralité et le bien-fondé de la démarche en s'assurant que l'étude réponde aux attentes des participants.

De la mise en place de l'enquête à la rédaction du rapport d'étude final auquel ils apportent leurs conclusions, les membres du comité de suivi cadrent les orientations générales de l'observation.

Ils concourent à la définition du périmètre de l'étude, contribuent à la conception du questionnaire, participent à l'animation des réunions sur le terrain et collaborent à la rédaction de l'étude. Ils sont des personnes ressources et des relais auprès des acteurs sur les territoires. Ils assument une fonction majeure pour le bon déroulement de l'Observation participative et partagée.

## **Le questionnaire**

Le questionnaire est élaboré à partir d'un corpus de questions commun à l'ensemble des secteurs culturels observés. Il comporte les mêmes items socio-économiques permettant, une fois les études sectorielles achevées, de réaliser une synthèse sur l'ensemble du secteur culturel. A l'instar du questionnaire utilisé pour les autres observations, celui qui est conçu pour l'OPP Patrimoine comporte cinq parties : identité de la structure ; caractéristiques juridiques ; emploi ; budget et activités. Cette dernière partie est construite spécifiquement pour le secteur du patrimoine. En fin de questionnaire, les répondants étaient invités à intégrer l'annuaire sur lequel travaille la commission patrimoine de la CRCC.

Le questionnaire de l'Observation participative et partagée est conçu pour être complété par les structures juridiques, porteuses des projets des acteurs. Pour le dire autrement, « un acteur = une structure juridique = un questionnaire ». Cette méthode fonctionne très bien pour les acteurs du secteur privé, pour lesquels elle est élaborée. En revanche, il est beaucoup plus difficile de l'appliquer au secteur public. Par exemple, une ville peut compter plusieurs musées municipaux, un service consacré au soutien des acteurs du patrimoine culturel et un service dédié à l'architecture. Cette ville sera intégrée dans l'étude comme une seule et même structure. Nous touchons ici aux limites de l'équation « un acteur = une structure juridique = un questionnaire », puisque si la ville est effectivement une seule et même structure juridique, elle regroupe des acteurs si différents qu'ils pourraient chacun être interrogé séparément. Il faut donc garder à l'esprit, à la lecture de ce rapport, qu'à chaque fois qu'il est question des collectivités, il est aussi question des services et des lieux de visite qui leur sont attachés.

## **La collecte des données : des réunions de présentation au questionnaire en ligne**

Des réunions de présentation de la démarche sur le terrain, animées par les deux chargées de mission de l'association des Petites Cités de Caractère et par les membres du comité de suivi, ont été mises en place dans chaque département des Pays de la Loire en février 2013. Plus de 80 personnes ont participé à ces rencontres. Le questionnaire en ligne, portant sur les données de l'année 2011 et diffusé via le logiciel d'enquête GIMIC, a été rendu accessible en avril 2013.

Des entretiens téléphoniques ont été menés parallèlement pour préciser certains points avec les acteurs. Les informations nominales recueillies demeurent la propriété des acteurs et restent strictement confidentielles. Un dépôt auprès de la CNIL<sup>5</sup> a été effectué. Dans ce rapport, les données sont restituées sous forme de statistiques et respectent l'anonymat.

## **Une analyse partagée**

Le traitement statistique et l'édition des premiers résultats de l'étude ont donné lieu à de nouveaux temps de rencontres durant les mois d'octobre et de novembre 2013, avec les membres du comité de suivi et les répondants. Les échanges qui ont suivi la présentation des premiers résultats ont permis de construire la trame du rapport d'étude et d'amorcer la rédaction.

1 - La Fédurok (devenue FEDELIMA en 2013) est la fédération nationale des musiques actuelles regroupant plus de 130 lieux répartis sur l'ensemble du territoire français.

2 - Conférence régionale consultative de la culture

3 - La charte de l'Observation participative et partagée est disponible en annexe.

4 - Liste des membres du Comité de suivi à la dernière page de ce rapport.

5 - Commission nationale de l'informatique et des libertés



## 1.2 OBSERVER LES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL EN PAYS DE LA LOIRE

### L'EXTENSION DE LA NOTION DE PATRIMOINE : CONTRIBUTION DE JEAN-RENE MORICE. ENSEIGNANT-CHERCHEUR A L'UNIVERSITE D'ANGERS

#### Le « tout-patrimoine ».

« Il est convenu aujourd'hui de définir le patrimoine comme l'ensemble des richesses d'ordre culturel – matérielles et immatérielles –, héritage du passé ou témoin du monde actuel, présenté comme digne d'être conservé afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures. Aussi le patrimoine tend-il à inscrire les territoires et leur communauté dans la durée. C'est une réalité du présent traduisant dans les termes du moment une lecture du temps offrant aux populations la possibilité de se situer dans et par l'histoire. Le patrimoine n'est pas un objet en soi mais bien le résultat d'une perception sociale et politique porté par des individus sur un espace dans un contexte donné. Fait et choix d'une société, il constitue un discours qui donne à voir qui nous sommes aux autres comme à nous-mêmes. Longtemps stable parce que traditionnel et volontairement élitiste, le mouvement de préservation du patrimoine, commencé au XIX<sup>e</sup> siècle et au départ attaché au seul monument historique (Choay, 1992), a pris un essor considérable à la fin du XX<sup>e</sup> siècle révélant de « nouveaux patrimoines » (Morice, Saupin et Vivier, 2013). Il faut entendre par nouveau patrimoine cette extension de l'ancien au récent, cette chronologie patrimoniale qui s'ancre dans un temps toujours plus court pour intégrer des œuvres toujours plus actuelles. Alors que cette prolifération patrimoniale semble sans fin, elle serait telle que d'aucuns n'hésitent à la qualifier de « frénésie patrimoniale » (Di Méo, 2007), d'« inflation patrimoniale » (Heinich, 2009) voire de « tout-patrimoine » (Hartog, 2003). Cet élargissement à tout l'existant est passé par la prise en compte de sujets jusqu'ici ignorés ou peu considérés tels le rural, l'artisanat, l'industrie, l'ethnologie, le maritime, le balnéaire, les transports, le commerce, le militaire ou encore l'hospitalier... Si les années 1980 confortent une situation amorcée dans les années 60 et surtout 70, la dynamique des nouveaux patrimoines déborde ensuite amplement sur les années 90 et 2000. Il en résulte un patrimoine qui n'est plus seulement attaché à la seule idée du monument unique et remarquable mais également à celle d'une production plus singulière et modeste, témoignage de la vie quotidienne traditionnelle. C'est dans un contexte de changement de société confronté à une forte poussée de l'urbanisation, de renouvellement économique, de transformation profonde des conditions de vie ou encore du risque de disparition de certaines activités, que prennent sens ces nouvelles mises en patrimoine. Cet état de transformation perpétuelle conforté par la généralisation du numérique inciterait les individus à s'attacher toujours plus aux choses qui ont fait leur quotidien. De cette tension, il ressort une réaction culturelle de défense propice à transformer tout objet ordinaire en potentiel sujet patrimonial. Le patrimoine est pour la communauté une manière de s'exprimer, de faire ressortir une singularité, d'échapper à cette forme de dissolution culturelle promue par la société contemporaine et plus globalement par la mondialisation. L'absence de patrimoine à l'échelle d'un lieu semble souvent mal vécue tant par ceux qui y vivent à l'année que par ceux qui n'y font que passer. La patrimonialisation n'existe qu'à partir du moment où un sujet sort de l'invisibilité pour entrer dans la machine de fabrication mémorielle. Résultat des premiers effets de la politique de décentralisation, l'engagement à compter des années 1980 des collectivités locales et de leurs services culturels en matière de développement patrimonial s'est fait plus prégnant, repositionnant l'influence quasi exclusive tenue jusqu'alors par les professionnels de l'Etat. Quant au rôle joué par le citoyen lui-même sur le sujet patrimonial, il apparaît décisif et continue de faire référence.

L'investissement se veut à la fois individuel et collectif, et a pour modèle l'organisation associative (Saez et Glevarec, 2002).

Le phénomène s'inscrit dans un vaste mouvement de démocratisation de la vie publique directement saisi par les habitants, avec pour principal effet de confirmer cette place croissante du citoyen dans les prises de décision de reconnaissance patrimoniale.<sup>6</sup> »

**Jean-René MORICE**

Université d'Angers (UFR ITBS)  
UMR CNRS 6590 ESO-Angers

6 - Référence des ouvrages cités par Jean-René Morice :

CHOAY Françoise, 1992. *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Editions du Seuil, 276 p.

DI MEO Guy, 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, Actes du colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », 12-14 octobre, Poitiers-Châtellerauld, <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/en/>, 19 p.

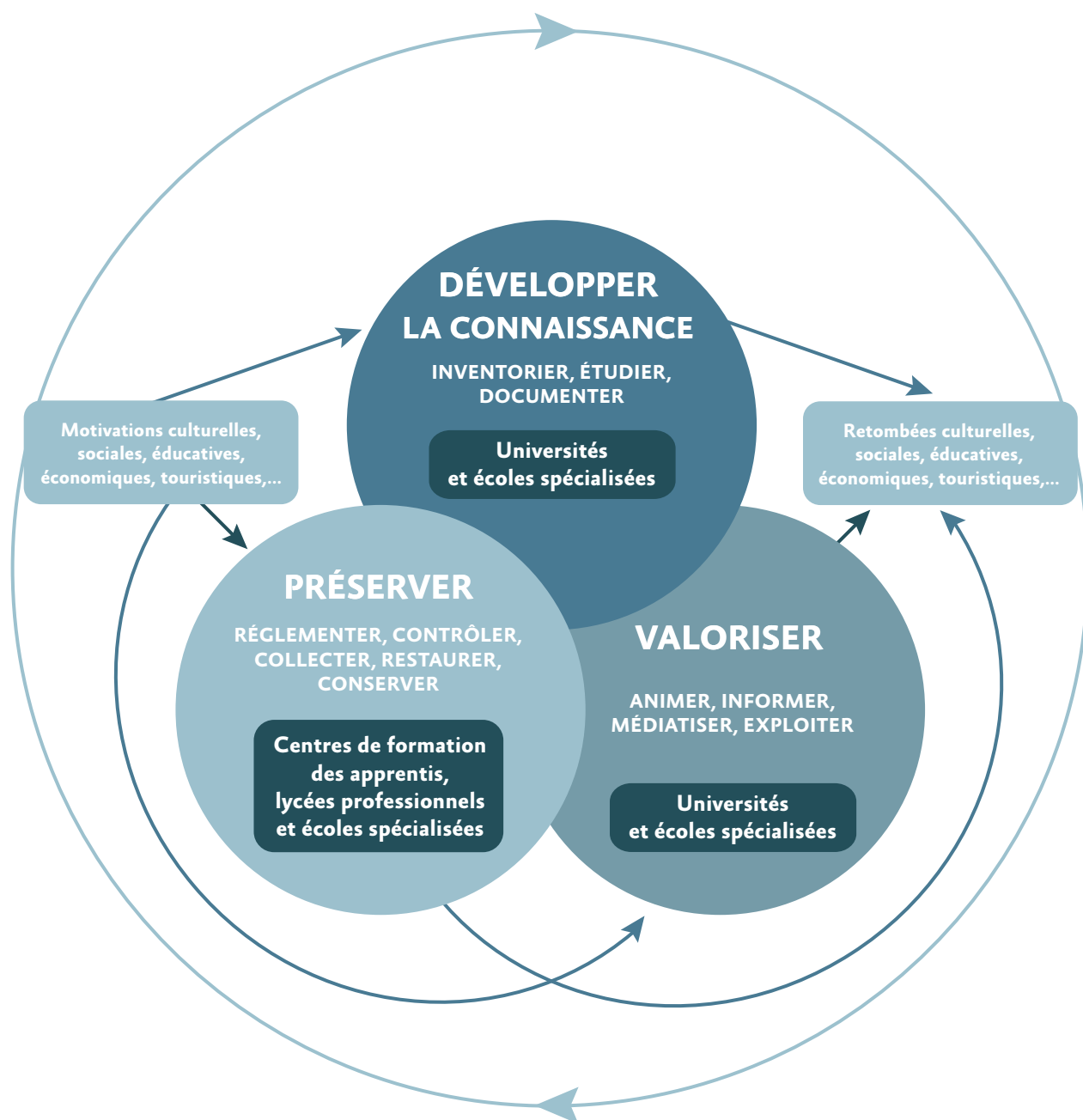
HARTOG François, 2003, *Régimes d'historicité*. Présentisme et expériences du temps, Paris, Editions du Seuil, 272 p.

HEINICH Nathalie, 2009, *La fabrique du patrimoine*, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, 286 p.

MORICE Jean-René, SAUPIN Guy, VIVIER Nadine (Dir.), 2013, *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire*, Presses Universitaires de Rennes, 756 p.

SAEZ Guy, GLEVAREC Hervé, 2002, *Le patrimoine saisi par les Associations*, Paris, La Documentation française, 412 p.

## LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION



FONCTION DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION



FORMATION (non étudiée dans ce rapport)

## **LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION**

Pour appréhender au mieux leur environnement et prendre en compte l'ensemble des acteurs, le périmètre de l'Observation participative et partagée du patrimoine en Pays de la Loire a été délimité avec le comité de suivi, qui s'est attaché, dans un premier temps, à définir les grandes fonctions du processus de patrimonialisation : la recherche, la préservation et la valorisation.

A la différence des autres secteurs culturels, le secteur du patrimoine ne se définit pas par un processus de création d'une œuvre, qui suivrait plusieurs étapes, de l'artiste-créateur au spectateur-consommateur. La particularité des acteurs œuvrant dans le domaine patrimonial est de travailler sur du préexistant : il n'y a pas de création à proprement parler. C'est l'intervention des acteurs sur les objets déjà existants qui, en les reconsidérant, les intègre au champ du patrimoine. Au sein du cycle continu qu'est le processus de patrimonialisation, trois grandes fonctions sont identifiées : la recherche, la préservation et la valorisation. Les acteurs peuvent intervenir simultanément sur ces trois champs ou être spécialistes de l'un d'entre eux. Leur intervention est motivée en cela par des valeurs sociales (transmettre aux générations futures), culturelles (faire perdurer des pratiques), historiques (intérêt scientifique), éducatives (médiation), touristiques (exploiter le patrimoine local), etc.

Si le champ patrimonial n'a cessé de s'étendre, le cadre politique qui le régit existe depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, preuve de l'importance qui lui est accordée.

Le patrimoine est déjà en partie très structuré et professionnalisé. A côté des experts du patrimoine, de très nombreux « amateurs », appartenant au secteur privé, développent leurs activités et prennent part au processus de patrimonialisation. Le cadre délimité par le processus de patrimonialisation permet d'observer globalement les activités socio-économiques de toutes ces structures, dans leurs complémentarités et leurs interactions.

## **LA POPULATION-MÈRE**

### **Constituer la population-mère**

La première étape de l'observation a été de retenir des critères pour constituer le panel d'acteurs de référence pour l'étude appelé « population-mère ». Il ne s'agissait pas de réaliser un inventaire des structures et des acteurs mais bien d'en recenser le maximum œuvrant de façon active et identifiée dans le secteur du patrimoine. De cette façon, ont été intégrés les réseaux d'acteurs patrimoniaux déjà constitués, leurs membres, et les acteurs et partenaires agissant de manière indépendante, pouvant faire partie des catégories suivantes :

- Structures détentrices d'un label ou d'une marque à caractère patrimonial ;
- Réseaux d'acteurs du patrimoine et leurs membres ;
- Associations dont l'action dédiée au patrimoine est visible et à destination du public ;
- Sites privés d'intérêt patrimonial ouverts à la visite au moins 40 jours par an ;
- Entreprises et professionnels de la restauration du patrimoine détenteurs d'un label patrimonial<sup>8</sup> ;
- Collectivités menant une politique patrimoniale non limitée à l'entretien des monuments leur appartenant.

L'étude prend donc en compte une réalité très large, allant des micro-structures associatives aux collectivités, en passant par les entreprises de la restauration du patrimoine et les lieux d'habitations ouverts à la visite.

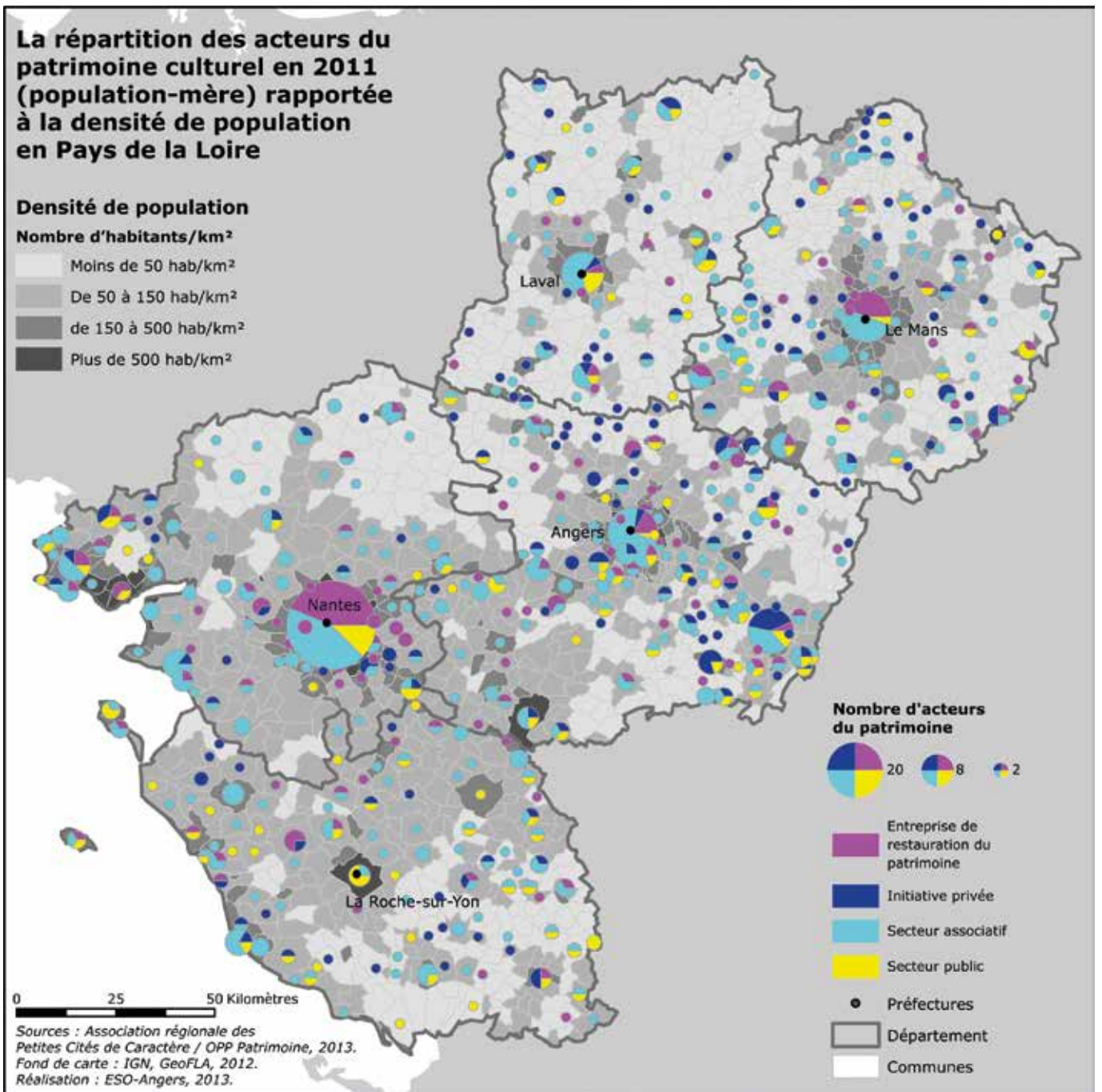
Au final, 971 personnes morales et/ou physiques agissant dans le domaine du patrimoine ont été retenues<sup>9</sup> pour l'observation. Toutes les structures ont un siège social situé en région Pays de la Loire et exerçaient une activité en 2011. Les organismes de formation, les propriétés privées présentant un intérêt patrimonial non ouvertes au public et non intégrées à un réseau ainsi que les associations confessionnelles, n'ont pas été observés.

7 - Selon Pierre Moulinier dans *Politiques et pratiques de la culture* (p.79) « on peut faire remonter la politique patrimoniale à la Révolution : ce sont paradoxalement les désordres provoqués par la nationalisation des biens du clergé et la confiscation de ceux des émigrés qui entraînent la création des commissions destinées à inventorier ces richesses, la Commission des monuments installée en 1790, et celle des arts en 1793 ».

8 - Ont été retenues dans la population-mère les professionnels de la restauration du patrimoine et les professionnels des métiers d'art intégrés à un réseau et disposant des labels suivants : Qualibat MH, CIP mention Patrimoine, Artisan Tapissier de France, Artisan Ebéniste de France, Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) et les membres de la Fédération Française des Conservateurs-Restaurateurs (FFCR), et les signataires des chartes Nantes Renaissance et Qualité du Bâti Ancien (72).

9 - Après avoir croisé plusieurs données, environ 11% des acteurs que nous avions initialement identifiés se sont révélés inactifs.

La population-mère

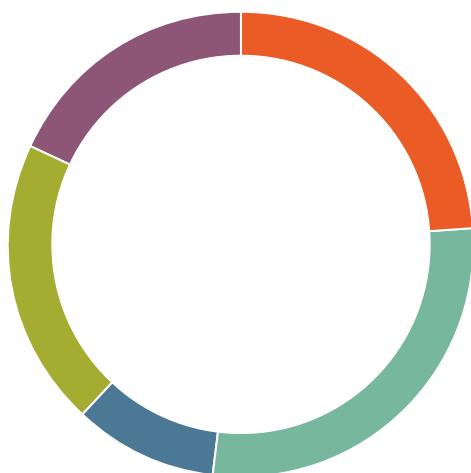


### Répartition des structures de la population-mère sur le territoire ligérien

Deux points sont à souligner quant à la répartition des acteurs du patrimoine sur le territoire régional. D'une part, les zones urbaines sont des pôles de concentration des structures. D'autre part, on remarque que la Loire et ses affluents jouent également un rôle dans l'implantation des acteurs.

A l'échelle départementale, les structures sont majoritairement réparties entre le Maine-et-Loire (270) et la Loire-Atlantique (235), puis en Sarthe (196), en Vendée (173) et en Mayenne (97). Proportionnellement au nombre d'habitants par département, ces chiffres peuvent être relativisés.

### Répartition géographique des structures de la population-mère

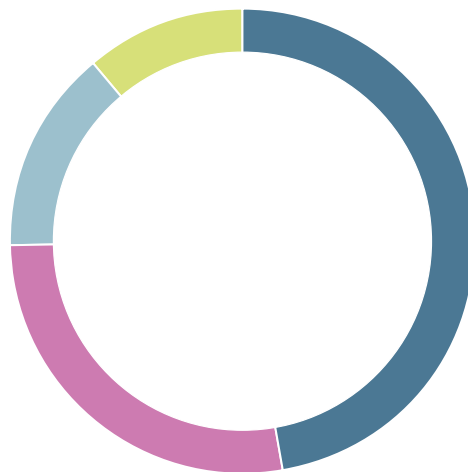


- 24 % / LOIRE-ATLANTIQUE
- 28 % / MAINE-ET-LOIRE
- 10 % / MAYENNE
- 20 % / SARTHE
- 18 % / VENDÉE

En Pays de la Loire, 28% des structures du patrimoine sont établies en Maine-et-Loire.  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Les statuts juridiques des structures de la population-mère

### Répartition des structures de la population-mère par statut juridique



- 47 % / STRUCTURES DU SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF
- 27 % / STRUCTURES DU SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF
- 14 % / STRUCTURES DU SECTEUR PUBLIC
- 11 % / PARTICULIERS PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PATRIMONIAL SANS STRUCTURE JURIDIQUE DE GESTION

En Pays de la Loire, 14% des structures du patrimoine relèvent du secteur public  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

47 % des structures de la population-mère relèvent du secteur privé non lucratif<sup>10</sup> (associations).

Cette homogénéité est relative : les acteurs associatifs mènent des projets extrêmement variés, dont ne saurait rendre compte le terme « association ». En effet, il existe une très grande diversité de situations allant de la micro-structure fonctionnant grâce à l'implication de ses membres et aux cotisations de ses adhérents, aux organismes para-publics subventionnés, à rayonnement régional voire national.

27 % des acteurs de la population-mère relèvent du secteur privé lucratif<sup>11</sup>. Ce sont les professionnels de la restauration du patrimoine et les Architectes du Patrimoine, ainsi que les entreprises exploitant des sites de visite ou des musées privés. On trouve ici essentiellement des SARL, forme privilégiée par ces structures pour exercer leurs activités. Ici aussi, les situations sont extrêmement variées, allant de l'auto-entreprise à la société anonyme employant plus de 50 salariés.

Les acteurs du secteur public représentent 14% de la population-mère. On y trouve l'ensemble des collectivités présentes sur le territoire régional : la DRAC, la Région, les cinq Départements, les communes et les structures intercommunales, les syndicats mixtes, etc.

### Population-mère : nombre de structures pour 10 000 habitants par département

Département	NOMBRE DE STRUCTURES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE STRUCTURES POUR 10 000 HABITANTS
SARTHE	196	568 194	3,4
MAINE-ET-LOIRE	270	791 322	3,4
MAYENNE	97	308 879	3,1
VENDÉE	173	640 045	2,7
LOIRE-ATLANTIQUE	235	1 292 689	1,8

Proportionnellement au nombre d'habitants, ce sont les départements de la Sarthe et du Maine-et-Loire qui comptent le plus de structures et la Loire-Atlantique qui en compte le moins.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

10 - Structures relevant du secteur privé non lucratif : dont le projet principal n'est pas la réalisation de bénéfices financiers

11 - Structures relevant du secteur privé lucratif : dont l'objectif principal est la réalisation de bénéfices financiers

L'une des spécificités du secteur du patrimoine culturel réside dans le fait que des particuliers, sans structure juridique spécifique, sont acteurs du secteur, dans la mesure où ils sont propriétaires d'un bien présentant un intérêt patrimonial. Sans statut juridique spécifique pour mener leurs activités, ils représentent 12 % de la population-mère.

Pour rappel, ont été prises en compte ici uniquement les propriétés privées présentant un intérêt patrimonial et qui sont ouvertes à la visite au moins 40 jours par an (bénéficiant dans ces conditions d'avantages fiscaux).

#### Population-mère : répartition géographique et par type

	TOTAL	ENTREPRISES DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE	LIEUX DE VISITE PRIVÉS	STRUCTURES ASSOCIATIVES	STRUCTURES PUBLIQUES	% DÉPARTEMENT
LOIRE-ATLANTIQUE	235	66	25	12	23	24%
MAINE-ET-LOIRE	270	48	67	120	35	28%
MAYENNE	97	11	25	45	16	10%
SARTHE	196	33	46	93	24	20%
VENDÉE	173	23	28	82	40	18%
REGION	971	181	191	461	138	
	%	19%	20%	47%	14%	

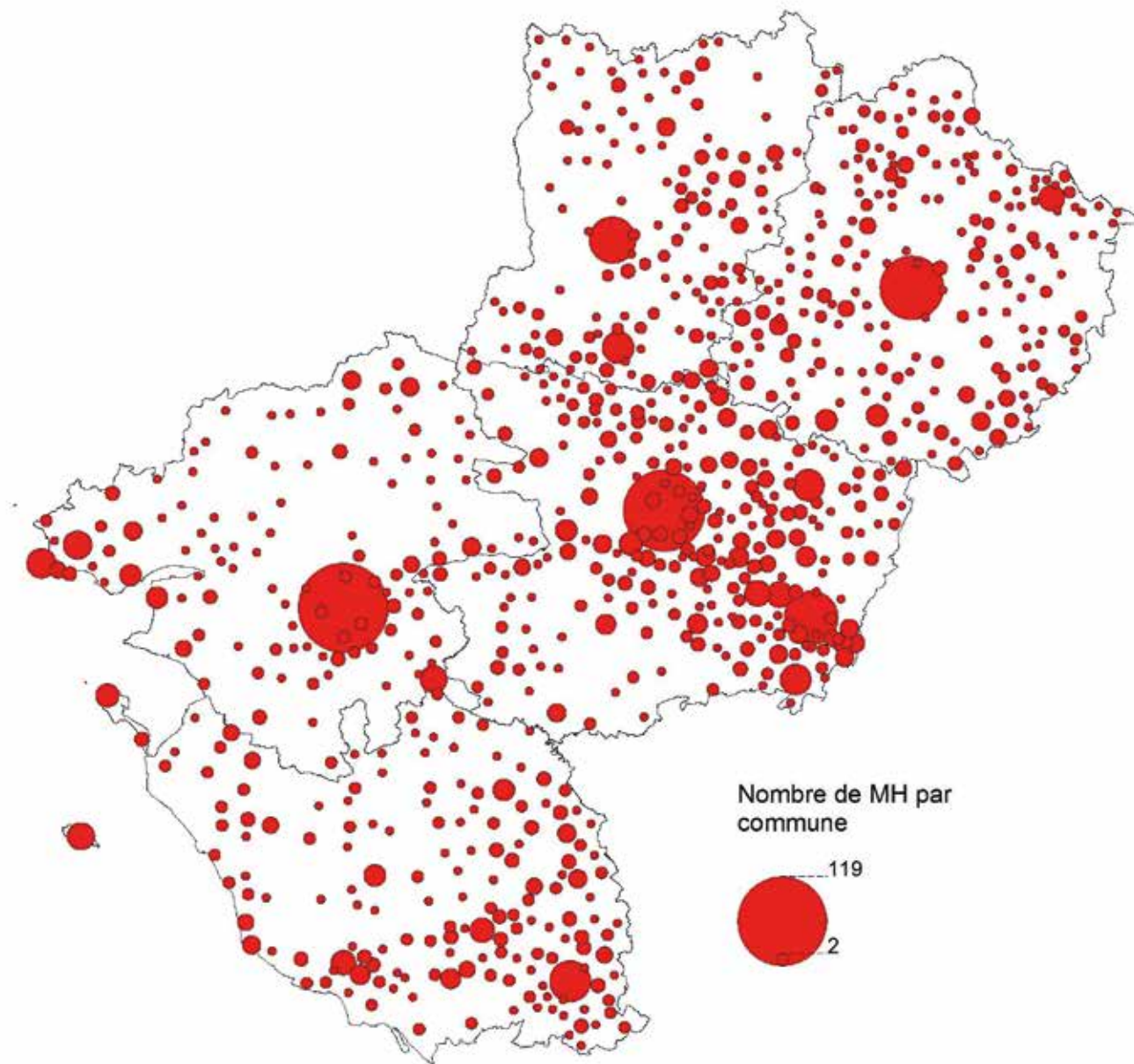
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

#### **LE PATRIMOINE RÉGIONAL EN QUELQUES CHIFFRES (DONNÉES DRAC 2013)**

- 53 Musées de France
- 11 Villes et Pays d'Art et d'Histoire
- 39 Petites Cités de Caractère
- 64 Zones Urbaines Protégées c'est à dire l'ensemble des Secteurs Sauvegardés, des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- 4 Parcs Naturels Régionaux et Inter-régionaux
- 2 025 Monuments Historiques (inscrits et classés)
- 16 331 objets protégés (inscrits et classés)

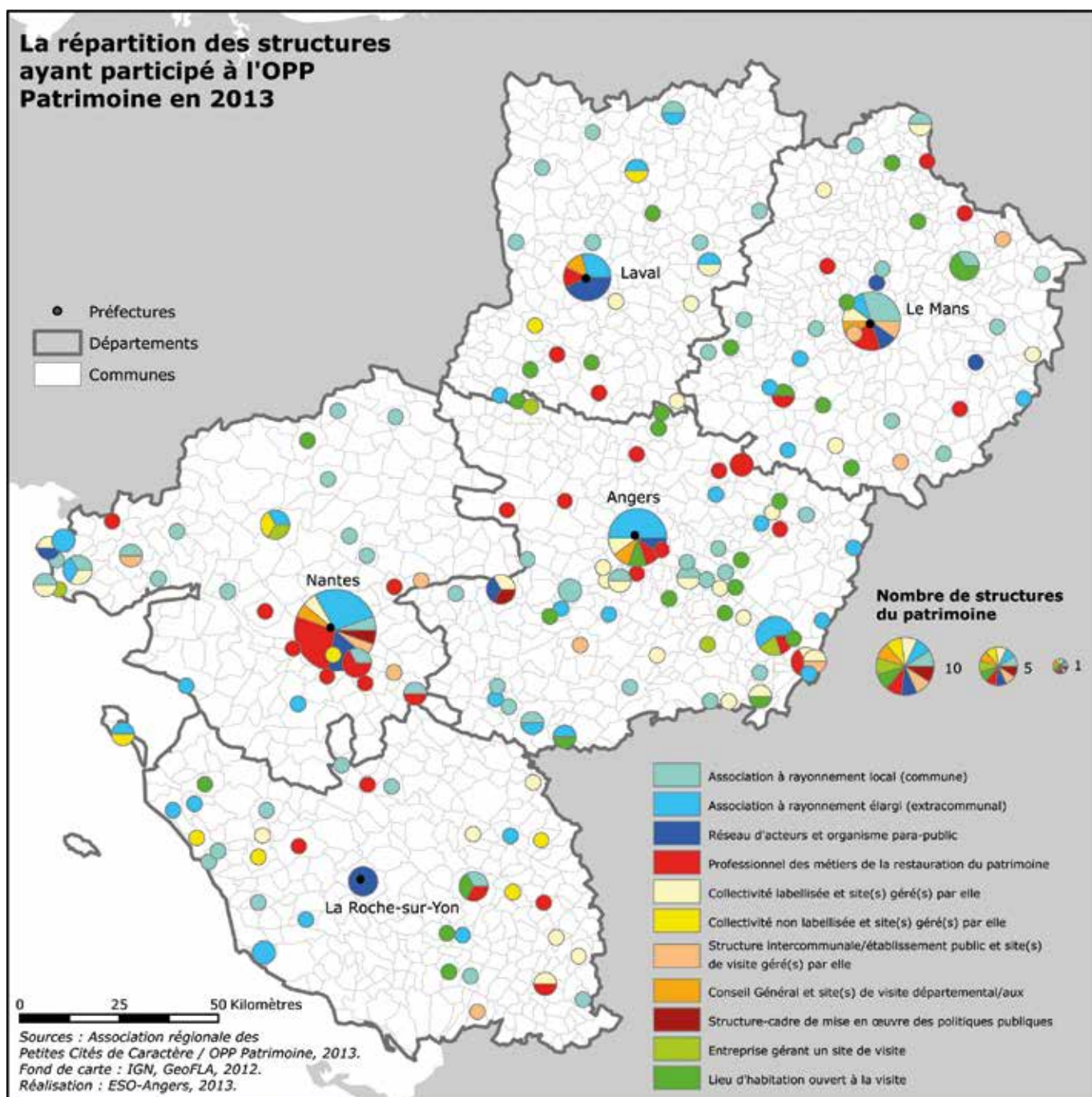


Nombre de monuments historiques par commune



# 1.3 PRÉSENTATION DES RÉPONDANTS

## Les répondants





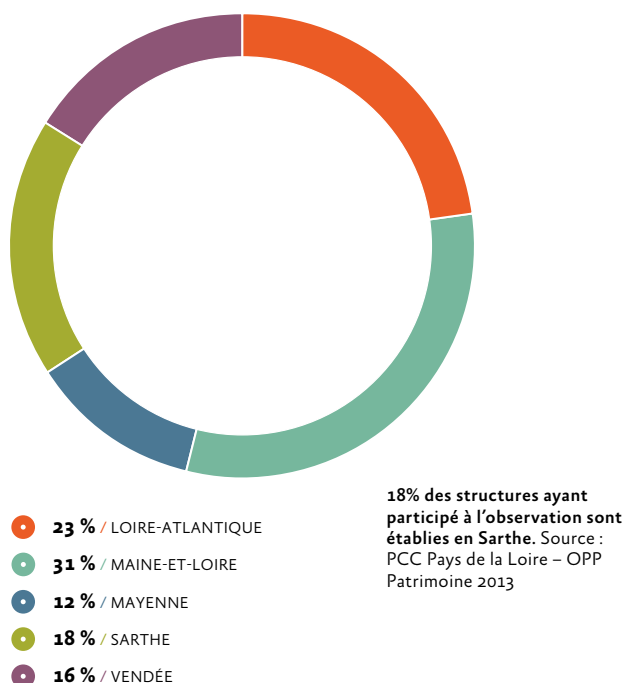
Parmi les 971 structures du patrimoine identifiées en région, 261 ont transmis leurs données. Ces 261 structures constituent l'échantillon des répondants. Le taux de participation, proche de 27 %, est statistiquement intéressant pour l'exploitation des données. Néanmoins, nous ne disposons pas d'un ensemble homogène de données, les questionnaires n'étant pas tous complétés de façon équivalente. Aussi, il n'est pas possible d'extrapoler<sup>12</sup> les résultats obtenus à l'ensemble des structures de la population-mère.

Il s'agit, pour cette première expérience d'observation sur le secteur du patrimoine en Pays de la Loire, de dresser un état des lieux de la situation des 261 acteurs s'étant prêtés à l'exercice. A partir des données récoltées, l'enjeu de cette étude consiste avant tout à identifier les grandes problématiques qui traversent le secteur du patrimoine en région.

### REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES REpondANTS

Les structures ayant participé à l'observation sont majoritairement situées sur les départements du Maine-et-Loire (82) et de la Loire-Atlantique (59), puis en Sarthe (48), en Vendée (42) et en Mayenne (30).

#### Répartition géographique des répondants en %



#### Répartition géographique des répondants par rapport à la population-mère (effectifs et %)

	POPULATION-MÈRE		ECHANTILLON DES RÉPONDANTS	
	EFFECTIFS	%	EFFECTIFS	%
LOIRE-ATLANTIQUE	235	24%	59	23%
MAINE-ET-LOIRE	270	28%	82	31%
MAYENNE	97	10%	30	12%
SARTHE	196	20%	48	18%
VENDÉE	173	18%	42	16%
REGION	971	100%	261	100%

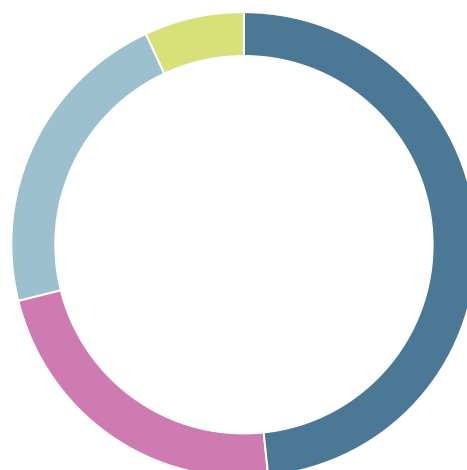
24% des structures faisant partie de la population-mère sont établies en Loire-Atlantique. Parmi les répondants, la proportion de structures établies en Loire-Atlantique est de 23%. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

La représentativité par département est globalement satisfaisante. On constate :

- une bonne répartition des répondants en Loire-Atlantique et en Mayenne
- une légère sous-représentation des répondants en Sarthe et en Vendée
- le Maine-et-Loire est légèrement sur-représenté parmi les répondants

### UNE MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS SATISFAISANTE

#### Répartition des répondants selon leur statut juridique (en %)



Parmi les répondants, 49% relèvent du secteur privé non lucratif. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

12 - Extrapolation : principe par lequel on estime que les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon peuvent être généralisés à la population étudiée dans son ensemble. La fiabilité de la démarche d'extrapolation repose entre autres, sur la représentativité de l'échantillon retenu.

49% des répondants relèvent du secteur privé non lucratif. Ce chiffre est très satisfaisant en termes de représentativité puisque 47% des acteurs identifiés dans la population-mère appartiennent à ce secteur.

Le secteur public est quant à lui sur-représenté parmi nos répondants, avec un taux de 22% contre 14% pour la population-mère. Les acteurs du secteur privé lucratif et les acteurs propriétaires d'un bien présentant un intérêt patrimonial sans structure juridique de gestion sont légèrement sous-représentés.

Ces chiffres témoignent des difficultés rencontrées lors de la phase de collecte des données.

Compte tenu de la complexité pour le secteur public de s'inscrire dans la démarche, nous avons porté une grande partie de nos efforts auprès des collectivités. Cela peut expliquer la sur-représentativité de ces acteurs parmi les répondants.

Il a été malaisé de mobiliser le secteur privé pour plusieurs raisons. D'une part, les entreprises ne consacrent pas toujours l'intégralité de leurs activités au patrimoine, ce qui ne facilite pas leur engagement dans une démarche d'observation. D'autre part, elles sont très sollicitées pour répondre à diverses enquêtes.

Au-delà de la sur-sollicitation évoquée d'ailleurs par l'ensemble des acteurs, il faut bien admettre que toute démarche d'observation d'un secteur provoque une certaine méfiance des observés vis-à-vis des opérateurs. Ceci explique une partie des difficultés rencontrées lors de la collecte des données, notamment auprès des acteurs sans structure juridique de gestion.

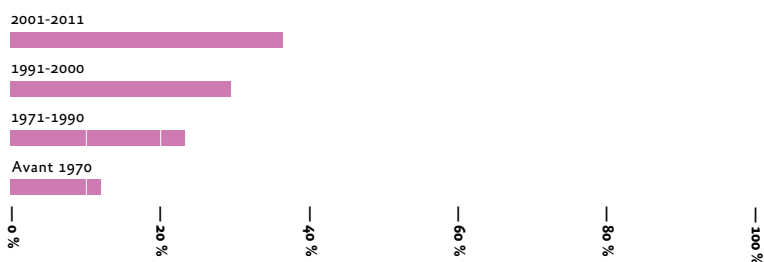
#### Répartition géographique des répondants par rapport à la population-mère (effectifs et %)

	POPULATION-MÈRE		ECHANTILLON DES RÉPONDANTS	
	Effectifs	%	Effectifs	%
STRUCTURES RELEVANT DU SECTEUR PRIVÉ NON LUCRATIF	461	47%	128	49%
STRUCTURES RELEVANT DU SECTEUR PUBLIC	138	14%	58	22%
STRUCTURES RELEVANT DU SECTEUR PRIVÉ LUCRATIF	261	27%	45	17%
STRUCTURES PROPRIÉTAIRES D'UN BIEN PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PATRIMONIAL SANS STRUCTURE JURIDIQUE DE GESTION	111	11%	30	11%
<b>TOTAUX</b>	<b>971</b>	<b>100%</b>	<b>261</b>	<b>100%</b>

47% des structures faisant partie de la population-mère relèvent du secteur privé non lucratif. Parmi les répondants, la proportion de structures relevant du secteur privé non lucratif est de 49%.  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

## L'ANCIENNETÉ DES STRUCTURES OBSERVÉES

### L'ancienneté des répondants



12% des répondants ont créé leur structure avant 1970.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

La création de structures dédiées au moins en partie au patrimoine est en augmentation constante depuis plus de quarante ans. Pour mesurer la croissance effective du nombre de structures, il faudrait pouvoir évaluer, pour les mêmes périodes, le nombre de structures ayant cessé leur activité. L'étude s'étant attachée à observer des structures qui exerçaient une activité en 2011, nous ne pouvons mesurer la « disparition » de structures. Les échanges que nous avons eus avec les acteurs témoignent de leurs difficultés à poursuivre leurs activités, liées en partie au non renouvellement de leurs membres.

Toutefois, l'engouement pour le patrimoine croît fortement depuis les années 1970, si l'on en juge par le nombre de structures créées. Plus de la moitié des répondants ont commencé l'exercice de leur activité entre 1970 et 2000, années au cours desquelles le champ du patrimoine s'est élargi avec la prise en considération des nouveaux patrimoines<sup>13</sup>.

Les politiques publiques du patrimoine et la mise en place du cadre légal remontant à la Révolution française, il est logique de compter les collectivités parmi les structures les plus anciennes de l'échantillon. 50% des structures intercommunales ont été créées entre 1990 et 1999, en référence aux lois relatives à l'administration territoriale et à l'intercommunalité promulguées dans les mêmes années.

Plus des deux tiers des professionnels de la restauration du patrimoine ont créé leur structure entre 1990 et 2011, années au cours desquelles le bâti ancien a été considéré comme un secteur à part entière du bâtiment. Une véritable mutation des perceptions s'est opérée et a contribué à l'émergence des certifications pour les professionnels de la restauration du patrimoine et les artisans spécialisés<sup>14</sup>.

De nombreux lieux de visite privés se sont ouverts à la visite au cours des années 2000.

En effet, en 2003, le Ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon, lançait un plan en faveur du patrimoine qui visait à améliorer les situations des propriétaires en simplifiant les procédures de protection et de travaux, mais aussi en adaptant les textes régissant les conditions d'ouverture au public.

### UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ACTEURS OBSERVÉS PAR RAPPORT A LA « BRANCHE PATRIMOINE »

La Nomenclature des Activités Françaises (NAF) est une classification de l'INSEE. Elle permet la codification de l'activité principale exercée par les structures. C'est en s'appuyant sur ces nomenclatures que sont élaborées des études statistiques. Le secteur du patrimoine, comme l'ensemble des autres secteurs culturels, repose sur une multitude d'acteurs qui débordent bien souvent cette vision statistique de l'activité économique. Pour l'INSEE, « la branche patrimoine » est composée de ces quatre codes NAF :

- 91.01Z Gestion des bibliothèques et des archives
- 91.02Z Gestion des musées
- 91.03Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- 71.11Z Activités d'architecture

12 % de nos répondants font strictement partie de cette « branche patrimoine ». La très grande majorité des répondants échappe donc au champ délimité de la « branche patrimoine », même si une partie d'entre eux est régulièrement observée. C'est le cas de toutes les structures détentrices d'un label national (exemple : les Musées de France), dont le NAF n'est pas 91.02Z.

En référencant plus de 30 NAF ne relevant pas de la branche patrimoine, la démarche d'Observation participative et partagée permet de montrer la très grande diversité des acteurs du patrimoine. 2 NAF reviennent très fréquemment : 94.99Z Associations fonctionnant par adhésion volontaire (43% des répondants) et 84.11Z Administration générale (21,5% des répondants). 14% des NAF des répondants sont relatifs aux métiers de la restauration du patrimoine.

13 - Les « nouveaux patrimoines » désignent des éléments du passé non appréciés jusqu'alors comme patrimoine et qui apparaissent à partir des années 70 comme dignes d'intérêt. Comptent parmi les nouveaux patrimoines le patrimoine industriel, le patrimoine rural ou encore le patrimoine culturel immatériel.

14 - Les certifications d'entreprise type Qualibat MH, CIP Patrimoine sont délivrées aux entreprises remplissant des critères de compétence et de technicité en matière de restauration du patrimoine.



## SYNTHESE

971 structures actives dans le domaine du patrimoine ont été identifiées en Pays de la Loire en 2011.

261 structures issues de la population-mère ont participé à la démarche d'Observation participative et partagée du patrimoine. Le taux de participation (près de 27 %), statistiquement intéressant, ne permet pas d'extrapoler les résultats obtenus à la population-mère. Aussi, l'observation se donne-t-elle pour objectif de dresser un état des lieux en analysant la situation des structures observées. Près de la moitié des structures de la population-mère (49 %) sont des associations, forme privilégiée par les acteurs pour exercer leurs activités. Parmi les répondants, ce taux est de 47 %. Deux départements, le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique, concentrent plus de la moitié des structures identifiées de la population-mère (52 %). 54 % des acteurs observés sont aussi établis dans ces départements.

54 % des structures ont été créées avant 2000. A titre d'information, cette proportion est de 48% pour le spectacle vivant.



**FONCTIONS, DOMAINES  
D'INTERVENTION,  
STRUCTURATION  
DU SECTEUR DU PATRIMOINE**

## 2.1

# RECHERCHER, PRESERVER, VALORISER : LES GRANDES FONCTIONS DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

A la différence des autres secteurs culturels, tels que le spectacle vivant (musique, théâtre, danse,...), le cinéma ou les arts plastiques, la création d'une œuvre n'est pas l'objectif des acteurs du patrimoine. Ils se situent plutôt dans des logiques de « mise en patrimoine » d'objets spécifiques, mais aussi de pratiques singulières auxquels ils souhaitent accorder et faire reconnaître une valeur symbolique forte. Leurs actions portent sur de l'existant, sur des entités physiques ou immatérielles (bâtiments, sites ou pratiques sociales), ayant une fonction concrète ou symbolique (châteaux, lavoirs, rites, etc...), cette fonction initiale étant encore effective ou ayant disparu.

Leur intervention concourt à les faire devenir patrimoine.

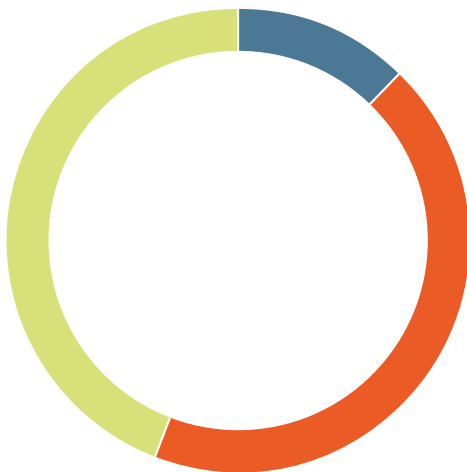
Trois grandes fonctions sont à l'œuvre au cours du processus de patrimonialisation :

- la recherche : explorer, étudier, connaître ce sur quoi on intervient ;
- la préservation : protéger, sauvegarder, conserver, restaurer ;
- la valorisation : mettre le patrimoine en relation avec un public, et ce par différents moyens (médiation, édition, etc.) afin de répondre à différents objectifs (éducatifs, mémoriels, sociaux, touristiques, etc.)

Cette présentation du processus de patrimonialisation est volontairement schématique. Il faut garder à l'esprit que l'exercice de ces fonctions est souvent simultané et que la pluri-activité est de mise pour la majorité des acteurs du patrimoine.

### REPARTITION DES ACTEURS DANS LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

#### Les grandes fonctions du processus de patrimonialisation

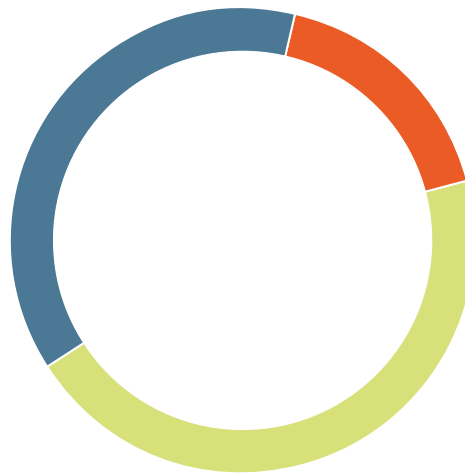


- 22 % RECHERCHE
- 78 % / PRÉSERVATION
- 79 % / VALORISATION

La recherche est la fonction la moins investie par les acteurs du patrimoine. Seuls 22% d'entre eux déclarent s'y consacrer (y compris partiellement). Un acteur peut avoir déclaré s'investir dans un, deux ou trois domaines. Ceci explique pourquoi la somme des pourcentages n'est pas égale à 100.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

#### La pluri-activité des structures du patrimoine



- 38 % / UNE FONCTION
- 45 % / DEUX FONCTIONS
- 17 % / TROIS FONCTIONS

Parmi les répondants, 45% des acteurs déclarent exercer deux fonctions dans le processus de patrimonialisation. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

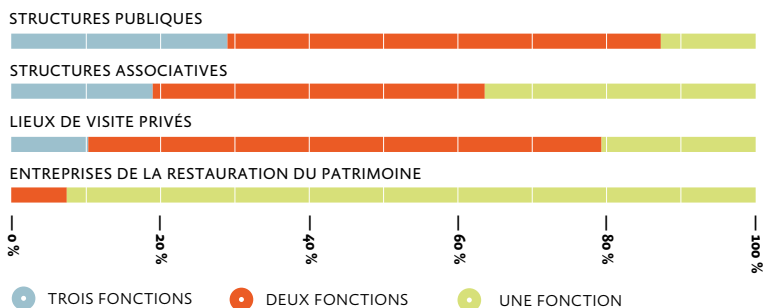
Les activités liées à la préservation et la valorisation du patrimoine mobilisent le plus grand nombre d'acteurs avec respectivement 78 % et 79 % des répondants, contre 22 % pour la recherche. La pluri-activité est de mise pour près des deux tiers des répondants. Un tiers d'entre eux déclare n'exercer qu'une seule fonction au sein du processus de patrimonialisation.

Sans étonnement, on note que les entreprises de la restauration du patrimoine – qui détiennent des savoir-faire et des compétences très spécifiques, ont indiqué travailler, pour 93% d'entre elles, dans le seul secteur de la préservation du patrimoine. On peut toutefois noter sur ce point qu'avant tout chantier de restauration, l'entreprise aura réalisé des études et investigations préalables que l'on pourrait assimiler à la fonction « recherche ».

Ces acteurs ne se sont pas spontanément inscrits dans la fonction recherche, la formulation de cette catégorie leur paraissant certainement trop éloignée de leur pratique.

Hormis les entreprises de la restauration, la plupart des structures cumulent deux fonctions au sein du processus, le plus souvent, la préservation et la valorisation du patrimoine. Ces structures, qu'elles relèvent du domaine privé ou public, sont souvent attachées à un lieu ou à un site de visite. Les structures qui sont en capacité de cumuler les trois fonctions (valorisation, préservation, recherche) sont moins nombreuses. On trouve dans cette catégorie, les structures publiques qui gèrent de très grands lieux de visite et qui sont en capacité d'avoir des équipes dédiées et qualifiées. Les structures ne pratiquant qu'une seule fonction du processus de patrimonialisation à l'exception des entreprises de la restauration, sont la plupart du temps de très petites structures en termes de ressources financières et humaines.

#### Pluri-activité et types d'acteurs



19% des associations sont mobilisées autour des trois fonctions du processus de patrimonialisation, 45% autour de deux fonctions et 36% se consacrent à une seule fonction. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013



## LES ACTEURS DE LA RECHERCHE

On entend par **recherche** dans le secteur du patrimoine toutes les activités liées à l'inventaire, à la recherche historique dont l'objet peut être un territoire, un édifice, un élément mobilier ou un savoir-faire. Cette catégorie regroupe une très large part de professionnels, et en particulier les chercheurs de l'Inventaire, mais aussi « les historiens amateurs ». Quand ils n'agissent pas uniquement pour leur compte, les historiens amateurs sont très souvent intégrés au secteur associatif dans les sociétés savantes, les sociétés archéologiques, ou dans des associations liées à un territoire.

Les professionnels de la recherche composent une partie du personnel des sites de visite, et en particulier des Musées de France, pour lesquels une disposition légale impose le récolement des collections. Il s'agit de la vérification de la présence des œuvres à partir des inventaires des collections. Il sert ainsi à vérifier l'intégrité du domaine public.

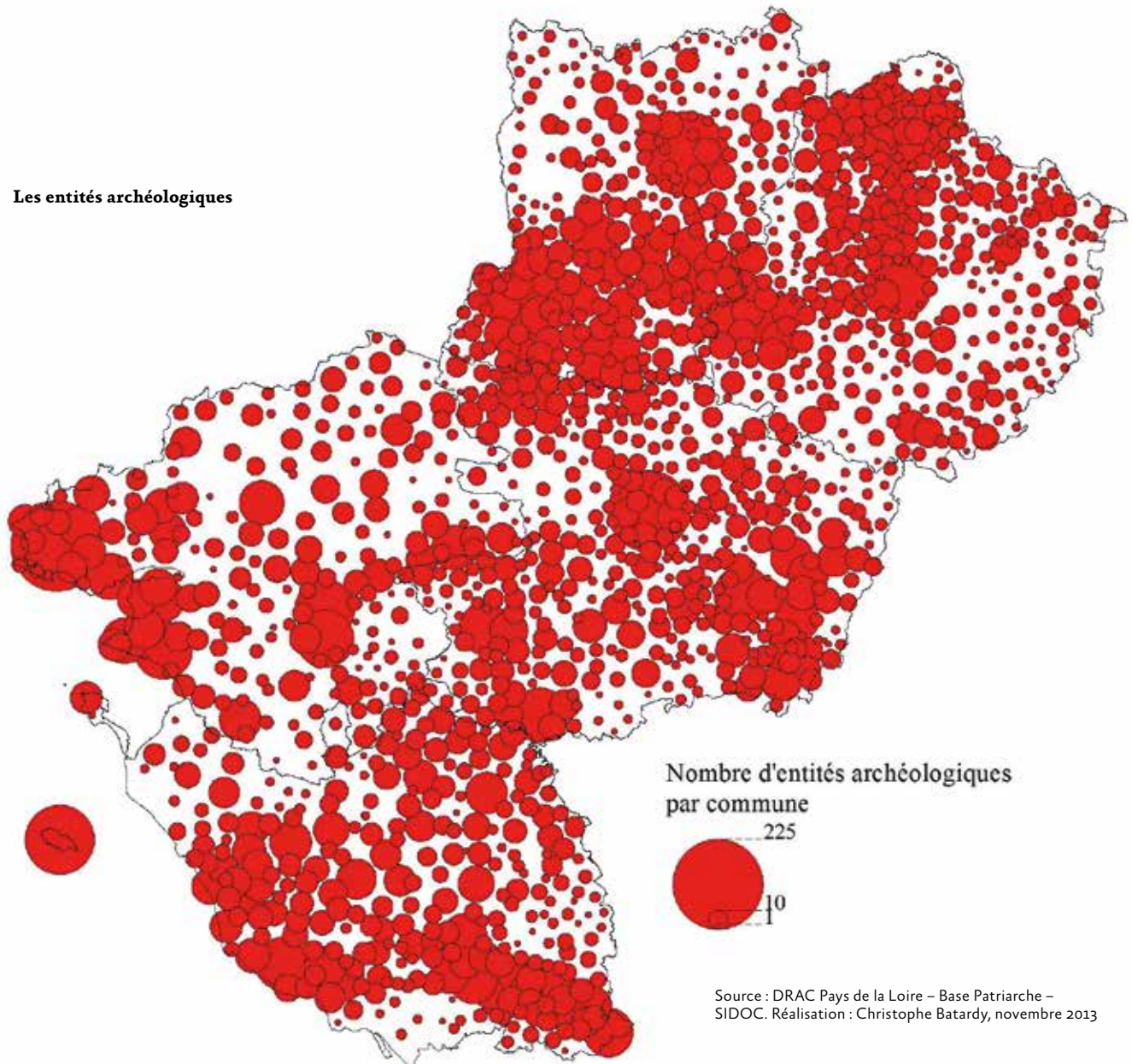
Il est réalisé par du personnel spécialisé. Si la pratique est ancienne, elle a été inscrite au Code du Patrimoine en 2002 : «les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans.»

La DRAC doit réaliser en lien avec le Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique, la recherche et la diffusion de ses résultats pour l'archéologie, les archives, l'ethnologie, le patrimoine immatériel, architectural et mobilier, les musées, les monuments historiques et les espaces protégés.

La DRAC coordonne également les programmes de fouilles (archéologie préventive et programmée). L'archéologie préventive, autrefois appelée archéologie d'urgence, est mise en place en préalable de travaux d'aménagement (loi du 17 janvier 2001) afin de préserver de la destruction les objets présents sur place. L'archéologie programmée n'a pas de caractère d'urgence. Elle s'inscrit dans un programme de recherche et est constituée de prospections, inventaires ou thématiques, de sondages et de fouilles. Toute opération de fouille doit faire l'objet d'une autorisation de l'État (DRAC). En France 3000 archéologues sont engagés par l'État, les collectivités et par les établissements publics. La moitié d'entre eux travaillent pour l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives. Au-delà de leurs missions scientifiques, les archéologues doivent assurer le lien avec les partenaires associés aux projets de fouilles.

Le cas de l'archéologie donne à voir l'étroite imbrication des trois fonctions du processus de patrimonialisation : la recherche (archéologie programmée), la sauvegarde et la conservation (archéologie préventive et objets protégés...) et la valorisation (diffusion des données issues de la transmission et actions de médiation).

### Les entités archéologiques



Source : DRAC Pays de la Loire – Base Patriarche – SIDOC. Réalisation : Christophe Batardy, novembre 2013

## **LES MISSIONS DE L'INVENTAIRE REGIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL : CONTRIBUTION DE FRANCOISE MOUSSET-PINARD, CHEF DU SERVICE PATRIMOINE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE**

☞ Suite à la loi de 2004, l'Etat a engagé le transfert progressif de l'Inventaire vers les Régions.

Depuis novembre 2007, la Région des Pays de la Loire dispose d'un service de recherche fondamentale pour la connaissance de son patrimoine : l'Inventaire général du patrimoine culturel. Implantée depuis 1972, cette équipe d'arpenteurs et de chercheurs fait progresser la connaissance du patrimoine régional en révélant ses richesses, sa diversité et ses particularités. Forte de ses expertises, la Région des Pays de la Loire détient les compétences utiles aux décisions en matière d'aménagement du territoire et d'aides à la restauration et à la valorisation des édifices.

L'équipe de l'Inventaire régional, composée de 19 personnes, rassemble tous les métiers nécessaires à l'étude du patrimoine et à sa valorisation : chercheurs, photographes, dessinateurs, documentalistes, cartographes et gestionnaires de bases de données.

### **Elle est chargée :**

- de conduire des programmes de recherches sur les biens culturels des Pays de la Loire en collectant les sources manuscrites et iconographiques et en photographiant l'état actuel des édifices et objets mis au jour. Dans le souci de rendre compte de la diversité des héritages transmis par l'histoire des hommes, une approche thématique de notre territoire permet de hisser ce patrimoine régional à l'échelon national voire international.

Les thèmes retenus témoignent de l'éclectisme du champ patrimonial : le patrimoine maritime et fluvial, le patrimoine industriel, ou des éléments évolutifs et fragiles comme les peintures murales et les parcs et jardins.

- de constituer une documentation homogène et pérenne accessible à tous les publics sous forme de notices et de dossiers d'édifices et d'œuvres.
- de rendre compte de ses analyses dans des publications de synthèse sous forme de dossiers d'observations générales ou de publications dans différentes collections, notamment nationales : Images, Parcours ou Cahiers du patrimoine. Ainsi 9 ouvrages ont été publiés depuis le transfert de la compétence à la Région, et 9 sont prévus pour 2015.
- de mettre ses acquis à la disposition des publics au Centre de Ressources du Patrimoine implanté dans l'Hôtel de Région depuis juillet 2009, et sur les bases de données régionale [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr) et nationales Mérimée (architecture), Palissy (objets mobiliers) et Mémoire (photographies) via <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>
- de valoriser les résultats au fur et à mesure de leur avancement à travers des expositions, des conférences, des articles sur le site de la Région des Pays de la Loire [www.patrimoine.paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr)

### **Une approche topographique ou thématique**

L'approche topographique consiste en la visite systématique de tout un territoire concerné. Tous les édifices et le mobilier des édifices publics sont recensés, sélectionnés et étudiés.

Les travaux en cours du service régional de l'Inventaire concernent les terrains d'études topographiques suivants :

- Loire-Atlantique : Guérande, Nantes, Saint-Nazaire
- Maine-et-Loire : Angers et Fontevraud-Montsoreau ;
- Mayenne : Argentré, Pays de Sainte-Suzanne, Laval ;
- Sarthe : la Vallée du Loir avec Le Lude et 5 communes en amont de la Chartre-sur-le-Loir ; le Perche Sarthois avec les cantons de Montmirail et de Bonnétable ;
- Vendée : Luçon.

L'approche thématique régionale permet d'établir des diagnostics et d'étudier des champs patrimoniaux qui sont reconnus comme marqueurs potentiels de l'identité du territoire régional tels que le patrimoine fluvial et maritime ou le patrimoine industriel, ou qui reposent sur des objets du patrimoine particulièrement fragiles, peu étudiés jusque-là, comme les peintures murales ou les parcs et jardins.

Ainsi, après un diagnostic des peintures murales réalisé en 2011, une étude du patrimoine de la villégiature balnéaire du littoral de Loire-Atlantique et de Vendée achevée en 2012, ou encore du patrimoine de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant, un diagnostic des carrières des Pays de la Loire et un recensement des parcs et jardins historiques ayant existé et existant sont en cours.

### **Une implantation territoriale**

Le service est implanté territorialement et réalise ses études avec 13 partenaires liés par convention :

- 3 Départements : Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe ;
- 6 Villes : Angers, Guérande, Laval, Luçon, Nantes et Saint-Nazaire ;
- 4 Pays d'Art et d'Histoire : la Vallée du Loir, le Perche Sarthois, le Pays Coëvrons-Mayenne et le Pays du Vignoble Nantais. ☞

**Françoise MOUSSET-PINARD**

Chef du Service Patrimoine Région des Pays de la Loire

## **LES CATEGORIES D'ACTEURS POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE**

**Les acteurs faisant respecter les mesures de protection et le cadre réglementaire.**

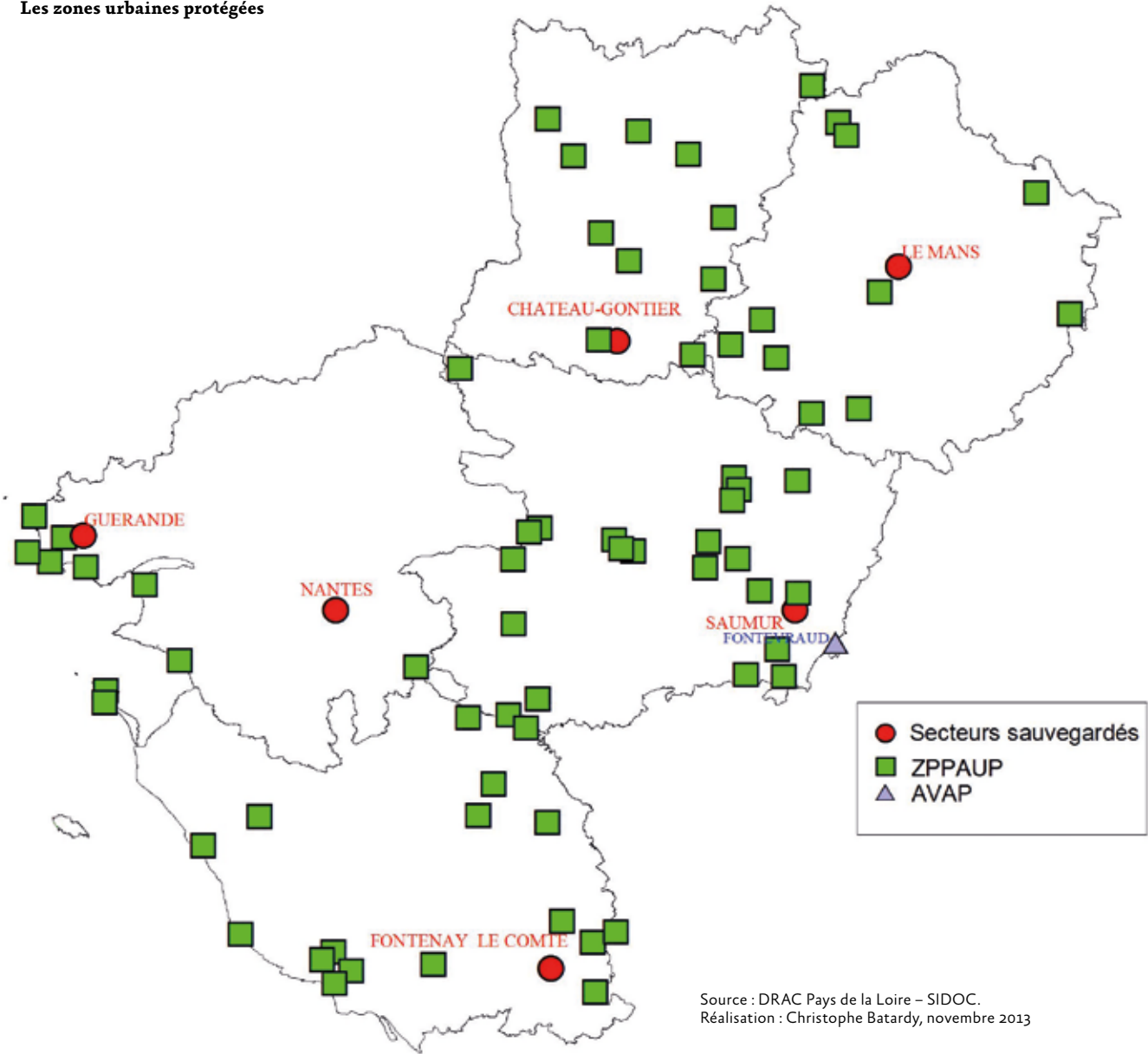
Les services de l'Etat ont un rôle considérable dans le processus de patrimonialisation puisqu'une partie d'entre eux se consacre à la mise en place de mesures de protection. Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) font partie de ce corps de fonctionnaires de l'Etat, qui œuvrent dans les DRAC et dans les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP). Présents sur les 5 départements de la région, ils appartiennent au corps des Architectes Urbanistes d'Etat (AUE) qui ont choisi de se spécialiser dans le patrimoine architectural, urbain et paysager.

Ils veillent à l'application des lois relatives au patrimoine et délivrent un avis sur toutes les autorisations de travaux dans les secteurs protégés et sauvegardés. L'ABF doit assurer une mission de conseil auprès des particuliers et des élus. Il est également conservateur des monuments d'Etat et veille à leur restauration, en lien avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH). Fonctionnaire d'Etat pouvant exercer en libéral, l'ACMH accompagne le Ministère de la Culture dans les décisions de travaux de restauration et surveille l'état sanitaire des édifices classés ou inscrits. Le diplôme d'architecte du patrimoine est décerné par l'Ecole de Chaillot qui forme « les architectes spécialisés dans la conservation et la restauration architecturales, urbaines et paysagères ainsi que les Architectes et Urbanistes d'Etat ».

Ceux-ci « exercent en libéral ou en salarié, pour le secteur privé ou public ; les autres sont Architectes des Bâtiments de France ou Architectes en Chef des Monuments Historiques. Tous travaillent en synergie pour la sauvegarde du patrimoine, dans l'esprit qui est celui de leur formation commune »<sup>15</sup>.



**Les zones urbaines protégées**



Source : DRAC Pays de la Loire – SIDOC.  
Réalisation : Christophe Batardy, novembre 2013

**Loire-Atlantique**

- Batz-sur-Mer
- Clisson
- Guérande
- La Baule Escoublac
- La Bernerie-en-Retz
- Le Croisic
- Le Pouliguen
- Le-Fresne-sur-Loire
- Piriac-sur-Mer
- Saint-Brévin-Les-Pins

**Maine-et-Loire**

- Baugé
- Beaupréau
- Béhuard
- Blaison-Gohier
- Chaumont d'Anjou
- Chênehutte-Trèves-Cunault
- Cholet
- Cornille-les-Caves
- Denée
- Ingrandes
- Le Coudray-Macouard
- Le Puy-Notre-Dam
- Le Thoureil
- Lué-en-Baugeois
- Montreuil-Bellay
- Montsoreau
- Pouancé
- Saint-Florent-Le-Vieil
- Saumur
- Savennières
- Turquant

**Mayenne**

- Chailland
- Château-Gontier
- Château-Gontier-Bazouges
- Craon
- Ernée
- Jublains
- Lassay Les Châteaux
- Laval
- Parné-sur-Roc
- Saint-Denis d'Anjou
- Saint-Pierre-des-Nids
- Sainte Suzanne
- Saulges-Saint Pierre sur Erve

**Sarthe**

- Allonnes
- Asnières-sur-Vègre
- Assé-Le-Boisne
- Fresnay-sur-Sarthe
- La Ferté-Bernard
- La Flèche
- Luché-Pringé
- Parcé-sur-Sarthe
- Sablé-sur-Sarthe
- Saint-Calais

**Vendée**

- Apremont
- Avrillé
- Faymoreau
- Foussais-Payré
- L'Epine
- Le Bernard
- Les Herbiers
- Les Sables d'Olonne
- Longeville-sur-Mer
- Luçon
- Mallièvre
- Mortagne-sur-Sèvre
- Mouchamps
- Nieul-sur-l'Autise
- Noirmoutier-en-l'Île
- Pouzauges
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Hilaire-La-Forêt
- Tiffauges
- Vouvant

## Les acteurs spécialisés dans la conservation du patrimoine

Placés au sein ou à la tête d'institutions patrimoniales, les conservateurs du patrimoine ont pour mission d'étudier, de classer, de conserver, d'entretenir, d'enrichir, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine. Ils en favorisent le partage avec les publics les plus larges. Ils participent et veillent à l'approfondissement de la recherche scientifique appliquée au patrimoine.

Ils sont recrutés sur concours par l'Institut National du Patrimoine<sup>16</sup> dans cinq spécialités - archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel.

Le corps des conservateurs est divisé en trois grades : conservateur, conservateur en chef et conservateur général. Ils peuvent être fonctionnaires d'État ou territoriaux.

## Les professionnels de la restauration du patrimoine.

Les métiers de l'artisanat d'art ont été définis par arrêté ministériel en décembre 2003 : « un professionnel dont le métier nécessite la maîtrise d'un savoir-faire, de techniques et d'outils traditionnels mais aussi innovants dans le but de créer, transformer, restaurer ou conserver, seul ou en équipe sous sa responsabilité, des objets d'art, utilitaires et décoratifs produits en pièce unique ou en petite série ». Ces professionnels exercent des savoir-faire, soit dans le champ de la création contemporaine, soit dans le champ de la restauration du patrimoine. C'est sur ce deuxième champ d'activités qu'ils sont concernés par l'OPP. Leurs compétences s'exercent sur du patrimoine mobilier ou immobilier.

Toutes les entreprises de la population-mère sont titulaires d'un label d'excellence (Entreprise du Patrimoine Vivant par exemple). Les professionnels des métiers d'art sont formés dans les écoles spécialisées, les centres de formation d'apprentis et les lycées professionnels.

## Les acteurs de la valorisation

La valorisation est l'étape au cours de laquelle le patrimoine est mis en relation avec le public, quelle que soit la forme choisie. Cela peut passer par la publication d'un ouvrage, l'ouverture d'un site au public, la mise en place d'animations diverses, etc. Parmi les répondants, 60% des structures qui travaillent à destination des publics sont des associations.

Le niveau de compétences des vacataires ou titulaires de la fonction publique travaillant dans le domaine de la médiation est garanti par l'État. C'est le cas notamment des guides conférenciers ou des animateurs du patrimoine et de l'architecture. Ceux-ci sont chargés de mettre en œuvre la convention Ville ou Pays d'art et d'histoire. Ils participent à l'accueil du public touristique, sensibilisent les habitants à leur environnement, animent un service éducatif et encadrent la préparation des candidats à l'examen de guide-conférencier. Ils travaillent en relation avec les structures culturelles et touristiques

## LES METIERS DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE : CONTRIBUTION DE CHRISTOPHE DELAUNAY, DIRECTEUR DE LA MISSION « PAYS DE LA LOIRE – METIERS D'ART »

« L'Observation participative et partagée (OPP) du patrimoine est l'occasion de mieux connaître ce que représente l'ensemble des acteurs de ce secteur complexe. Les entreprises intervenant dans le champ de la conservation et la restauration du patrimoine en constituent une composante majeure. Pour la plupart elles font partie du secteur des métiers d'art dont la définition a été précisée en 2003 : ces métiers sont répartis en 19 familles composées au total de 217 métiers précis, qui se répartissent ensuite entre deux grandes catégories : la création contemporaine et la conservation-restauration du patrimoine. Ces métiers sont associés au travail de la matière (bois, pierre, verre, textile, terre...) et dans tous les cas, chaque objet travaillé est une pièce unique, ou produit en petite série. Les métiers d'art s'inscrivent donc pleinement dans le champ du patrimoine et l'OPP a été l'occasion d'en vérifier l'importance, à deux niveaux principalement :

### 1. Ils interviennent sur le patrimoine

Un lien étroit existe entre les métiers d'art et le patrimoine. Manifestement, sans les savoir-faire et la pratique des métiers d'art, le patrimoine ne pourrait être envisagé en tant que tel, c'est-à-dire comme héritage conservé et transmis pour les générations futures. Les monuments historiques, et au-delà tout ce qui constitue le patrimoine bâti et mobilier, incarnent ces interactions. La construction d'une cathédrale a fait appel à divers corps de métiers d'art, qu'il s'agisse des métiers du bois, du métal, du verre, de la pierre, de la décoration, etc. La réalisation du salon d'un grand château de la Loire a nécessité l'intervention d'une trentaine de métiers d'art. Aujourd'hui, ces mêmes métiers sont au cœur de la conservation et de la restauration de ce patrimoine, dont on voit toute l'importance culturelle et économique, par le tourisme notamment.

### 2. Ils sont eux-mêmes « du patrimoine »

Les savoirs et les techniques perpétués par les métiers d'art font partie de notre héritage culturel. Le lien entre métiers d'art et patrimoine est clairement affiché dans la convention de l'UNESCO de 2003 valorisant l'identification et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dans laquelle figurent les savoir-faire liés aux métiers d'art.

Par ailleurs, si le patrimoine est un élément central de l'identité des territoires, on y retrouve aussi les métiers qui contribuent à la signature des lieux dans lesquels ils sont ancrés. Le cas de Malicorne-sur-Sarthe par exemple est révélateur de ce lien. L'activité liée à la céramique y a émergé dès le 18<sup>ème</sup> siècle et l'activité faïencière est devenue un marqueur territorial, renforcé par l'installation d'équipements culturels comme le musée Espace Faïence (Musée de France), qui permet en outre de valoriser les faïenciers installés localement.

Autre exemple, Saumur, ville bénéficiant d'une renommée internationale, déploie sa culture équestre au-delà de la pratique de ce sport, par la fabrication de selles et de bottes d'équitation réputées au niveau international. Ces artisans du cuir sont eux-mêmes labellisés Entreprises du Patrimoine Vivant.

On peut compléter cette analyse en regardant les entreprises intervenant dans la création contemporaine. Elles ne sont pas repérées dans l'OPP, mais elles sont « productrices » du patrimoine de demain, en créant des objets appelés à être conservés pour être transmis aux générations futures. Ces créateurs sont aussi très souvent appelés à intervenir dans le patrimoine et donc à l'enrichir d'une vision contemporaine, comme par exemple les maîtres-verriers créateurs de vitraux installés dans les églises parfois classées au titre des Monuments Historiques. >>>

16 - L'Institut national du Patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture et de la communication. Il a pour mission le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris ainsi que la sélection, également par concours, et la formation des restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques. La formation dans un même établissement à ces deux métiers étroitement complémentaires est une originalité unique en Europe.

*Patrimoine et métiers d'arts font ainsi interagir les principes de conservation-restauration, de valorisation et de transmission. Il s'agit d'un cycle continu : la création génère un nouveau patrimoine qui implique lui-même des impératifs de conservation. Les métiers d'art se situent sur ce continuum dans la mesure où les savoir-faire peuvent être mobilisés autant pour créer que pour conserver et restaurer. Cette transversalité des métiers d'art est renforcée par le fait que les compétences rendant possibles la création et la conservation sont elles-mêmes l'enjeu d'une transmission sans laquelle la chaîne est rompue.*

*Le modèle économique du secteur est parfois difficile à analyser car il est assez fragmenté. Le marché est divisé en de multiples segments de taille réduite. De manière générale, les entreprises sont de petites, voire de très petites entreprises (1, 2 ou 3 salariés souvent). Quelques unes atteignent une taille importante, notamment lorsqu'elles interviennent dans la restauration du patrimoine bâti. On constate que ce sont en général des métiers de niche. Cela peut s'expliquer par la nécessité d'un savoir-faire particulier ainsi que par le nombre réduit de professionnels par atelier.*

*Les statuts des professionnels des métiers d'arts sont variables. Une forte proportion de ces professionnels est inscrite au **Registre des Métiers**. Ils ont un statut d'artisan lorsqu'ils remplissent les conditions fixées. D'autres ont le statut juridique du professionnel libéral, ou s'ils sont de taille importante, sont au **Registre du Commerce**. Ces différents statuts ne facilitent pas l'analyse bien que les métiers d'art constituent un secteur économique à part entière. Notre Mission a répertorié près de 2000 entreprises en région, représentant plus de 6000 emplois directs, dont la moitié dans le champ de la conservation-restauration du patrimoine. Dans ce domaine, il n'est pas question de délocaliser un secteur très dépendant de savoir-faire liés au contexte culturel français. Cependant, outre la transmission de l'héritage français, très codifié, qui contribue à la renommée de la France, ce secteur doit faire face à des éléments de fragilité économique car le coût de revient de la main d'œuvre est élevé. On constate l'arrivée d'intervenants d'autres pays européens venant réaliser des chantiers avec une main d'œuvre moins bien rémunérée. En outre, la viabilité de l'activité est souvent dépendante des chantiers publics de restauration dont le volume peut être infléchi à la baisse dans le contexte de restriction budgétaire. De même les soutiens apportés aux propriétaires privés dans la restauration de leur patrimoine (par exemple le label de la Fondation du Patrimoine) sont essentiels pour soutenir ce secteur d'activité. ”*

**Christophe DELAUNAY**  
DIRECTEUR DE LA MISSION « METIERS D'ART – PAYS DE LA LOIRE »

## 2.2 LES APPROCHES DUELLES DU PATRIMOINE

### **PERSISTANCE DES CATEGORIES TRADITIONNELLES DU PATRIMOINE**

L'« inflation patrimoniale » et l'apparition des « nouveaux patrimoines »<sup>17</sup> tendent à renouveler les conceptions et les normes. L'extension du champ patrimonial semble mettre à mal les catégories « traditionnelles » du patrimoine et favorise le décloisonnement et l'hybridation entre patrimoine protégé / non protégé, etc. Pourtant, les discussions avec les acteurs lors des temps de rencontre ont fait apparaître qu'un certain nombre de ces conceptions subsistaient.

L'approche monumentale qui a longtemps prévalu sur toutes les autres, semble encore dominer. 69 % des acteurs déclarent travailler sur du patrimoine immobilier. 44 %<sup>18</sup> d'entre eux travaillent sur du patrimoine mobilier. Le patrimoine immobilier regroupe tous les éléments du patrimoine bâti, inamovibles par nature, à la différence des éléments mobiliers, allant de la pièce de musée au bateau par exemple.

Malgré l'intérêt constaté lors des réunions pour le patrimoine non protégé, on constate que pour les répondants, le critère de la protection, reste très prégnant. Le patrimoine est un secteur très normé et réglementé (Code du Patrimoine), s'étendant des Monuments Historiques, aux collections des Musées de France, en passant par les zones de protections des centres urbains. C'est l'administration de l'État en région qui intervient dans toutes les procédures de protection et qui est consultée à l'occasion de tout projet d'intervention. Avec l'extension du champ patrimonial, les acteurs revendiquent une action sur du patrimoine non-protégé, qui techniquement, ne bénéficie d'aucun statut juridique. 53 % des répondants qui travaillent sur du patrimoine mobilier ont indiqué qu'il n'était pas protégé. 35 % des répondants qui travaillent sur du patrimoine immobilier ont indiqué qu'il n'était pas protégé. On constate donc, qu'ici aussi, le critère de classement reste très important.

### **APPROCHER LES ACTEURS ET LA NOTION DE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

Au cours des réunions qui se sont déroulées pendant le processus d'observation, nous avons pu constater que, parmi les « nouveaux patrimoines », le patrimoine immatériel soulevait, plus que d'autres sujets, des questionnements. Au-delà de la médiatisation provoquée par la récente inscription du fest-noz sur la liste représentative de l'Unesco, les réactions suscitées

semblaient se cristalliser sur la division ancienne entre le patrimoine « légitime » et ce qui n'en est pas. Au cours des discussions avec les acteurs, nous avons pu observer une grande diversité d'opinions au sujet du concept relativement nouveau de patrimoine culturel immatériel. Cette notion questionne effectivement chacun, puisqu'elle englobe intrinsèquement de vastes champs non clos a priori (traditions et coutumes, pratiques sociales festives, échanges rituels, etc.).

Le patrimoine immatériel semble être pris au sens large par les acteurs, comme nouveau possible, d'autant que sa reconnaissance par les institutions et l'État est amorcée depuis quelques années. Il paraissait intéressant, au travers de cette démarche d'observation, de tenter d'approcher d'un peu plus près les acteurs et la notion de patrimoine culturel immatériel, en nous basant d'une part sur les données de l'OPP et d'autre part, en faisant appel à un spécialiste de la question, Philippe Boisseleau pour une contribution sur le sujet.

- 70 % des répondants déclarent se consacrer uniquement au patrimoine matériel, preuve s'il en est, que le domaine de l'immatériel est encore jeune. Toutefois, 30% des acteurs se consacrent à l'immatériel, au moins partiellement (ils ne sont que 5% à consacrer toute leur activité au patrimoine culturel immatériel).
- 58 % des acteurs concernés par le patrimoine culturel immatériel relèvent du secteur associatif, et en particulier des structures dont l'activité est attachée à une commune. Les entreprises de la restauration du patrimoine représentent près d'un quart des structures déclarant s'investir dans le patrimoine culturel immatériel. Leur savoir-faire spécifique en relève effectivement et sa transmission est un enjeu crucial. Les structures publiques représentent, quant à elles, 11% des acteurs déclarant s'investir dans le patrimoine culturel immatériel en région.
- La répartition géographique des acteurs du patrimoine culturel immatériel montre des grandes différences entre les territoires : la Loire-Atlantique concentre 38 % des acteurs, le Maine-et-Loire 25 %, la Vendée 20 %, la Sarthe 9 % et la Mayenne 8 %.
- La date de création des structures s'investissant dans le domaine révèle que sa prise en considération, telle qu'elle est définie par l'Unesco<sup>19</sup> est relativement récente. En effet, plus de la moitié des structures (54 %) qui s'y consacrent totalement ont été créées dans les années 2000.

17 - Voir la contribution de Jean-René Morice au sujet des terminologies utilisées par les chercheurs pour caractériser l'expansion du champ patrimonial

18 - La question posée aux acteurs à ce sujet était à choix multiples, ce qui a pour conséquence d'obtenir des pourcentages dont la somme est supérieure à 100.

19 - L'Unesco a adopté la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2003.

**LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL  
CONTRIBUTION DE PHILIPPE BOISSELEAU, DIRECTEUR D'ETHNODOC**

« Le patrimoine est un héritage. Il résulte des éléments reçus du passé mais aussi des choix de conservation et de transmission effectués par les générations successives. Longtemps associé aux objets, aux sites et monuments, aux beaux-arts, à la musique savante, le patrimoine culturel s'ouvre aujourd'hui complètement à l'immatériel.

Portés depuis quelques décennies par des mouvements souvent associatifs, les phénomènes culturels populaires transmis par l'oralité jouissent à présent d'une considération légitime à travers l'émergence de l'intérêt nouveau accordé au patrimoine culturel immatériel (P.C.I).

La prise en compte des mémoires orales collectives offre des perspectives aux territoires. Elle vient renforcer la transmission de pratiques humaines garantes de la diversité culturelle et de l'équilibre des communautés dans un contexte de mondialisation élargie.

La recherche scientifique, la médiation culturelle, l'écriture de l'Histoire elle-même, semblent vouloir se nourrir des apports de l'oralité lorsque les sources archivistiques présentent une valeur incontestable, par le croisement, la documentation, l'indexation. A travers la prise en compte du patrimoine oral, les territoires trouvent enfin des ressorts endogènes puissants dans la définition des stratégies de développement durable et de valorisation.

Depuis 2003, le patrimoine culturel immatériel fait l'objet d'une attention privilégiée et bénéficie de mesures de traitement et de sauvegarde sous l'égide de la convention de l'Unesco et de l'action des 153 États signataires (en novembre 2013). Sa définition reste précise et il est utile dans le cadre de cette observation du patrimoine d'en rappeler les fondements et les champs UNESCO.

« On entend par "Patrimoine Culturel Immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ».

Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la convention de l'Unesco, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. Le "Patrimoine Culturel Immatériel" se manifeste notamment dans les domaines suivants : les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; les arts du spectacle ; les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

L'Unesco précise par ailleurs que bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle, qu'il est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie. Le patrimoine culturel immatériel est en outre traditionnel, contemporain et vivant à la fois : le patrimoine culturel immatériel ne comprend pas seulement les traditions héritées du passé, mais aussi les pratiques rurales et urbaines contemporaines, propres à divers groupes culturels.

L'Unesco inscrit sur trois listes les éléments du PCI représentatifs ou biens à sauvegarder : liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ; liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente ; registre des meilleures pratiques de sauvegarde. La France compte en 2013 douze traditions culturelles inscrites sur la liste de l'Unesco.

**Les traditions culturelles françaises inscrites sur les listes de l'UNESCO**

LISTE REPRÉSENTATIVE	ANNÉE
LES OSTENSIONS SEPTENNALES LIMOUSINES	2013
LA FAUCONNERIE	2012
LE FEST-NOZ	2012
L'ÉQUITATION DE TRADITION FRANÇAISE	2011
LE REPAS GASTRONOMIQUE DES FRANÇAIS	2010
LE COMPAGNONNAGE	2010
LE SAVOIR-FAIRE DE LA DENTELLE AU POINT D'ALENÇON	2010
LE MALOYA	2009
LA TRADITION DU TRACÉ DANS LA CHARPENTE	2009
LA TAPISSERIE D'AUBUSSON	2009
GÉANTS ET DRAGONS DE BELGIQUE ET DE FRANCE	2008
LISTE DU PCI NÉCESSITANT UNE SAUVEGARDE URGENTE :	Année
LE CANTU IN PAGHJELLA DE CORSE	2009

## 2.3 ACCUEIL DES PUBLICS ET STRUCTURES DU PATRIMOINE EN REGION PAYS DE LA LOIRE

En Pays de la Loire, le traitement du patrimoine culturel immatériel est intégré de plus en plus aux programmes d'action des collectivités. La Région des Pays de la Loire en prend ainsi toute la mesure à travers l'intérêt que lui porte le service du patrimoine qui prévoit d'intégrer les archives orales du réseau RADdO<sup>20</sup> au portail régional du patrimoine<sup>21</sup>. La Mission « Pays de la Loire - Métiers d'art » œuvre pour sa part à la promotion et à la transmission des savoir-faire. Comme le révèle l'observation, de nombreuses associations revendiquent une action en faveur du patrimoine culturel immatériel. En matière d'accompagnement scientifique et technique, le centre EthnoDoc, situé en Vendée, propose son expertise aux acteurs pour les démarches d'inventaire et de valorisation des éléments du P.C.I. L'association est soutenue par le service patrimoine de la Région des Pays de la Loire et siège à la CRCC. Aux côtés du Pôle régional des musiques actuelles, EthnoDoc a initié la notion de patrimonialisation des musiques actuelles à l'origine du programme Folk Archives.

Le centre anime le RADdO, réseau des territoires partageant une base de données commune des archives provenant de l'oralité. Enfin, on notera que Nantes est par ailleurs depuis 2013 le siège de la FAMDT (Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles), et depuis sa création en 2009 celui de l'OPCI, Office du patrimoine culturel immatériel, créé en 2009 pour proposer son expertise en la matière sur tout le territoire français. L'OPCI a ouvert aux éditions L'Harmattan la collection Patrimoine culturel immatériel et travaille actuellement, entre autres projets, aux côtés de la Fédération internationale des trompes de France en vue de l'inscription de la pratique à l'Unesco.

Le patrimoine culturel immatériel n'est pas une mode mais bien une réalité dans les pratiques collectives et dans la prise en considération croissante des acteurs et institutions culturelles. ”

**Philippe BOISSELEAU**  
Directeur d'EthnoDoc

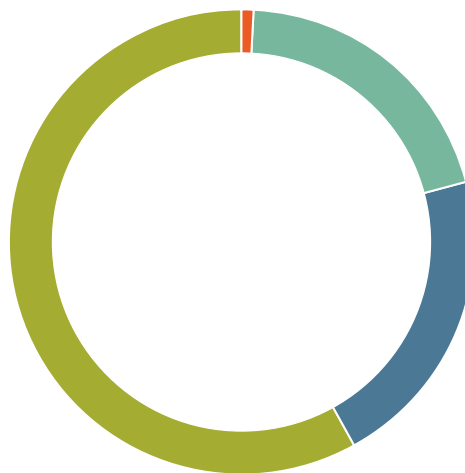
Au sein du processus de patrimonialisation, la valorisation est la fonction qui regroupe l'ensemble des activités consistant à mettre en relation directe les patrimoines et les publics. Nous nous attachons ici aux publics ayant été en contact avec les structures de l'échantillon des répondants, dans le cadre de la visite de lieux, ou l'organisation d'activités en lien avec le patrimoine.

### LES SITES DE VISITE

Près d'un tiers des répondants (85 structures) ont indiqué assurer la gestion d'au moins un site de visite en 2011. Le nombre total de sites gérés par ces 85 répondants s'élève à 148. La moitié de ces 85 structures gère au moins un lieu accessible au public, quel que soit le département. La moitié des structures publiques<sup>22</sup> gèrent plus de deux lieux. Parmi les répondants, le département qui compte le plus de sites de visite est le Maine-et-Loire (61 sites), soit près de deux fois plus qu'en Vendée (34 sites) et près de trois fois plus qu'en Loire-Atlantique (23 sites). La Sarthe et la Mayenne totalisent respectivement 18 et 12 sites.

L'exploitation des données des acteurs montre qu'un site de visite sur deux est accessible au public plus de 305 jours par an (tous les sites ne sont pas nécessairement ouverts à la visite mais simplement visibles de l'extérieur). On constate toutefois des variations importantes selon le type de structure. Un lieu de visite privé sur deux est accessible plus de 95 jours par an, la moitié des lieux dont la gestion est assurée par une association le sont plus de 200 jours par an et la moitié des sites publics sont accessibles toute l'année.

### La gestion des sites de visite par type de structures en %



- 1 % / ENTREPRISES
- 20 % / LIEUX DE VISITE PRIVÉS
- 21 % / STRUCTURES ASSOCIATIVES
- 58 % / STRUCTURES PUBLIQUES

21% des sites de visite sont gérés par des associations.  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

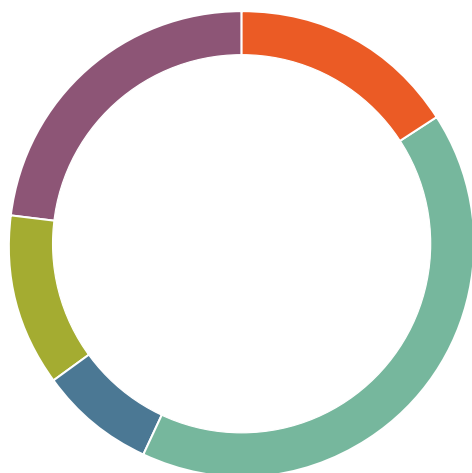
20 - Réseau des archives et documentation de l'oralité : portail des bases de données du réseau RADdO (réseau et <http://www.raddo-ethnodoc.com/>)

21 - Portail en ligne du patrimoine régional : <http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr>

22 - Parmi ces 85 structures



## Répartition des sites de visite par départements en %



- 16 % / LOIRE-ATLANTIQUE
- 41 % / MAINE-ET-LOIRE
- 8 % / MAYENNE
- 12 % / SARTHE
- 23 % / VENDÉE

41% des sites de visite sont situés en Maine-et-Loire.  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

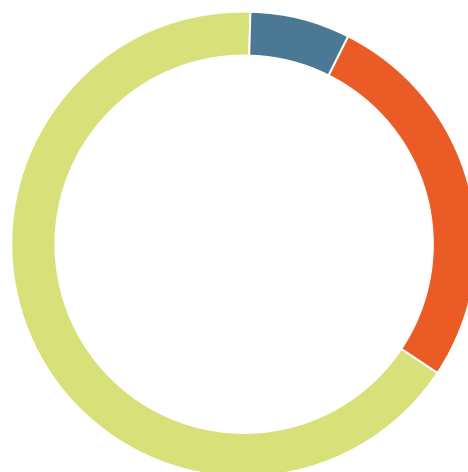
## L'ACCUEIL DU PUBLIC PAR LES RÉPONDANTS

Le rapport du CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), intitulé **La visite des musées, des expositions et des Monuments**<sup>23</sup>, montre qu'une grande part de la population fréquente les sites patrimoniaux. L'étude indique que « près de deux personnes sur trois ont visité un musée, une exposition, un monument, ou un lieu historique en 2011. [...] En 2011, 37 % de la population a visité un monument religieux, 32 % un château, un palais ou des fortifications, 32 % une ville ou un pays d'Art et d'Histoire, 14 % un bâtiment d'architecture contemporaine, 12 % une grotte préhistorique ou un site archéologique, 11 % une Maison des Illustres, 10 % un champ de bataille ou un mémorial. Au total 61 % de nos concitoyens ont visité un musée, une exposition, un monument, ou un site historique ».

En 2011, les structures qui ont participé à l'Observation du patrimoine ont enregistré 1 739 125 entrées (payantes et gratuites). Pour information, les 53 Musées de France des Pays de la Loire totalisent 1 265 995 visiteurs en 2010 (dont 188 679 entrées au Château des Ducs de Bretagne à Nantes et 127 973 entrées au Musée des Beaux-Arts de cette ville). Le rapport de la Préfecture et de la Région Pays de la Loire sur la fréquentation des sites de visite fait état de 1 922 377 visiteurs.

En moyenne, les structures de l'échantillon ont enregistré, en 2011, 18 904 visiteurs (sites de visite et activités organisées par les structures). Pour comparaison, les Musées de France totalisent 54 892 entrées en moyenne<sup>24</sup>. Mais des précautions de lecture s'imposent face à cette moyenne. On constate dans l'échantillon de fortes variations selon les types de structures et l'importance considérable des structures publiques. Elles captent la plus grande part de la masse des visiteurs (66 %). Le nombre moyen d'entrées enregistrées dans les structures publiques est 5 fois supérieur au nombre moyen d'entrées enregistrées dans les lieux gérés par les associations et 7 fois supérieur au nombre moyen d'entrées enregistrées dans les lieux de visite privés. Par ailleurs, les écarts considérables entre les nombres moyens et médians<sup>25</sup> d'entrées enregistrées par les répondants en 2011 montrent que la répartition des visiteurs n'est pas homogène. Ces écarts font état d'un double mouvement de concentration et de dispersion : quelques structures captent l'essentiel de la masse de visiteurs tandis que la majorité n'en attire qu'une petite partie.

## Répartition des visiteurs par type de structures en %



- 7 % / LIEUX DE VISITE PRIVÉS
- 27 % / STRUCTURES ASSOCIATIVES
- 66 % / STRUCTURES PUBLIQUES

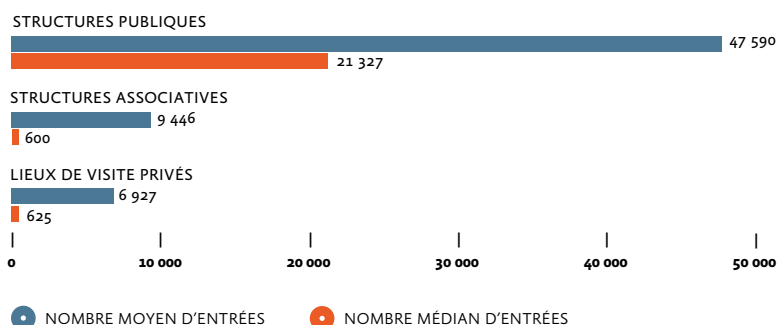
Les lieux de visite privés cumulent 7% du nombre total d'entrées enregistrées par les répondants sur les sites de visite  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

23 - Régis Bigot, Emilie Daudet, Sandra Hoibian, Jörg Müller, La visite des musées, des expositions et des Monuments, Etude pour la Direction Générale des Patrimoines, Départements de la politique des publics, CREDOC, Collection des rapports, n°281, Juin 2012

24 - Op. cit.

25 - Voir glossaire

## Nombre de visiteurs moyens et medians par type de structures



En moyenne, les lieux de visite privés ont accueilli 6 927 visiteurs en 2011. Pourtant, un lieu de visite privé sur deux a enregistré moins de 625 entrées en 2011.  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Au-delà des variations du nombre de visiteurs constatées plus haut, d'autres facteurs ont une influence forte sur la capacité des structures à attirer le public. On constate sans étonnement, parmi les répondants :

- qu'une structure ayant recours à l'emploi salarié et donc à du personnel dédié à l'accueil du public, totalise 28 fois plus d'entrées qu'une structure n'ayant pas recours à l'emploi.
- que plus les ressources financières d'une structure sont importantes, plus sa capacité d'accueil est renforcée. Une structure dont les ressources sont supérieures à 300 000€ enregistre près de deux fois plus d'entrées qu'une structure dont les ressources sont comprises entre 50 000€ et 300 000€.
- que plus une structure est ancienne, plus elle attire de visiteurs. En termes de nombre d'entrées, on passe du simple au double entre une structure créée avant 1990 et une structure créée dans les années 1990 ou 2000. L'ancrage temporel apparaît donc comme un pré-requis important permettant aux structures d'être identifiées.
- que la détention d'un label renforce la visibilité d'une structure : une structure labellisée reçoit en moyenne entre trois à quatre fois plus de visites qu'une structure non-labellisée.

## Nombre moyen d'entrées enregistrées par les répondants en fonction du recours à l'emploi, de la strate budgétaire, de l'ancienneté et de l'obtention d'un label.

STRUCTURE :			
RESSOURCES HUMAINES	ayant recours à l'emploi salarié	31 995	visiteurs en moyenne en 2011
	n'ayant pas recours à l'emploi salarié	1 113	
STRUCTURE DONT LES RESSOURCES SONT :			
RESSOURCES FINANCIÈRES	inférieures à 50 000€	1 990	visiteurs en moyenne en 2011
	comprises entre 50 000€ et 300 000€	25 597	
	supérieures à 300 000€	52 924	
STRUCTURE CRÉÉE :			
ANCIENNETÉ	avant 1990	30 438	visiteurs en moyenne en 2011
	entre 1990 et 2000	12 021	
	après 2000	11 795	
STRUCTURE :			
LABEL	labellisée	34 344	visiteurs en moyenne en 2011
	non labellisée	10 267	

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013



## L'ACCUEIL DES SCOLAIRES

167 357 scolaires ont été accueillis par les structures répondantes<sup>26</sup> en 2011 sur leurs sites de visite. Si, en moyenne, nous enregistrons 2 461 scolaires par structure, la moitié d'entre elles en a accueilli moins de 315 en 2011. A l'instar de ce qui a été constaté en termes de capacité d'accueil du public, on constate l'influence du recours à l'emploi, de la strate budgétaire, de l'ancienneté (avec une exception) et de l'obtention d'un label.

**Nombre moyen de scolaires accueillis par les répondants en fonction du recours à l'emploi, de la strate budgétaire, de l'ancienneté et de l'obtention d'un label.**

STRUCTURE :			
RESSOURCES HUMAINES	ayant recours à l'emploi salarié	4 262	scolaires en moyenne en 2011
	n'ayant pas recours à l'emploi salarié	180	
STRUCTURE DONT LES RESSOURCES SONT :			
RESSOURCES FINANCIÈRES	inférieures à 50 000€	200	scolaires en moyenne en 2011
	comprises entre 50 000€ et 300 000€	1 462	
	supérieures à 300 000€	9 221	
STRUCTURE CRÉÉE :			
ANCIENNETÉ	avant 1990	3 975	scolaires en moyenne en 2011
	entre 1990 et 2000	458	
	après 2000	1 760	
STRUCTURE :			
LABEL	labellisée	5 454	scolaires en moyenne en 2011
	non labellisée	1 030	

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

## LA RÉPARTITION DES VISITEURS PAR DÉPARTEMENT

Le nombre de personnes accueillies par les répondants varie considérablement d'un département à l'autre. Rappelons aussi que ces résultats valent simplement pour l'échantillon de répondants. En effet, certaines structures n'ont pas souhaité participer à l'observation. Nous ne disposons pas des données des sites départementaux vendéens. Les variations constatées d'un département à l'autre peuvent s'expliquer par la présence sur les territoires de sites bénéficiant d'un rayonnement régional voire national. Par exemple, le Château des Ducs de Bretagne et le Musée des Beaux-Arts de Nantes apparaissent dans l'enquête réalisée par le Ministère de la Culture comme les deux premiers Musées de France des Pays de la Loire en termes de public. Par ailleurs, l'étude du CREDOC, précédemment citée, montre que les politiques tarifaires exercées par les lieux ont une influence très forte, puisqu'une personne sur quatre renoncerait à visiter un lieu en raison du prix du billet d'entrée.

### Nombre moyen d'entrées enregistrées par les répondants en 2011 par département

Loire-Atlantique	32 387
Maine-et-Loire	26 967
Mayenne	10 151
Sarthe	5 904
Vendée	4 305
Tous départements confondus	18 904

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

26 - Parmi les structures répondantes, seules 68 ont indiqué accueillir des scolaires. Suite aux nombreuses discussions avec les acteurs sur la manière de comptabiliser le nombre de scolaires, nous avons retenu l'approche suivante : un élève accueilli ne compte qu'une seule fois, même s'il revient plusieurs fois dans le lieu et qu'il participe tout au long d'une année scolaire à des projets pédagogiques dans un lieu patrimonial. Nous avons vérifié, avec les acteurs concernés, et dans la mesure du possible, les données qu'ils nous avaient fournies.

## **PATRIMOINE ET TOURISME : L'ÉTÉ, UNE SAISON FAVORABLE AUX ACTEURS DU PATRIMOINE EN PAYS DE LA LOIRE ?**

Le rapport intitulé « Les chiffres-clefs de la fréquentation des lieux de visite par type (avril à septembre 2010) »<sup>27</sup> montre l'existence d'une saison estivale très marquée pour les lieux de visite patrimoniaux avec des pics de fréquentation constatés systématiquement au mois d'août.

Dans le cadre de l'OPP Patrimoine, il a été demandé aux structures d'indiquer les mois au cours desquels elles observaient des pics de fréquentation. L'exploitation des données fait apparaître de façon très marquée une saison touristique qui débute dès le mois de mai et s'achève en septembre. Les pics de fréquentation sont constatés au mois d'août et de septembre, dus pour ce mois aux Journées Européennes du Patrimoine. Le rapport cité plus haut fait état de 131 établissements ouverts à la visite<sup>28</sup> qui reçoivent plus de la moitié (57 %) du public des lieux de visite régionaux (y compris les lieux non patrimoniaux). De fait, le patrimoine et le tourisme en Pays de la Loire sont très liés. En observant les nombres moyens et médians d'entrées, nous avons pu constater que quelques acteurs attiraient la majeure partie des visiteurs. L'Observatoire Régional du Tourisme a montré dans Le comportement des touristes des grands lieux de visites en Pays de la Loire<sup>29</sup> que « la visite d'un site majeur génère de la mobilité touristique et stimule dans le même temps la pratique d'autres activités touristiques. Le jour de la visite, les touristes déclarent avoir pratiqué en moyenne 2,3 activités (visite du site incluse)» et que « sur 3 jours de visite, les touristes réalisent 4 activités touristiques (visite incluse) dont la visite de la ville et celle des monuments et sites historiques ». Les « grands » sites de visite jouent donc un rôle structurant sur les territoires et par leur capacité à attirer la clientèle touristique, génèrent des externalités positives pour les autres structures, patrimoniales et touristiques (hôtellerie, etc.). Cependant, cet aspect positif ne doit pas masquer une réalité vécue par les acteurs les moins structurés, qui certes, profitent de la saison touristique pour attirer des visiteurs, mais qui ne peuvent, faute de moyens humains et financiers, développer tout au long de l'année une offre permanente.

### **Les chiffres-clés de la fréquentation des lieux de visite par type (avril à septembre 2010)**

	Nombre d'établissements	Nombre de visiteurs en 2010	Fréquentation régionale totale (%)	Mois de plus forte affluence	Visiteurs accueillis au cours de ce mois	
					Nombre	%
<b>MONUMENTS ET PATRIMOINE BÂTI</b>	38	837 470	25%	août	231 044	28%
<b>MUSÉES, ÉCOMUSÉES, SITES HISTORIQUES</b>	76	815 000	24%	août	190 306	23%
<b>PARCS ET JARDINS</b>	17	269 907	8%	août	71 554	27%

Les autres sites de visites régionaux cités dans le rapport ne relèvent pas du patrimoine (zoo, etc.) et n'ont pas été comptabilisés ici.

Source : Région Pays de la Loire & Préfecture des Pays de la Loire

### **LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES AUTOUR DU PATRIMOINE**

De nombreuses manifestations organisées au niveau national autour du patrimoine se déclinent sur tout le territoire. 65 % des répondants ont participé à au moins l'un de ces temps forts, et en moyenne, les structures de l'échantillon de répondants ont participé à près de deux<sup>30</sup> manifestations en 2011. 4 évènements sont principalement cités par les répondants. Ainsi :

- 142 répondants ont participé aux Journées Européennes du Patrimoine
- 56 répondants ont participé aux Journées du Patrimoine de Pays
- 26 répondants ont participé aux Journées Européennes des Métiers d'Art
- 24 répondants ont participé aux Rendez-vous aux Jardins
- 43 répondants ont indiqué avoir participé à d'autres évènements, dont la Fête de la Science (12 répondants) et la Nuit des Musées (11 répondants).

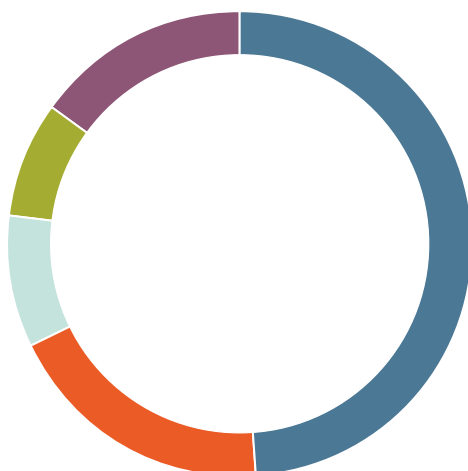
27 - Source : Région Pays de la Loire et Préfecture des Pays de la Loire

28 - Pour mémoire, dans l'échantillon de l'OPP Patrimoine, les répondants ont indiqué gérer 148 sites.

29 - Les dossiers de l'observatoire n° 38, janvier 2008, ORT

30 - La moyenne exacte est de 1,7 manifestations par structure de l'échantillon de répondants en 2011.

### Les principaux événements auxquels ont participé les répondants en 2011 en %



- 49 % / JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE
- 19 % / JOURNÉES DU PATRIMOINE DE PAYS
- 9 % / JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART
- 8 % / RENDEZ-VOUS AUX JARDINS
- 15 % / AUTRES MANIFESTATIONS

Parmi les répondants ayant participé à l'une des grandes manifestations autour du patrimoine, 49% ont participé aux Journées Européennes du Patrimoine.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP), manifestation la plus ancienne et la plus connue du grand public, initialement appelée « Journées portes ouvertes dans les monuments historiques », a lieu chaque année le troisième week-end de septembre. L'évènement, apparu en 1984 en France, s'est étendu à partir de 1991 à l'Europe. Chaque année, depuis 1995, une thématique est choisie, permettant de mettre en lumière un aspect particulier du patrimoine. Ces journées associent les acteurs publics et privés et leur offrent la possibilité de faire connaître leurs actions et de présenter leur travail à un public élargi. La Direction Générale des Patrimoines (Ministère de la Culture), à l'initiative de l'évènement, en assure la coordination en collaboration avec les DRAC qui assurent la diffusion des informations. En 2011, la manifestation a accueilli 12 millions de visiteurs en France dans 16 136 édifices ouverts à la visite<sup>31</sup>. 42 % des répondants qui y ont participé en 2011 sont des associations, 35 % des structures publiques, 15 % des lieux de visites privés et 8 % des entreprises. Le département qui a compté le plus de participants aux JEP parmi les structures de l'échantillon est le Maine-et-Loire (31 %), suivi de la Loire-Atlantique et de la Sarthe (21 % chacun), de la Vendée (15 %) et de la Mayenne (12 %).

Les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, dont le but est de faire découvrir le patrimoine de proximité et le patrimoine non-protégé, complètent l'offre des Journées du Patrimoine, en valorisant le bâti traditionnel, les sites, les paysages et le patrimoine immatériel. Elles ont lieu le troisième week-end de juin depuis 1998. L'évènement est organisé par la fédération Patrimoine-Environnement, le réseau Maisons Paysannes de France, la Fédération Française de Sauvegarde des Amis des Moulins, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et les Architectes du

Patrimoine. 54 % des répondants qui y ont participé sont des associations, 30 % des structures publiques, 9 % des lieux de visite privés et 9 % des entreprises de la restauration du patrimoine. La manifestation semble avoir été suivie par les structures de façon relativement homogène par 4 départements sur les 5 de la région. 23 % des acteurs y participant sont établis en Loire-Atlantique, 23 % en Sarthe, 21 % en Vendée, 18 % en Mayenne et 14 % en Maine-et-Loire.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art ont été initiées en 2002 par le Ministère de l'Artisanat et sont coordonnées par l'Institut National des Métiers d'Art (INMA). Cet organisme est placé sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Economie, du Ministère de la Culture et de la Communication et du Ministère de l'Education Nationale. Il a pour objectif de mieux faire connaître et promouvoir ce secteur d'activité très important en France. La coordination de ces journées est assurée en région par les différents relais de l'INMA. Dans notre région, c'est la Mission « Pays de la Loire-Métiers d'Art » qui assure cette organisation. La manifestation se déroule le premier week-end d'avril dans les ateliers des artisans qui se prêtent au jeu, les boutiques métiers d'art, mais aussi dans les centres de formation ou sur des chantiers spécifiques. Des démonstrations de savoir-faire sont proposées au public. Depuis 2010, ces Journées se sont déployées sur le territoire européen. 44 % des répondants ayant participé à cet évènement, sont des entreprises de la restauration du patrimoine. Les associations (24 %) et les structures publiques (24 %) étaient bien représentées lors de ces journées. Parmi les répondants, le Maine-et-Loire et la Sarthe (32 % et 28 % des participants) se sont nettement distingués de la Loire-Atlantique (16 %), de la Mayenne (12 %) et de la Vendée (12 %).

Le Ministère de la Culture est également à l'origine des Rendez vous aux jardins, qui se déroulent chaque année, depuis 2003, en juin. Le pilotage de cette manifestation, mettant à l'honneur les parcs et les jardins publics ou privés, est assuré par les DRAC et le comité des Parcs et Jardins<sup>32</sup>. Parmi les répondants, ce sont les structures publiques qui ont le plus participé à cet évènement (46 %), suivi par les lieux de visite privés (29 %) et les associations (25 %). La moitié des structures investies sur ce temps fort sont établies en Maine-et-Loire et en Sarthe (25 % pour chaque département). Le reste des participants est établi en Vendée (21 %) en Loire-Atlantique (17 %) et en Mayenne (13 %).

Parmi les autres évènements cités par les répondants, on trouve la Fête de la Science et la Nuit Européenne des Musées. Cette dernière, initiée en Allemagne, a été reprise par le Ministère de la Culture en 2005. Son caractère exceptionnel – ouverture simultanée des musées à des horaires atypiques et mises en place d'animations, permet d'attirer un public diversifié, plutôt jeune et non habitué du lieu.

La Fête de la Science a, quant à elle, été instaurée en 1991 en direction du grand public, par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Des animations, des conférences et des visites thématiques sont organisées pour l'occasion. Près de 5 % des répondants y ont participé, pour faire découvrir le patrimoine scientifique et en particulier, l'archéologie. 58 % de ces structures sont des associations, 33 % des structures publiques, et 8 % des entreprises de la restauration du patrimoine. Le Maine-et-Loire compte la plus grande proportion de participants (33 %), suivi par les départements de la Loire-Atlantique et de la Mayenne (25 % chacun) et de la Sarthe (17 %). La Vendée quant à elle, ne comptabilise aucun participant à cette journée en 2011 parmi nos répondants.

31 - Article du Monde, 18 sept. 2011, Les journées du patrimoine ont attiré 12 millions de visiteurs, [www.lemonde.fr/culture](http://www.lemonde.fr/culture)

32 - Le Comité des Parcs et Jardins réunit 6 associations nationales et 36 associations régionales et départementales. Ses missions consistent à définir les besoins spécifiques des propriétaires privés et des responsables de parcs et jardins et à les représenter auprès des administrations régionales, nationales et internationales. [www.parcsetjardins.fr](http://www.parcsetjardins.fr)

## 2.4 LA STRUCTURATION DU SECTEUR DU PATRIMOINE

### LA PLACE DES RESEAUX D'ACTEURS

Pour rendre compte du degré de structuration du secteur et de la mise en réseau des structures, nous avons retenu, comme dans le cas des autres OPP<sup>33</sup>, les critères de l'adhésion à un syndicat d'employeurs, à un réseau ou une fédération.

Seuls 8 % de l'ensemble des répondants adhèrent à un syndicat d'employeurs. Pour comparaison, dans le secteur du spectacle vivant<sup>34</sup> en Pays de la Loire, ce taux est de 18 %. 44 % des entreprises de la restauration du patrimoine adhèrent à un syndicat d'employeurs. Les organisations les plus citées par les répondants sont la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et la Fédération Française du Bâtiment (FFB). La FFB et la CAPEB représentent les entreprises du bâtiment et développent des politiques en faveur de la restauration du patrimoine bâti. Les structures de la restauration du patrimoine en région n'appartiennent pas toutes au secteur du bâtiment. Les spécialistes de la restauration et de la conservation du patrimoine mobilier sont affiliés pour une bonne partie d'entre eux à la Fédération Française des Conservateurs Restaurateurs (FFCR). Cette fédération existe depuis 1992, et promeut les métiers de la conservation et de la restauration des biens culturels. Elle regroupe des professionnels issus de quatre formations diplômantes<sup>35</sup> qui souscrivent à la définition de la profession publiée par le Conseil International des Musées (ICOM).

Les regroupements d'acteurs, réseaux et fédérations, jouent un rôle non négligeable dans la structuration du secteur du patrimoine. En effet, ces structures, relevant essentiellement du secteur non lucratif, portent, au-delà du cercle de leurs membres, la communication autour de leurs activités et peuvent aussi, en interne, leur proposer un ensemble de prestations et de services. Le taux d'adhésion à un réseau parmi les répondants s'élève à 52 %<sup>36</sup>, soit plus que dans le cas du secteur du spectacle vivant (49 %) et dans le cas du cinéma-audiovisuel (42 %).

Cependant, ce taux varie en fonction des types de structures. Il est de 79 % dans le secteur public et de 74 % pour les entreprises de la restauration du patrimoine, mais moins de la moitié des lieux de visite privés (48 %) et seulement près d'un tiers des structures associatives (32 %) adhèrent à un réseau ou une fédération.

Il existe une relation très forte entre l'adhésion à un réseau et le volume budgétaire des structures. Seules 35 % des structures dont le volume budgétaire est inférieur à 50 000 € font partie d'un réseau. Ce taux d'adhésion double dès que le volume budgétaire des structures est compris entre 50 000 € et 300 000 € : 79 % des structures appartenant à cette strate budgétaire sont affiliées à un réseau.

L'adhésion à un réseau semble également corrélée à l'ancienneté des structures. Parmi les répondants, 62 % des structures créées avant les années 1980 sont affiliées à un réseau ; ce taux passe à 53 % pour les structures créées dans les années 1980 puis à 49 % pour les structures créées dans les années 1990 et enfin à 38 % pour les structures créées dans les années 2000.

Certains acteurs, du fait même de leurs activités, appartiennent à une fédération ou un réseau. C'est notamment le cas de toutes les structures détentrices d'un label ou d'une marque. 40 % des répondants sont labellisés. 84 % des structures publiques détiennent au moins un label, c'est pourquoi l'on retrouve tant de structures publiques parmi les répondants qui adhèrent à un réseau ou une fédération. Ce taux est aussi très élevé chez les entreprises de la restauration du patrimoine : 67 % d'entre elles ont indiqué être certifiées. Nous savons que ce taux de certification est particulièrement élevé parmi les répondants puisque nous nous sommes basés sur le critère de la labellisation des entreprises pour constituer la population-mère. Par conséquent, ce taux de certification est sans aucun doute plus élevé dans notre population de répondants que parmi l'ensemble des professionnels de la restauration du patrimoine.

Par ailleurs, on remarque que pour les structures gérant un site de visite, l'adhésion à un réseau touristique (via les offices de tourisme en particulier) et l'obtention d'un label lié à l'accessibilité des sites aux personnes handicapées s'ajoutent à l'adhésion à un réseau patrimonial.

Il est toutefois difficile de mesurer l'importance des réseaux et des fédérations dans le secteur du patrimoine à partir des données des répondants. En effet, à l'exception des réseaux d'envergure nationale associés à un label, les réseaux cités par les répondants ne le sont souvent qu'une seule fois, preuve de la très grande diversité des fédérations et des réseaux d'acteurs du patrimoine. On constate cependant, du fait de cette diversité, un émiettement considérable de la représentation des acteurs par des fédérations ou des réseaux.

### QUELQUES-UNS DES RESEAUX D'ENVERGURE NATIONALE CITÉS PAR LES RÉPONDANTS

- Le Comité National des Parcs et Jardins coordonne le réseau des parcs et jardins au niveau national. Il regroupe 6 associations nationales et 36 associations régionales et départementales. L'Association régionale des Parcs et Jardins des Pays de la Loire (APJPL) en fait partie. L'APJPL, créée en 2003, rassemble des propriétaires publics et privés qui ouvrent leurs parcs et leurs jardins présentant un intérêt patrimonial, au public et qui portent une réflexion sur les pratiques environnementales et les questions patrimoniales. Le réseau régional compte 46 jardins, dont certains sont labellisés « Jardin Remarquable ».
- La Demeure Historique (DH), association fondée en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965, apporte conseil et assistance techniques aux propriétaires-gestionnaires de monuments historiques privés (protection, financement, fiscalité, mise en valeur, transmission) et mène des actions auprès des pouvoirs publics. Elle décerne chaque année des prix destinés à encourager ou récompenser des travaux de restauration et des animations. Dans le cadre d'un agrément accordé par le Ministère du Budget, elle peut recevoir du mécénat affecté à la restauration de monuments privés. En outre, elle édite des revues et des fiches techniques destinées à ses adhérents. La délégation régionale regroupe 28 propriétaires-gestionnaires.

33 - Voir les rapports des observations participatives et partagées du livre, du spectacle vivant, du cinéma-audiovisuel et des arts visuels : [www.culture.paysdelaloire.fr](http://www.culture.paysdelaloire.fr)

34 - Cf Observation participative et partagée du spectacle vivant

35 - Les quatre formations diplômantes reconnues par l'Etat sont dispensées par l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, l'Institut National du Patrimoine, l'École Supérieure des Beaux-arts de Tours et l'École d'Art d'Avignon.

36 - Parmi les 261 répondants, 252 ont répondu à la question portant sur l'adhésion à un réseau ou une fédération.

- Le réseau des **Vieilles Maisons Françaises (VMF)**, fondé en 1958 et reconnu d'utilité publique en 1963, s'attache à la promotion du patrimoine bâti non-protégé et à faire connaître les métiers d'art. Il met en place des concours de sauvegarde, attribue le label « VMF » en partenariat avec les ateliers d'art de France, et décerne le prix « métiers d'art et patrimoine bâti ».
- Le réseau des **Maisons Paysannes de France (MPF)**, créé en 1965 et reconnu d'utilité publique en 1985, s'attache à la mise en valeur des maisons rurales traditionnelles, à la protection du cadre environnemental du patrimoine rural et promeut une architecture contemporaine en harmonie avec ce patrimoine.
- Le **réseau des Petites Cités de Caractère** initié en Bretagne en 1975, s'est développé en Pays de la Loire à partir de 1992. Il regroupe en 2011, 39 communes de moins de 6000 habitants, réparties sur les cinq départements de la région. Les communes homologuées par le réseau mènent toutes une politique active de mise en valeur, de sauvegarde et de restauration du patrimoine, associée à une volonté de développement touristique.
- L'union **REMPART** est un réseau dont les membres sont des associations. Elles allient sauvegarde du patrimoine et éducation populaire, via des chantiers de volontaires sur des projets de restauration. On compte actuellement 6 chantiers Remparts en Pays de la Loire.

### **FOCUS SUR LES LABELS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE**

Le Ministère de la Culture gère directement les réseaux liés aux labels Musée de France, Ville et Pays d'Art et d'Histoire, Jardin remarquable, Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et Maison des Illustres. Ces labels, qui garantissent un programme culturel adapté à tous les publics, notamment le public scolaire et les personnes en situation de handicap, permettent également aux structures qui en sont titulaires, de bénéficier d'une visibilité accrue.

### **Musée de France**

L'appellation « Musée de France » relève de la loi du 4 janvier 2002 du Code du Patrimoine et est attribuée par décision du Ministre de la Culture. Cette appellation est accordée à une personne morale (État, collectivités, associations) propriétaire d'une collection permanente reconnue d'utilité publique et qui s'engage à « conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections ; les rendre accessible au public ; mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion ; contribuer au progrès et à la diffusion de la recherche ». Elle rend les musées qui en bénéficient éligibles aux subventions de l'État et de la Région (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées et Fonds Régional de Restauration pour les Musées) et permet de recevoir également l'expertise scientifique de l'État. Toute acquisition ou restauration d'objets doit être soumise à la commission scientifique. En 2011 en Pays de la Loire, on comptabilise 53 musées de France (soit 4.4 % des 1218 Musées de France répartis sur le territoire national). Ces musées sont très fréquentés : 1 081 913 entrées en 2011 en Pays de la Loire. Le personnel de ces musées est, la plupart du temps, qualifié et reconnu par l'État. En région, on compte pour l'ensemble des Musées de France vingt-cinq conservateurs et une trentaine d'attachés de conservation.

#### **Loire-Atlantique**

**Batz-sur-Mer** – Musée des marais salants  
**Blain** – Musée des arts et traditions populaires  
**Bourgneuf-en-Retz** – Musée du Pays de Retz  
**Châteaubriant** – Musée municipal  
**Guérande** – Musée du Pays de Guérande  
**Le Pallet** – Musée du vignoble nantais  
**Nantes** – Musée des Beaux-Arts  
**Nantes** – Musée Dobrée  
**Nantes** – Musée d'Histoire de Nantes  
**Nantes** – Muséum d'histoire naturelle  
**Saint-Joachim** – Musées du Parc Naturel Régional de Brière  
**Saint-Nazaire** – Ecomusée

#### **Maine-et-Loire**

**Angers** – Musée Jean Lurçat et de la tapisserie contemporaine  
**Angers** – Musée des sciences naturelles  
**Angers** – Galerie David d'Angers  
**Angers** – Musée des Beaux-Arts  
**Angers** – Musée du Génie  
**Angers** – Musée Pincé  
**Baugé** – Musée d'art et d'histoire  
**Beaufort en Vallée** – Musée Joseph Denais  
**Cholet** – Musée d'art et d'histoire  
**Cholet** – Musée du textile  
**Parçay-Les-Pins** – Musée Jules Desbois  
**Saint-Lambert-du-Lattay** – Musée de la vigne et du vin d'Anjou  
**Saumur** – Château-musée  
**Trélazé** – Musée de l'ardoise  
**Villevêque** – Château de Villevêque

#### **Mayenne**

**Ambrières-les-Vallées** – Musée des tisserands mayennais  
**Château-Gontier** – Musée d'art et d'archéologie  
**Cossé-le-Vivien** – Musée Robert Tatin  
**Ernée** – Musée archéologique  
**Jublains** – Musée archéologique départemental  
**Laval** – Musée du vieux château / Bateau-lavoir  
**Laval** – Musée des sciences  
**Mayenne** – Musée archéologique  
**Renazé** – Musée de l'ardoise

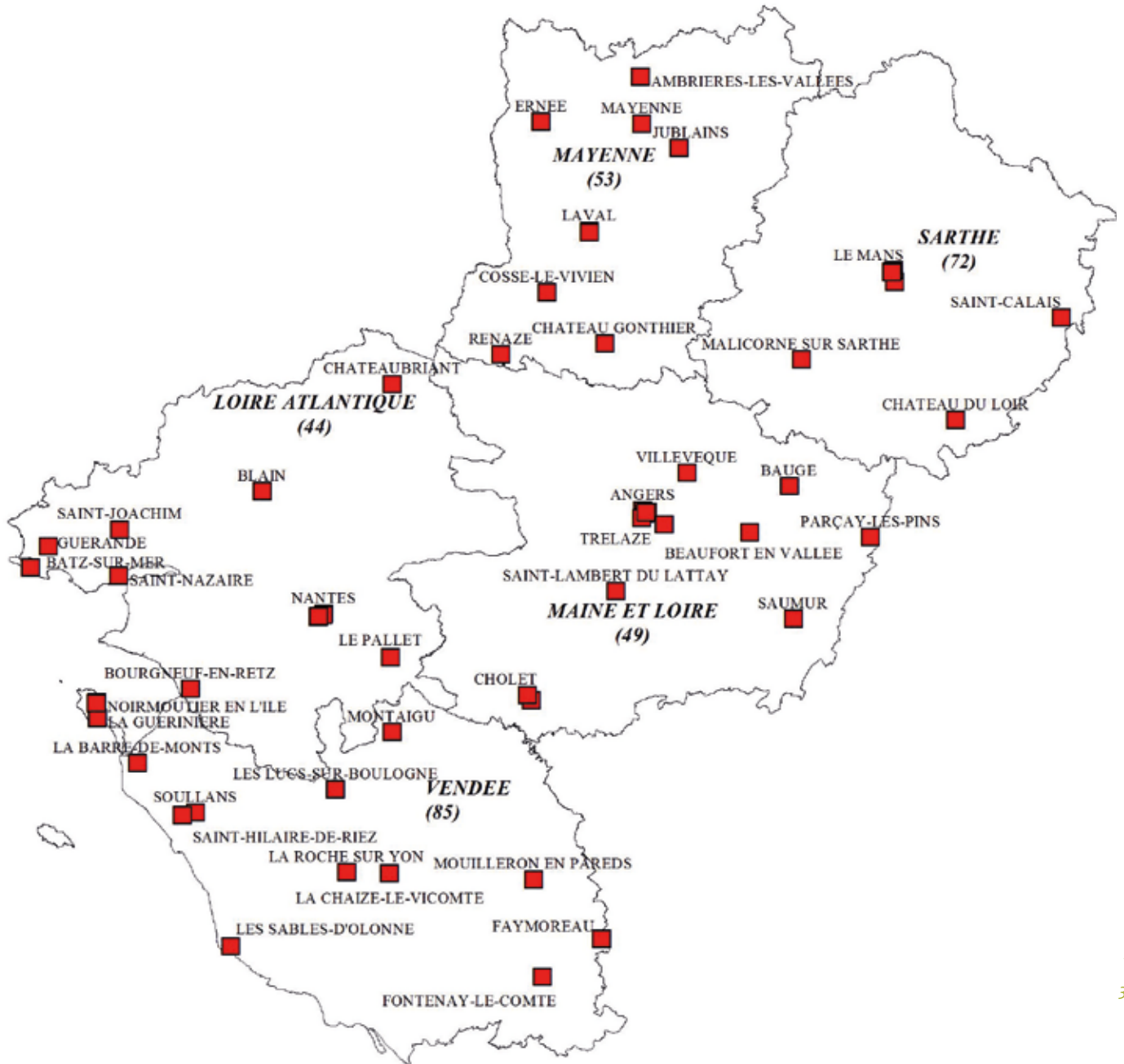
#### **Sarthe**

**Château du Loir** – Musée municipal  
**Le Mans** – Musée Vert « Véron de Forbonnais »  
**Le Mans** – Musée de Tessé  
**Le Mans** – Musée de la Reine Bérengère  
**Le Mans** – Carré Plantagenêt musée d'histoire et d'archéologie  
**Malicorne sur Sarthe** – Musée de la faïence et de la céramique  
**Saint-Calais** – Musée municipal

#### **Vendée**

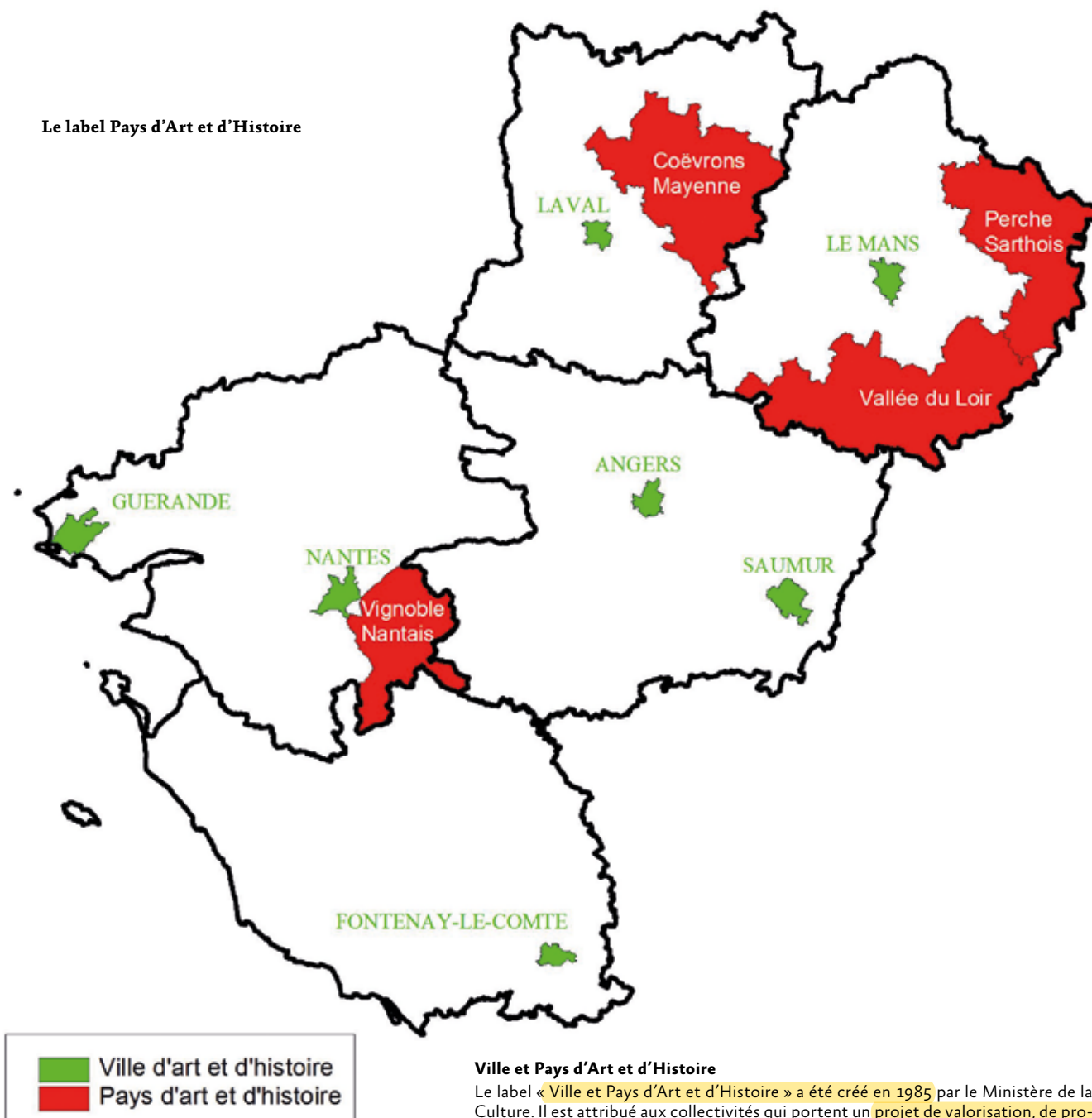
**Faymoreau** – Centre minier  
**Fontenay-le-Comte** – Musée vendéen de Fontenay-le-Comte  
**La Barre-de-Monts** – Ecomusée du marais vendéen  
**La-Chaize-le-Vicomte** – Musée ornithologique Charles Payraudeau  
**La Guérinière** – Musée des traditions de l'île  
**La Roche sur Yon** – Musée municipal  
**Les Lucs-sur-Boulogne** – Historial de la Vendée musée départemental d'histoire  
**Les Sables d'Olonne** – Musée de l'abbaye Sainte-Croix  
**Montaigu** – Musée du nord Vendée  
**Mouilleron en Pareds** – Musée national Clemenceau-de Latrre  
**Noirmoutier en l'Île** – Musée du château  
**Noirmoutier en l'Île** – Construction navale  
**Saint-Hilaire-de-Riez** – Bourrine du Bois Juquaud  
**Soullans** – Musée Milcendeau Jean Yole

Les Musées de France





## Le label Pays d'Art et d'Histoire



Source : DRAC Pays de la Loire – SIDOC.  
Réalisation : Christophe Batardy, novembre 2013

### Ville et Pays d'Art et d'Histoire

Le label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » a été créé en 1985 par le Ministère de la Culture. Il est attribué aux collectivités qui portent un projet de valorisation, de promotion et d'animation de l'architecture et du patrimoine. La labellisation fait l'objet d'une convention passée avec la Direction Générale des Patrimoines (Ministère de la Culture) et la DRAC, permettant au territoire de recevoir le soutien technique et financier de l'État.

La collectivité labellisée a l'obligation de recourir à du personnel qualifié et reconnu par l'Etat (Guide conférencier et Animateur du patrimoine) ; elle doit créer un service spécifique dédié à la gestion du label et un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).

Le réseau national des VPAH compte 150 Villes et Pays, qui mènent une même politique de valorisation du patrimoine et de l'architecture tout en communiquant sur la même ligne éditoriale. En Pays de la Loire, les 11 services des Villes et Pays d'Art et d'Histoire ont généré en 2011, 57 emplois permanents (50 Equivalents temps plein) relevant pour la plupart de la fonction publique territoriale. Entre quarante et cinquante guides-conférenciers agréés par le Ministère de la Culture et de la Communication ont exercé dans le cadre des VPAH en 2011.

### Jardin remarquable

Le label « Jardin remarquable », lancé en février 2004 par le Ministère de la Culture, est décerné pour 5 ans « aux jardins ouverts au public, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique dont le but n'est pas essentiellement commercial ». L'obtention du label permet au propriétaire du jardin de recevoir l'appui du Conseil National des Parcs et Jardins pour la mise en œuvre de ses activités et d'accéder à des dispositifs fiscaux. En Pays de la Loire, 17 propriétés sont labellisées « Jardins Remarquables » (environ 300 Jardins Remarquables sur le territoire national). La Sarthe en compte le plus grand nombre (7 Jardins Remarquables).

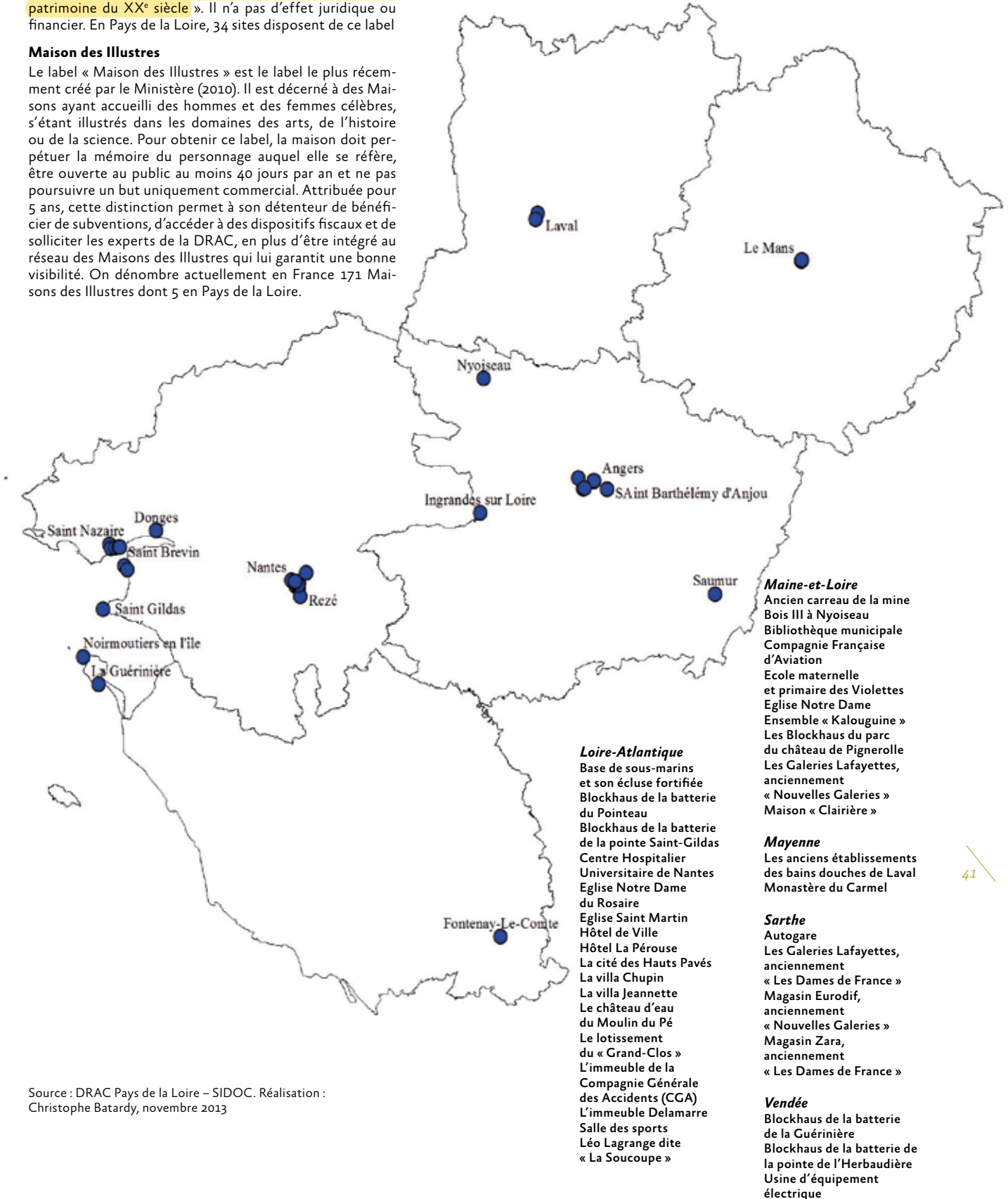
### Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle

Le label « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », créé en 1999, distingue les immeubles et ensembles urbains « dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle ». Il n'a pas d'effet juridique ou financier. En Pays de la Loire, 34 sites disposent de ce label

### Maison des Illustres

Le label « Maison des Illustres » est le label le plus récemment créé par le Ministère (2010). Il est décerné à des Maisons ayant accueilli des hommes et des femmes célèbres, s'étant illustrés dans les domaines des arts, de l'histoire ou de la science. Pour obtenir ce label, la maison doit perpétuer la mémoire du personnage auquel elle se réfère, être ouverte au public au moins 40 jours par an et ne pas poursuivre un but uniquement commercial. Attribuée pour 5 ans, cette distinction permet à son détenteur de bénéficier de subventions, d'accéder à des dispositifs fiscaux et de solliciter les experts de la DRAC, en plus d'être intégré au réseau des Maisons des Illustres qui lui garantit une bonne visibilité. On dénombre actuellement en France 171 Maisons des Illustres dont 5 en Pays de la Loire.

### le label patrimoine du xx<sup>e</sup> siècle



Source : DRAC Pays de la Loire – SIDOC. Réalisation : Christophe Batardy, novembre 2013





## SYNTHÈSE

### **LA MUTUALISATION DES RESSOURCES DES STRUCTURES RÉPONDANTES**

Pour étudier le degré de structuration du secteur du patrimoine, en plus d'analyser la place des réseaux et l'importance des labels, nous pouvons mobiliser le critère de la mutualisation. La mutualisation des ressources est le partage par des structures de moyens matériels et humains de manière à optimiser l'accès à ces ressources et leur rentabilité par le partage des coûts. 20% des structures répondantes mutualisent fréquemment ou systématiquement une partie de leurs moyens humains et techniques avec d'autres structures. Ces taux varient en fonction de la nature des structures. Les structures publiques (33%) ont fortement recours à la mutualisation : leur organisation l'implique. 20% des associations de l'échantillon mutualisent une partie de leurs ressources. En effet, les échanges informels et la réciprocité d'échanges non-marchands représentent une solution pour développer leurs activités.

En région, les activités liées à la préservation du patrimoine et à sa valorisation mobilisent les 3/4 des structures de l'échantillon des répondantes. La recherche est le pôle du processus de patrimonialisation le moins investi. Il faut toutefois garder à l'esprit que les structures s'engagent pour 2/3 d'entre elles à tous les niveaux du processus de patrimonialisation.

Si les conceptions tendent à évoluer vers une acception très large du patrimoine, on constate que les approches traditionnelles (prédominance du patrimoine bâti, importance des critères de protection) jouent encore un rôle important. Cependant, les nouveaux patrimoines sont investis par les répondantes et commencent à se structurer. C'est le cas du patrimoine immatériel.

En termes de fréquentation, on constate l'importance capitale des structures publiques, qui d'une part, concentrent la plus grande masse des visiteurs et d'autre part, jouent un rôle structurant sur les territoires.

La relation patrimoine et tourisme est très forte en région. Une saisonnalité se dessine de mai à septembre (avec les Journées Européennes du Patrimoine en point d'orgue) et concerne toutes les structures de l'échantillon des répondantes, posant les bases d'une dynamique forte en termes d'activités des structures.

Les labels assurent aux acteurs une visibilité renforcée et des moyens d'actions plus importants du fait de l'obtention de financements grâce à cette distinction.

L'enquête a permis de montrer que les réseaux d'acteurs sont nombreux et relativement dispersés. Parmi les répondantes, nombreux sont les acteurs qui appartiennent à un réseau dont ils sont les seuls adhérents en Pays de la Loire.

Au vu de ces quelques éléments, il apparaît clairement que la structuration du secteur est à consolider puisque seule une petite partie des acteurs qui a le plus souvent recours à l'emploi et un budget conséquent, est en mesure d'assurer sa représentation auprès des institutions et des publics.





# LES RESSOURCES HUMAINES DES RÉPONDANTS

## CHIFFRES CLÉS

---

**56 %** des répondants déclarent avoir recours à l'emploi salarié et 11% indiquent avoir recours à l'emploi non salarié mais rémunéré (gérance).

---

**28** entreprises ont indiqué fonctionner avec 33 travailleurs rémunérés non salariés<sup>37</sup>

---

**971**<sup>38</sup> salariés sont comptabilisés pour 1 310 218 heures de travail, quel que soit le type de contrat<sup>39</sup>. En 2011, les structures répondantes ont employé 720 Équivalents Temps Plein.

---

**70 %** du personnel des structures répondantes est en CDI. 11 % des salariés sont embauchés en CDD de plus de 6 mois et 16 % en CDD de moins de 6 mois. Les intermittents du spectacle représentent 4% des effectifs.

---

**37 %** des structures employant des salariés ont recours à l'emploi aidé.

---

**80 %** des structures ayant recours à l'emploi salarié se réfèrent à une convention collective.

---

**1 748** bénévoles s'investissent dans les projets des associations<sup>40</sup> répondantes. En moyenne, le bénévolat représente 1 Équivalent Temps Plein par association.

---

Emploi permanent : CDI et CDD de plus de 6 mois / Un Équivalent Temps Plein correspond à 1 820 heures annuelles, soient 35 heures hebdomadaires.

---

37 - L'emploi non salarié rémunéré concerne les indépendants et les chefs d'entreprises qui ne sont pas salariés mais qui touchent une rémunération pour leur travail.

38 - Parmi les 261 répondants, 146 structures ont déclaré avoir recours à l'emploi salarié. Parmi elles, seules 122 structures ont précisé le nombre de postes et le nombre d'Équivalents Temps Plein. Les chiffres présentés ici correspondent spécifiquement à ces 122 structures.

39 - Ne sont pas inclus ici les travailleurs rémunérés non salariés.

40 - 77 associations ont indiqué le nombre de bénévoles investis dans leurs projets sur les 127 associations faisant partie de l'échantillon des répondants.

## 3.1 LES VOLUMES ET LA STRUCTURATION DE L'EMPLOI

Parmi les 146 structures ayant recours à l'emploi salarié en 2011, seules 122 ont indiqué le nombre de salariés et le nombre d'Équivalents Temps Plein. Les chiffres présentés ici correspondent spécifiquement à cette partie de l'échantillon de répondants.

Les répondants ont salarié 971 personnes en 2011. Ce chiffre correspond au nombre cumulé des salariés indiqués par les structures. Il prend en compte les CDI, les CDD et les intermittents <sup>41</sup> (CDDU c'est-à-dire les CDD d'Usage pour les artistes et les techniciens), quel que soit leur temps de travail (temps plein ou partiel) et le recours ou non à l'emploi aidé.

41% des salariés sont situés en Loire-Atlantique, 26 % en Maine-et-Loire, 11 % en Mayenne, 13 % en Sarthe et 8 % en Vendée.

### LE VOLUME D'EMPLOI MOYEN

#### Volume d'emploi salarié moyen par type de structures, en Équivalents Temps Plein

LIEUX DE VISITE PRIVÉS*	1,6
STRUCTURES ASSOCIATIVES	3,2
ENTREPRISES **	4,9
STRUCTURES PUBLIQUES	10,4

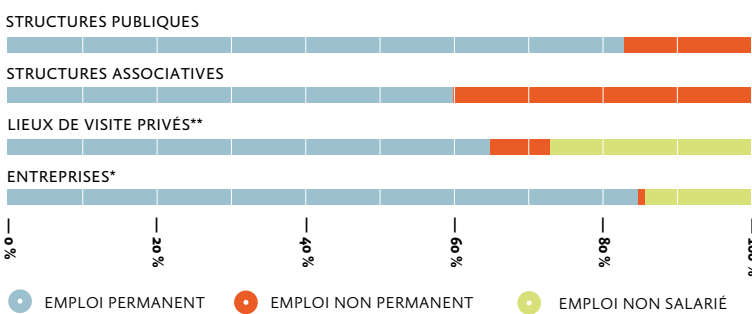
\* Sont incluses dans les lieux de visite privés les entreprises gérant des sites de visite et les propriétés privées ouvertes à la visite. \*\* Entreprises de la restauration du patrimoine.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Selon le type de structures, le nombre moyen d'emplois salariés est compris entre 1,6 et 10,4 Équivalents Temps Plein pour l'année 2011, tous types de contrats confondus (intermittents inclus). Ces chiffres, relativement faibles, montrent qu'il existe parmi les répondants une majorité de petites structures, composées d'équipes relativement réduites et ce, quel que soit le secteur concerné.

### LA COMPOSITION DE L'EMPLOI

#### Structuration de l'emploi selon le type de structure (effectifs rapportés en %)



\* Entreprises de la restauration du patrimoine / \*\* Sont incluses dans les lieux de visite privés les entreprises gérant des sites de visite et les propriétés privées ouvertes à la visite / Emploi permanent : CDI et CDD de plus de 6 mois / Emploi non permanent : CDD de moins de 6 mois et CDDU (intermittence)

Pour les entreprises de la restauration qui figurent parmi les répondants, l'emploi se répartit comme suit : 14% d'emplois non salariés rémunérés, 8% d'emplois non permanents, 65% d'emplois permanents.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

#### L'emploi non salarié

S'il ne concerne que 3% des effectifs, le recours à l'emploi non salarié est relativement fréquent pour deux types d'acteurs : les entreprises de la restauration du patrimoine et les lieux de visite privés. Les gérants représentent 14% des effectifs des entreprises de la restauration du patrimoine et plus du quart des effectifs des lieux de visite privés. Toutefois, le recours à l'embauche de salariés reste la norme pour ces deux types d'acteurs.

#### L'emploi salarié

L'exploitation des données des répondants fait apparaître que l'emploi permanent <sup>42</sup> représente 80 % du volume total de l'emploi salarié. 780 personnes sont concernées pour 683 Équivalents Temps Plein. Parmi ces 780 salariés, 682 sont en CDI. Les CDI représentent 84% du volume des heures travaillées.

Le secteur public se singularise par une très forte proportion d'emplois permanents (83% des effectifs dont 73 % en CDI) et un recours important aux CDD de moins de 6 mois (14%). L'intermittence représente 3% des embauches du secteur public.

Près des deux tiers des salariés du secteur associatif relèvent de l'emploi permanent (60% des effectifs dont 53 % en CDI). 34 % des embauches se font via des CDD de moins de 6 mois. Ce sont des emplois saisonniers essentiellement. Le recours à l'embauche en CDD de moins de 6 mois est deux fois plus important chez les acteurs associatifs que chez les acteurs publics. L'intermittence représente 6% des effectifs du secteur associatif.

La structuration de l'emploi pour les entreprises de la restauration du patrimoine est marquée par une très forte proportion d'emplois permanents (84% des effectifs dont 71 % en CDI) et un faible recours au CDD de moins de 6 mois (1 % des embauches). Les gérants représentent 14% des effectifs.

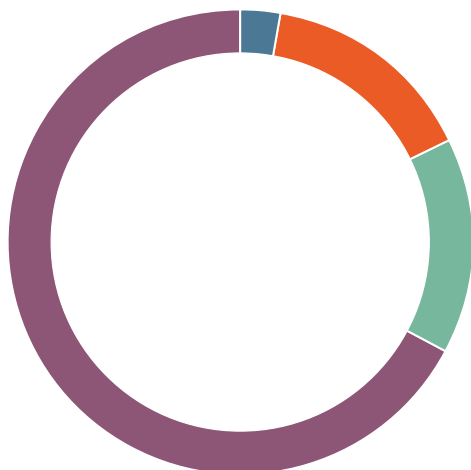
On retrouve ce modèle salariat-emploi non salarié pour les lieux de visite privés. 65 % des effectifs relèvent de l'emploi permanent (dont 51 % en CDI), 8% des embauches se font via des CDD de moins de 6 mois (renforts saisonniers). Les gérants représentent près de 30 % des effectifs.

41 - Ne sont comptés ici que les intermittents employés par les répondants uniquement pour l'animation du patrimoine.

42 - L'emploi permanent recouvre les CDI et les CDD de plus de 6 mois.

## LA RÉPARTITION DU VOLUME D'EMPLOIS CUMULÉS PAR TYPE DE STRUCTURES

Répartition du volume d'emploi cumulés par type de structure



- 3 % / LIEUX DE VISITE PRIVÉS\*\*
- 15 % / ENTREPRISES\*
- 15 % / SECTEUR ASSOCIATIF
- 67 % / SECTEUR PUBLIC

**Le secteur public concentre 67% du volume d'emplois rapporté en ETP.**

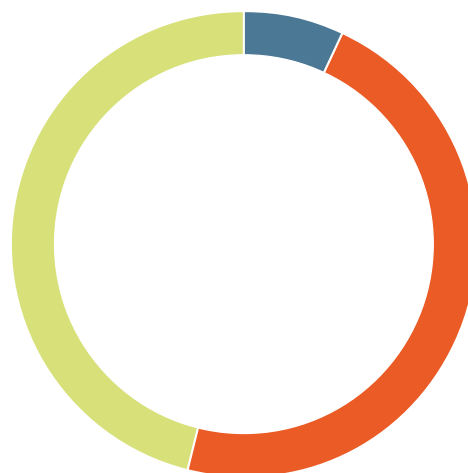
\* Entreprises de la restauration du patrimoine / \*\* Sont incluses dans les lieux de visite privés les entreprises gérant des sites de visite et les propriétés privées ouvertes à la visite.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Plus de la moitié (67%) du volume d'emploi est porté par le secteur public qui représente 22% de l'échantillon des répondants. Les entreprises de la restauration du patrimoine (16% des répondants) génèrent proportionnellement une forte activité et concentrent 15% des emplois. Comparativement, à volume d'emploi égal (15%), les associations (49% de l'échantillon des répondants) pèsent peu en termes d'emplois. Les lieux de visite privés (13% des répondants) ne concentrent que 3% du volume des emplois : ce sont souvent de très petites structures.

## LA RÉPARTITION PAR FONCTION DES EFFECTIFS DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

Le poids de l'emploi par fonction du processus de patrimonialisation



- 7 % / RECHERCHE
- 47 % / PRÉSERVATION
- 46 % / VALORISATION

**La recherche concentre 7% des effectifs cumulés de l'ensemble des répondants.**

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Ces chiffres sont calculés à partir des données transmises par les structures qui ont fait le choix de se placer dans un ou plusieurs champs et qui ont précisé la part consacrée à chaque fonction.

La recherche pèse très peu en termes de volume d'emploi dans le processus de patrimonialisation avec seulement 7 % des effectifs bien que 22 % déclarent s'y consacrer au moins partiellement. Les activités liées à la préservation du patrimoine (parmi lesquelles se trouvent les activités liées au bâtiment) et celles liées à la valorisation du patrimoine (c'est-à-dire toutes les activités en lien avec des publics) concentrent respectivement 46 % et 47 % des effectifs. Près de 80 % des acteurs ont déclaré se consacrer au moins partiellement à l'un ou l'autre de ces champs (préservation et valorisation du patrimoine).

## 3.2

# LA QUALITÉ DE L'EMPLOI : L'USAGE DU TEMPS PARTIEL, LE RECOURS À L'EMPLOI AIDÉ

Il existe plusieurs indicateurs pour mesurer la qualité de l'emploi. Nous en utiliserons deux, qui sont des marqueurs importants dans le secteur culturel : le recours plus ou moins important au temps partiel et le recours à l'emploi aidé.

### **L'USAGE DU TEMPS PARTIEL DANS L'EMPLOI PERMANENT PARMIS LES RÉPONDANTS**

L'indice de temps partiel est un indicateur permettant de mesurer une certaine précarité de l'emploi.

La méthode utilisée pour déterminer la proportion de structures ayant recours au temps partiel consiste à rapporter le nombre d'Équivalents Temps Plein au nombre total de salariés<sup>43</sup> en CDI et en CDD de plus de 6 mois. Plus le résultat est proche de 1, plus on se rapproche de l'équation « 1 personne = 1 emploi à temps plein ». A l'échelle de la population active française, l'indice de temps partiel est égal à 0,85<sup>44</sup>.

#### **L'indice de temps partiel selon le type de structures en 2011**

LIEUX DE VISITE PRIVÉS**	0,70
STRUCTURES ASSOCIATIVES	0,78
ENTREPRISES DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE	0,89
STRUCTURES PUBLIQUES	0,90

\*\* Musées privés et propriétés privées ouvertes à la visite au moins 40 jours par an.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Pour l'ensemble des structures observées qui ont recours à l'emploi permanent (CDI et CDD de plus de 6 mois), le ratio « nombre d'heures / nombre de salariés » est égal à 0,88. Le recours à l'emploi partiel est moins fréquent parmi nos répondants qu'au niveau national sur l'ensemble de la population active.

A titre de comparaison, l'Observation participative et partagée du cinéma-audiovisuel en Pays de la Loire a montré que cet indice était égal à 0,65 en 2011.

L'indice de temps partiel varie selon le type de structures et le type de contrats :

- 0,89 pour les emplois en CDI au sein de l'échantillon de répondants (0,84 pour les CDI dans le cinéma-audiovisuel)
- 0,79 pour les emplois en CDD de plus de 6 mois (0,47 pour les CDD de plus de 6 mois dans le cinéma-audiovisuel)

En somme, l'usage du temps partiel est plus courant en CDD qu'en CDI. Les associations et les lieux de visite privés faisant partie de l'échantillon de répondants ont plus fréquemment recours au temps partiel que les structures publiques et les entreprises de la restauration du patrimoine.

### **PLUS DU TIERS DES STRUCTURES EMPLOYEURS ONT RECOURS A L'EMPLOI AIDE**

#### **Part de l'emploi aidé dans l'emploi salarié par type de structures (en %)**

LIEUX DE VISITE PRIVÉS**	3%
STRUCTURES PUBLIQUES	3%
ENTREPRISES*	15%
STRUCTURES ASSOCIATIVES	18%

\* Entreprises de la restauration du patrimoine. \*\* Musées privés et propriétés privées ouvertes à la visite au moins 40 jours par an.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Au sein de l'échantillon des répondants, 50 structures indiquent avoir recours à l'emploi aidé en 2011. Autrement dit, 37 % des structures ayant indiqué avoir des salariés ont recours aux dispositifs d'emplois aidés. 76 salariés (soit 8 % des salariés) sont concernés. L'enquête de 2008 sur les associations culturelles employeurs en France<sup>45</sup>, montrent que les contrats aidés représentent 17% de l'ensemble des personnes employées par les associations. On constate donc le faible poids de l'emploi aidé parmi les ressources humaines des répondants. Toutefois, la part des emplois aidés varie en fonction des types de structures. La part de l'emploi aidé dans l'emploi salarié atteint 15 % pour les entreprises de la restauration du patrimoine. Cette proportion élevée tient à une spécificité : l'apprentissage, très développé dans ces structures, qui constitue l'une des spécificités du secteur du patrimoine. Ces emplois aidés permettent de garantir la transmission des savoir-faire à des jeunes et donc d'assurer aux entreprises le renouvellement de leur capacité d'intervention sur des patrimoines spécifiques. La proportion d'emploi aidé dans l'emploi salarié est de 18 % pour les associations, soit un point supplémentaire par rapport aux 17 % évoqués dans l'étude de 2008 sur les associations culturelles. 4 types d'emplois aidés sont cités par les répondants :

- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) en CDD représente 41 % du nombre total d'emplois aidés
- l'emploi tremplin<sup>46</sup> en CDI : 36 %
- le contrat d'apprentissage : 22 %
- le contrat d'avenir : 1 %

Les associations concentrent près de la moitié des emplois aidés (47 %), le secteur public 28 %, les entreprises de la restauration du patrimoine 24 % et les lieux de visite privés 1 %.

A l'instar de ce qui a été constaté dans le secteur du spectacle vivant<sup>47</sup>, le recours aux aides à l'emploi n'est pas lié à la jeunesse des structures :

88 % des structures qui ont recours à l'emploi aidé ont été créées avant les années 2000

12 % des structures qui ont recours à l'emploi aidé ont été créées entre 2000 et 2010.

On constate également, comme dans le cas du spectacle vivant, de fortes variations selon les départements. 40 % des structures ayant recours à l'emploi aidé sont situées en Maine-et-Loire, 30 % en Loire-Atlantique, 16 % en Vendée, 8 % en Mayenne et 6 % en Sarthe.

43 - La formule utilisée est la suivante : (nombre d'heures déclarées / nombre de postes) / 1820 (c'est-à-dire 1 Équivalent temps plein).

44 - INSEE 2012

45 - Les associations culturelles employeurs en France, enquête nationale 2008, par l'association OPALE.

46 - Les Emplois Tremplin ont été lancés en 2005. Contrairement aux autres dispositifs, il s'agit de proposer un CDI aux titulaires de ces emplois, financés de manière dégressive pendant 5 ans. Leur pérennisation, qui peut poser des difficultés aux structures, fait l'objet de mesures récentes de la part de la Région Pays de la Loire.

47 - Aude Bruneau et Emmanuel Parent, op.cit.

### 3.3 LE BÉNÉVOLAT : L'IMPORTANCE DES AMATEURS DE PATRIMOINE

L'association est la forme privilégiée par près de la moitié des structures que nous avons pu identifier. Constituée autour d'un projet, l'association est un mode d'engagement citoyen et un vecteur fort de sociabilité. Il ne s'agit pas ici de réduire la valeur sociale de l'investissement des bénévoles à des critères purement économiques. Pour autant, la mesure quantitative d'un certain nombre d'éléments permet de valoriser le bénévolat et d'assurer une reconnaissance à des activités non monétaires, qui resteraient sans cela invisibles ou déconsidérées.

Les associations répondantes ont indiqué avoir recours à 1 748 bénévoles<sup>48</sup> en 2011. Il a été demandé aux structures associatives d'évaluer le nombre d'heures que leur consacraient leurs bénévoles. D'après leurs estimations, l'investissement total des bénévoles représenterait 76 Équivalents Temps Plein, soit près d'un Équivalent Temps Plein par association en moyenne. Cet investissement est valorisé à hauteur de 1,9 millions d'euros<sup>49</sup>.

Plus de la moitié des associations faisant partie de l'échantillon des répondants sont composées exclusivement de bénévoles : 68% d'entre elles n'ont pas recours à l'emploi salarié et ont un budget inférieur à 50 000€. Le secteur du patrimoine en Pays de la Loire

repose donc en grande partie sur l'engagement de personnes non rémunérées pour leurs activités, qu'elles conduisent, du reste, avec des moyens très modestes.

En moyenne, on compte 23 bénévoles par association. Ces chiffres varient considérablement d'un département à l'autre :

- 21 bénévoles en moyenne en Loire-Atlantique ;
- 23 en Maine-et-Loire ;
- 12 en Mayenne ;
- 18 en Sarthe ;
- 43 en Vendée

Par ailleurs, une association n'employant pas de salarié a, en moyenne, 25 bénévoles, contre 19 pour une association employeur. On constate également que plus une association est ancienne, plus elle compte de bénévoles :

- Création de l'association avant 1980 > 37 bénévoles
- Création de l'association entre 1980 et 2000 > 21 bénévoles
- Création de l'association entre 2000 et 2010 > 19 bénévoles

### 3.4 LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

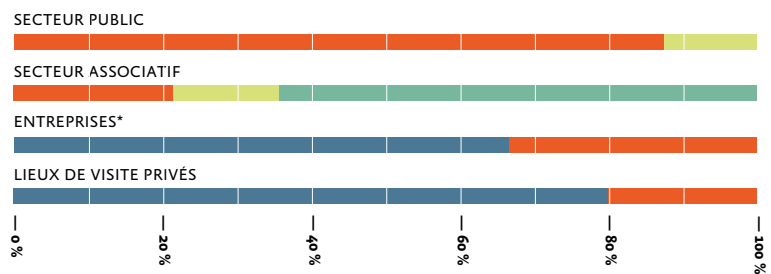
Dans une association dont le budget est supérieur à 300 000€, les ressources humaines sont réparties comme suit : 77% d'emplois permanents (CDI et CDD de plus de 6 mois), 22% d'emplois non permanents (CDD de moins de 6 mois et intermittents) et 1% de bénévolat.

\* Emplois permanents : CDI et CDD de plus de 6 mois. \*\* Emplois non permanents : CDD de moins de 6 mois et CDDU (intermittence).

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

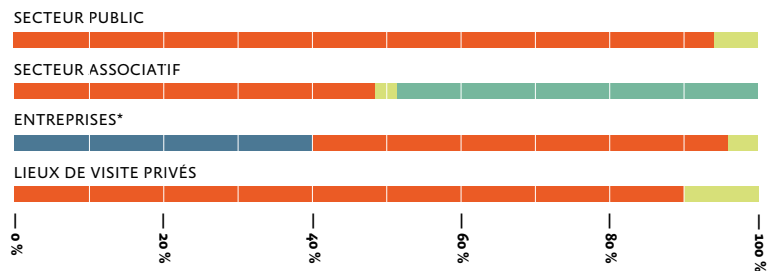
#### Structures dont le budget est compris entre 0 et 50 000 €

Total du volume des ressources humaines, entre 0,8 et 2,5 équivalents temps plein environ



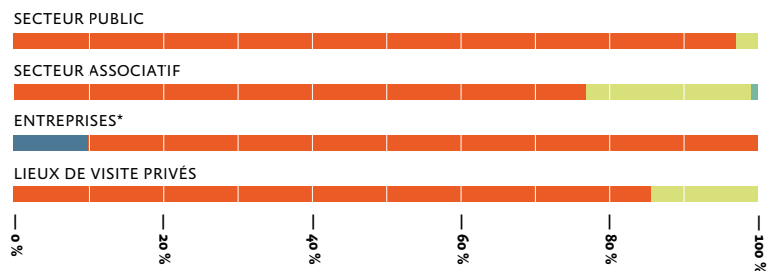
#### Structures dont le budget est compris entre 50 000 € et 300 000 €

Total du volume des ressources humaines, entre 1 et 3,4 équivalents temps plein environ



#### Structures dont le budget est supérieur à 300 000 €

Total du volume des ressources humaines, entre 2,8 et 24 équivalents temps plein environ



- EMPLOI NON SALARIÉ
- EMPLOI PERMANENT (CDI ET CDD DE PLUS DE 6 MOIS)
- EMPLOI NON PERMANENT (CDD DE MOINS DE 6 MOIS ET CDDU)
- BÉNÉVOLAT

48 - Parmi les 127 associations ayant participé à l'OPP Patrimoine, 77 nous ont transmis leurs données sur le bénévolat.

49 - Valoriser le bénévolat consiste à remplacer fictivement le travail bénévole par un travail salarié en attribuant une rémunération horaire qui s'élève environ au coût global d'1,5 SMIC. Source : Aude Bruneau et Emmanuel Parent, op.cit.

Trois seuils budgétaires ont été arrêtés pour analyser la diversité de la mobilisation des ressources humaines : moins de 50 000 €, entre 50 000 et 300 000€ et plus de 300 000 €. Les valeurs moyennes des Équivalents Temps Plein (données 2011) par type de structures et selon les seuils budgétaires définis constituent les bases de calcul.

Le secteur public, quelque soit le seuil budgétaire, adopte le même modèle de structuration qui repose en très grande majorité sur l'emploi permanent et un recours au CDD de moins de 6 mois et à l'intermittence qui décroît au fur et à mesure que la masse budgétaire augmente.

Dans les associations, la part du bénévolat recule très significativement proportionnellement à l'augmentation du budget, jusqu'à ne constituer qu'1 % des ressources humaines quand les associations ont un budget supérieur à 300 000 €.

L'emploi non permanent décroît significativement entre les deux premiers seuils pour se redéployer à nouveau quand le budget de la structure atteint 300 000 €. Le besoin de renforts saisonniers est lié à ces embauches de CDD de moins de 6 mois, d'autant que les bénévoles ne représentent plus que 1% des ressources humaines.

Dans les entreprises, la proportion de travailleurs non salariés décroît très significativement au fur et à mesure que les volumes budgétaires sont importants : on observe la transition de l'entreprise artisanale (un gérant et un à deux salariés) à l'entreprise de plus grande échelle (un gérant et plusieurs dizaines de salariés). Le recours à l'emploi non permanent est très faible voire nul, quelque soit le seuil budgétaire.

Les lieux de visite privés, quand ils passent le seuil des 50 000€, adoptent le même modèle que le secteur public : de l'emploi permanent en majorité et le recours à de l'emploi non permanent en renfort saisonnier. Au-dessous des 50 000 € de budget, ils adoptent un modèle proche de celui de l'entreprise artisanale, dans laquelle le travail rémunéré non salarié occupe une place très importante.


On remarque, à l'instar de ce qui a été constaté pour le secteur du spectacle vivant, qu'au delà d'un certain seuil (200 000 € pour le spectacle vivant et 300 000 € pour le patrimoine), les modèles de composition des équipes tendent à s'uniformiser, et ce, quel que soit le type d'acteur. Les structures s'appuient sur une large majorité d'emplois permanents.



## SYNTHÈSE

Le secteur du patrimoine en Pays de la Loire est très polarisé, avec d'une part, une grande proportion de micro-structures dont l'activité repose principalement sur l'engagement personnel (propriété privée) et le bénévolat (secteur associatif), et d'autre part, les structures publiques qui concentrent plus de la majorité des effectifs salariés de l'ensemble du secteur.

Deux aspects, qui ont trait à la précarité de l'emploi, illustrent bien cette polarité. Le recours au temps partiel et à l'emploi aidé est plus fréquent pour les associations que pour les autres types de structures. Par ailleurs, il faut noter que l'emploi aidé – via le contrat d'apprentissage, dans les entreprises de la restauration du patrimoine, joue un rôle essentiel pour le secteur : garantir la transmission des savoir-faire et assurer le renouvellement de la capacité d'intervention des entreprises sur un patrimoine spécifique. L'engagement bénévole constitue une caractéristique majeure du secteur. Plus de la moitié des associations ayant participé à l'OPP n'ont pas recours à l'emploi salarié. En moyenne, l'investissement des bénévoles représente 1 Équivalent Temps Plein par association.





# LES MOYENS FINANCIERS DES RÉPONDANTS

## CHIFFRES CLÉS (2011)

---

Les budgets cumulés des structures<sup>50</sup> ayant participé à l'OPP Patrimoine représentent plus de **145 millions d'euros**.

---

La moitié des structures disposent d'un budget inférieur à **40 000 €**.<sup>51</sup>

---

Parmi les structures répondantes, **43 %** d'entre elles disposent d'un budget inférieur à **25 000 €** et **8 %** d'entre elles disposent d'un budget supérieur à 1 million d'euros.

---

Les charges de personnel représentent en moyenne **26%** des charges supportées par les structures<sup>52</sup> ayant recours à l'emploi salarié.

---

### Notes importantes pour la lecture de ce document

L'une des postures adoptée pour cette étude a été de considérer que le patrimoine était un secteur couvrant un très large spectre d'activités et d'acteurs qu'il fallait prendre en compte dans toute leur diversité. Ainsi, certaines structures interrogées ne consacrent pas l'intégralité de leur activité et de leur budget au patrimoine. Il leur a été demandé d'estimer la part consacrée au patrimoine pour ne pas introduire de biais dans l'interprétation des données. 29% des structures interrogées ne consacrent pas l'intégralité de leurs activités et de leurs budgets au patrimoine. Ces structures sont pour la plupart des entreprises du bâtiment ou des métiers d'arts, pour lesquelles la restauration du patrimoine est, parfois par nécessité, complétée par une activité dans le « neuf » et/ou la « création ». Les chiffres présentés tout au long de l'étude tiennent compte des taux que les acteurs nous ont fournis.

50 - Parmi les 261 structures ayant participé à la démarche d'observation, 205 structures ont communiqué le montant global de leur budget. Le taux de participation à cette question est de 79 %.

51 - Ce chiffre de 40 000€ est une valeur médiane. Une valeur médiane est la valeur qui partage en deux parties égales une distribution. Dans ce cas précis, les budgets des structures ont été ordonnés du plus petit au plus grand. 40 000€ est la valeur au-dessous et au-dessus de laquelle on trouve le même nombre de structures.

52 - Si 55% des structures ont répondu avoir recours à l'emploi salarié, seule la moitié d'entre elles a précisé quels étaient les montants des charges de personnel. Le pourcentage de 26% vaut donc pour cette partie des répondants.

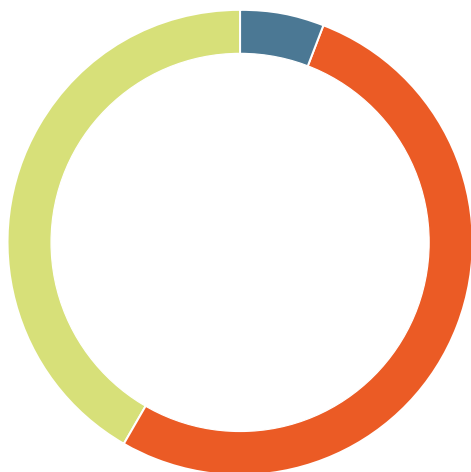
## 4.1 LA REPARTITION DES MOYENS FINANCIERS

Les budgets cumulés des répondants<sup>53</sup> représentent plus de 145 millions d'euros. L'annonce de ce chiffre ne doit pas masquer la diversité des situations budgétaires des acteurs. Nous proposons ici de mobiliser différentes variables, qui permettent d'approcher plus précisément la répartition de ces 145 millions d'euros pour les 205 structures nous ayant communiqué leurs chiffres. L'approche retenue ici consiste à présenter les masses financières globales en fonction de différents critères et, quand la qualité des données récoltées le permet, nous concentrer sur des aspects particuliers.

Par ailleurs, des contributions rédigées par des acteurs de terrain, spécialistes de leur domaine d'activité, permettent dans cette partie, comme dans le reste de l'étude, de présenter un aspect singulier du secteur du patrimoine que nous n'aurions pu présenter en nous basant seulement sur les données récoltées. L'ambition de cette première étude doit être rappelée ici, puisqu'elle impacte tout le travail conduit jusqu'à présent : il s'agit, à partir des éléments récoltés et des interventions des acteurs eux-mêmes, de poser des constats, d'identifier des problématiques et des enjeux propres au secteur.

### **DE FORTES DISPARITÉS DANS LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION**

#### **Répartition des budgets cumulés dans le processus de patrimonialisation (en %)**



- 6% / RECHERCHE
- 52% / PRÉSERVATION
- 41% / VALORISATION

Parmi les 3 grandes fonctions à l'œuvre au cours du processus de patrimonialisation, la recherche pèse 6% contre 41% pour la valorisation et 52% pour la préservation. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Plus de la moitié de la masse budgétaire globale (52%) est consacrée à la préservation du patrimoine<sup>54</sup>. Le choix de porter son action sur un bien matériel ou immatériel, en vue d'assurer sa transmission et ce indépendamment du fait que l'on en soit propriétaire, implique de garantir les conditions de sa conservation, de l'entretenir ou le restaurer dans le respect des règles dues à son statut de patrimoine.

Le recours à des spécialistes de la restauration et à des experts de la conservation du patrimoine est donc très fréquent. De fait, la préservation du patrimoine est par nature très coûteuse, en moyens humains et en matériaux.

Par ailleurs, l'extension actuelle du champ patrimonial et, bien avant cela, les politiques de l'État et des collectivités en faveur de la protection et de la sauvegarde du patrimoine contribuent à accroître la masse des biens considérés pour leur intérêt patrimonial.

Il « apparaîtra » ainsi toujours plus de biens patrimoniaux qu'il n'en « disparaîtra » dans le même temps. Le volume financier de la préservation du patrimoine, s'il n'était affecté par les facteurs économiques, est tout naturellement porté à suivre l'extension du champ du patrimoine.

Le deuxième poste budgétaire du processus patrimonial est la valorisation, qui concentre 41% des moyens financiers des structures. Valoriser le patrimoine, quelle que soit la forme choisie, consiste à mettre en relation l'objet patrimonial et un/des public(s). On considère ici l'ensemble des activités allant de l'édition d'un bulletin d'information associatif, à l'accueil du public dans un musée ou sur un site. Quel qu'en soit l'impact, il s'agit d'une fonction cruciale du processus de patrimonialisation, où une transmission a lieu entre le « producteur de patrimoine » et « l'utilisateur de patrimoine »<sup>55</sup>. La valorisation est donc une fonction d'autant plus importante qu'elle se trouve souvent au cœur des dispositifs mis en place par les collectivités en réponse à « l'extraordinaire demande de patrimoine », qui, comme nous le rappelle Pierre Moulinier<sup>56</sup>, ancien chargé d'études et de recherche au Ministère de la Culture, touche aussi bien le public que les acteurs et les élus locaux. Ces derniers sont très sensibles aux externalités positives que peut générer la mise en tourisme du patrimoine.

La recherche apparaît comme le dernier poste budgétaire, représentant uniquement 6% des budgets cumulés des structures. Il ne saurait pourtant y avoir de protection ou de valorisation sans recherche. En effet, le système légal entourant le patrimoine implique le recours aux experts (Architectes des Bâtiments de France, etc.) pour réaliser des études préalables aux travaux de restauration. Par ailleurs, la diffusion des travaux scientifiques des chercheurs (historiens, historiens de l'art, ethnologues, etc.) peut orienter les politiques de développement local et contribuer de fait au développement touristique.

L'approche de la répartition budgétaire par le processus de patrimonialisation permet de faire apparaître un premier mouvement de concentration des moyens financiers dans le processus de patrimonialisation<sup>57</sup>.

Si la recherche, la préservation et la valorisation peuvent être des activités exercées par un seul et même acteur, il apparaît clairement que les structures ne leur consacrent pas les mêmes moyens financiers. La valorisation et la préservation trustent la majorité des ressources. Pourtant, les acteurs peuvent être à la fois des producteurs de patrimoine autant que des prestataires pour d'autres producteurs. Ainsi le bataillon des « experts » est à la fois détenteur d'un savoir-faire et donc producteur de patrimoine (vivant) tout en se mettant au service d'autres structures ayant besoin d'expertise. Le secteur du patrimoine peut donc être considéré comme un système de relations inter-dépendantes reposant sur la capacité des uns à mobiliser des ressources pour l'intervention des autres.

53 - Parmi les 261 structures ayant participé à la démarche d'observation, 205 structures ont communiqué le montant global de leur budget.

54 - Préservation : toutes les actions permettant de protéger le patrimoine des dégradations temporelles et humaines : activités de conservation, de rénovation et de restauration.

55 - « Producteur » et « utilisateur » de patrimoine sont des termes empruntés à Xavier Greffe in La valorisation économique du patrimoine, La documentation Française, 2003.

56 - Moulinier Pierre, Notice 6 Le Patrimoine, in Poirrier Philippe(dir), Politiques et pratiques de la culture, La documentation Française, 2010

57 - Cf schéma p. 11

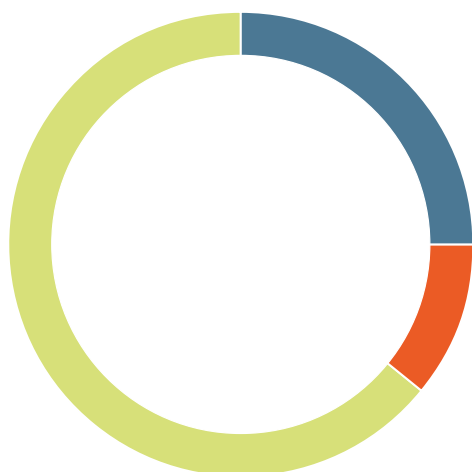
### Répartition des budgets cumulés des répondants dans le processus de patrimonialisation (2011)

RECHERCHE	6% des budgets cumulés	12% des répondants
VALORISATION	41% des budgets cumulés	43% des répondants
PRÉSERVATION	52% des budgets cumulés	44% des répondants

Les activités liées à la préservation du patrimoine représentent 52% des budgets cumulés et sont portées par 44% des répondants.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

### Répartition des volumes budgétaires selon le nombre de fonctions exercées par les acteurs (2011)



- 25 % / UNE FONCTION
- 11 % / DEUX FONCTIONS
- 64 % / TROIS FONCTIONS

Parmi les répondants, les structures exerçant trois fonctions cumulent 64% des budgets cumulés.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Les acteurs intervenant à tous les niveaux du processus de patrimonialisation cumulent 64% des ressources des acteurs observés. On trouve parmi eux une majorité d'associations et les structures publiques disposant des moyens les plus importants. La moitié de ces acteurs intervenant dans la recherche, la préservation et la valorisation dispose d'un budget supérieur à 115 488€.

Les structures agissant sur deux niveaux (valorisation et préservation ou valorisation et recherche) concentrent seulement 11% des ressources financières. Parmi ces répondants, ceux ayant indiqué agir dans les secteurs de la préservation et de la valorisation sont les lieux de visite privés, les petites structures publiques et une majorité d'associations. La moitié d'entre eux dispose d'un budget supérieur à 38 338€.

Les acteurs se consacrant à la recherche et à la valorisation sont essentiellement des associations communales. La moitié d'entre elle disposaient de moins de 3 745€ en 2011.

Les entreprises de la restauration du patrimoine qui ont déclaré travailler uniquement dans le domaine de la préservation, disposent d'un budget médian de 96 422€. Avec les associations ayant indiqué se consacrer uniquement à la valorisation du patrimoine, elles cumulent 25% des budgets.

Un double mouvement de concentration des ressources apparaît ici. Les structures capables de travailler sur l'ensemble du processus de patrimonialisation concentrent plus de la moitié des crédits financiers,

cumulant ainsi la plus grosse part des ressources. Les structures dont les activités sont très spécialisées et qui détiennent un savoir-faire particulier bénéficient de budgets médians plus importants.

### RÉPARTITION DES VOLUMES BUDGÉTAIRES PAR DOMAINE D'INTERVENTION : PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL

En regardant le poids respectif de chaque domaine d'intervention, on s'aperçoit que 69% des observés travaillent uniquement sur du patrimoine matériel et cumulent 45,4% des budgets. Les structures ayant déclaré agir uniquement dans le domaine du patrimoine culturel immatériel (PCI) ne représentent que 4% des répondants pour 0,4% des budgets cumulés. Les structures intervenant à la fois sur du patrimoine matériel et sur du patrimoine immatériel, si elles ne représentent que 27% des observés, pèsent en revanche plus de la moitié des budgets cumulés (54,2%).

Si l'on rapporte ces masses financières générales au budget médian des acteurs, il est possible de nuancer ces chiffres. Les acteurs du PCI, bien qu'ils soient en minorité et représentent le plus petit budget cumulé, ont un budget médian s'approchant de celui des acteurs du patrimoine matériel (respectivement 24 000€ et 26 000€). L'intervention dans les deux domaines semble garantir aux structures un budget médian plus important : 113 152 €. L'émergence relativement récente d'une activité autour du patrimoine immatériel explique que peu de ressources soient consacrées à ce domaine quand près de la moitié des ressources sont concentrées sur le patrimoine matériel. On trouve ici aussi un autre mouvement de concentration des ressources : les acteurs en capacité d'intégrer le patrimoine immatériel dans leurs activités en plus des actions menées sur du patrimoine matériel, cumulent plus de la moitié des ressources.

### Répartition des volumes budgétaires par domaine d'intervention rapporté au nombre de structures

DOMAINES D'INTERVENTION	PART DES BUDGETS CUMULÉS (%)	POURCENTAGE DE STRUCTURES
PATRIMOINE MATÉRIEL	45,4%	69%
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL	0,4%	4%
PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL	54,2%	27%
	100,0%	100%

69% des acteurs consacrent leurs activités uniquement au patrimoine matériel. Ils cumulent 45,4% des ressources des répondants.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

## RÉPARTITION DES BUDGETS CUMULÉS PAR TYPE DE STRUCTURES

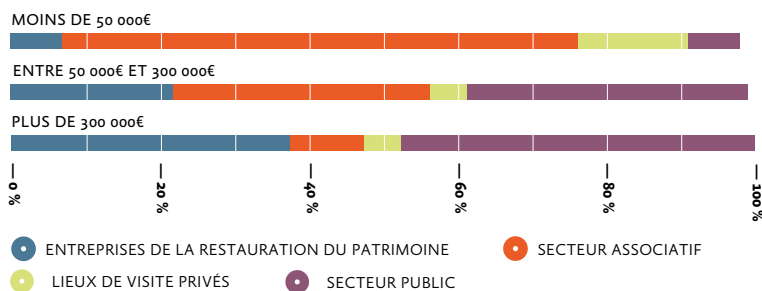
	PART DES BUDGETS CUMULÉS	POURCENTAGE DE STRUCTURES (%)
ENTREPRISES DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE	23%	17%
SECTEUR ASSOCIATIF	6%	49%
LIEUX DE VISITE PRIVÉS	1%	11%
SECTEUR PUBLIC	70%	23%

Parmi les répondants, les associations pèsent 6% des budgets cumulés du secteur et représentent 49% des structures.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Le secteur public, qui représente 23% des répondants, concentre près des ¾ des ressources. Les entreprises de la restauration du patrimoine relevant du secteur privé lucratif et représentant 17% des répondants pèse près du quart des budgets cumulés du secteur. Le secteur associatif, avec la plus grande proportion de structures représentées au sein de l'échantillon (49%), cumule seulement 6% des ressources. Les lieux de visite privés, 11% des acteurs, atteignent 1% des produits cumulés.

## Répartition des structures par strates budgétaires (en %)



Les associations représentent 70% des structures bénéficiant de moins de 50 000€ de ressources

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

La répartition des structures par strates budgétaires présente une autre manière d'appréhender les concentrations à l'œuvre dans le secteur du patrimoine. Plus les seuils budgétaires augmentent, plus la proportion d'entreprises de la restauration du patrimoine et de structures publiques augmente. A l'inverse, moins les seuils budgétaires sont importants, plus la proportion d'associations et de lieux de visite privés est forte.

## 4.2 LES RESSOURCES PUBLIQUES

D'après l'étude intitulée *Le financement de la culture* (Chiffres Clés 2012, Ministère de la Culture et de la Communication), la part moyenne consacrée par les collectivités au patrimoine, de l'Etat aux communes de plus de 10 000 habitants, représenterait environ 18 % de leurs dépenses culturelles. Ces charges sont affectées en grande partie à l'attribution de subventions aux structures. Pour information, toujours en référence à cette étude, les Départements et les Régions consacraient respectivement 39 % et 78,6 % de leurs dépenses culturelles à l'attribution de subventions aux acteurs.

La subvention n'est pas le seul type d'aide publique. L'aide à l'emploi en est une autre. Par ailleurs, pour certains acteurs du patrimoine, il existe d'autres aides, indirectes celles-ci, que sont les déductions fiscales.

Dans notre échantillon de répondants :

- plus de la moitié des structures (52 %) a bénéficié d'une subvention en 2011 ;
- le recours à l'emploi aidé ne concerne que 19% de l'échantillon de répondants<sup>58</sup> ;
- la majorité des acteurs ayant eu recours à l'emploi aidé a aussi bénéficié d'une subvention ;
- un quart des répondants n'a bénéficié d'aucune aide publique directe.

### **LES PARTENAIRES PUBLICS EN RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Impulsé par la mise en œuvre des politiques culturelles du Ministère, le soutien public à la culture est très largement porté par les collectivités territoriales en région. D'après Jean-François Chougnat<sup>59</sup> dans la notice intitulée *L'effort public pour la culture*, les dépenses culturelles locales représentaient 7 milliards d'euros en 2006. J.-F. Chougnat note « le poids prépondérant » des Villes (4,4 milliard d'euros), « l'émergence de l'action intercommunale » (840 millions d'euros) et « les niveaux d'engagement variables » des Départements et des Régions (respectivement 1,3 milliard d'euros et 556 millions d'euros). Ces chiffres témoignent de l'importance du rôle des collectivités au niveau local. Il est difficile, compte tenu des données récoltées d'estimer le taux de soutien public parmi nos répondants. Nous proposons dans cette partie de faire le point sur les dispositifs existants en Pays de la Loire et qui sont portés par la DRAC, la Région, les Départements et les principales agglomérations.

### **Les missions des partenaires publics en région en 2011**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) conduit la politique culturelle de l'Etat et s'assure donc de « la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine » mais aussi de la « promotion de l'architecture ». <sup>60</sup> Elle s'attache également par le biais des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) à promouvoir l'architecture et le patrimoine.

En 2011, la DRAC a articulé ses dispositifs de soutien autour de six axes :

- La restauration et l'entretien de Monuments Historiques mobiliers et immobiliers
- l'architecture : secteurs sauvegardés, promotion et sensibilisation à l'architecture
- les Musées de France<sup>61</sup> (aide à l'enrichissement et à la restauration des collections / FRAM-FRAR<sup>62</sup>)
- l'archéologie (aide aux fouilles, sondages et prospections)
- le patrimoine archivistique et linguistique
- l'action territoriale : éducation artistique et culturelle et action en faveur de la culture

Ces programmes de soutien aux acteurs ont représenté plus de 13 millions d'euros en 2011 (hors restauration du patrimoine appartenant à l'Etat).

La Région des Pays de la Loire détient la compétence de l'Inventaire Général du Patrimoine culturel<sup>63</sup> qui lui a été confiée par la loi du 13 août 2004. Elle accompagne également les acteurs du secteur et organise son soutien autour de six grands axes :

- L'archéologie
- Les Monuments Historiques / aide à la restauration du patrimoine
- Les thématiques patrimoniales : patrimoine matériel et immatériel fluvial/maritime, industriel, parcs et jardins, peintures murales
- Les sites de visite patrimoniaux et les Musées de France
- Les secteurs sauvegardés et les Centres Anciens Protégés : subventions aux particuliers et aides aux aménagements urbains disposant d'un secteur sauvegardé ou homologué/homologable Petites Cités de Caractère ; aide à la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ou d'une Aire de mise en Valeurs de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
- Les fonds régionaux d'acquisition et de restauration des objets mobiliers des Musées de France (FRAM et FRAR) sont co-financés par la DRAC et la Région.

En 2011, la Région a consacré plus de 4,2 millions d'euros au soutien des acteurs du patrimoine (hors opérateurs régionaux). La Région sans être propriétaire d'un site patrimonial, bénéficie, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Etat, d'une mise à disposition d'une partie de l'Abbaye Royale de Fontevraud durant 30 ans. Trois conventions d'Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) ont été signées, qui font de la Région un acteur du patrimoine de premier plan. Une société publique locale, la SOPRAF (société publique régionale de l'Abbaye Royale de Fontevraud), créée en 2011, est chargée de la gestion et de l'animation du site, de l'exploitation et de l'entretien des bâtiments ainsi que du développement touristique. La Région a consacré en 2011 près de 17 millions d'euros aux travaux de restauration du site et 2,5 millions d'euros au Centre Culturel de l'Ouest, association gestionnaire chargée de l'action culturelle et artistique du site (fonctionnement et investissement).

58 - 19% de la totalité des structures ont déclaré avoir recours à l'emploi aidé. Parmi les structures ayant recours à l'emploi salarié, 37% ont recours à l'emploi aidé.

59 - *L'effort public pour la culture*, Jean-François Chougnat, in *Politiques et pratiques de la culture*, dir Philippe Poirrier, La documentation Française, 2010

60 - Source : [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

61 - « L'appellation « Musée de France » a été instaurée par la loi du 4 janvier 2002 ; [...] elle porte à la fois sur les collections et les institutions qui les mettent en valeur : les collections permanentes des musées de France sont inaliénables et doivent être inscrites sur un inventaire réglementaire. Elle rend les musées qui en bénéficient éligibles aux soutiens de l'Etat, scientifiques, techniques et financiers ». (source : [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)).

62 - FRAM : Fonds régional d'acquisition pour les Musées / FRAR : Fonds régional d'aide à la restauration

63 - Cf. Contribution de Françoise Mousset-Pinard sur l'Inventaire

Les Départements ont une compétence en matière de culture et particulièrement en matière de patrimoine, via la gestion des services d'archives départementales, des musées départementaux. Ils prennent directement en charge :

L'expertise scientifique des musées départementaux (en lien avec le label Musée de France)

- L'archéologie
- Les archives
- La gestion des propriétés leur appartenant le cas échéant.

Certains Départements agissent pour l'Inventaire dans le cadre d'un partenariat avec la Région.

En Pays de la Loire, les Départements possèdent 21 lieux patrimoniaux et en assurent la gestion la plupart du temps. Ils mettent également en place des dispositifs de soutien à destination des acteurs du patrimoine. Le budget consacré au patrimoine et les dispositifs de soutien diffèrent selon les Départements.

Les dispositifs de soutien en faveur du patrimoine s'articulent autour de 4 axes :

- l'archéologie
- les associations historiques et patrimoniales
- la restauration du patrimoine bâti protégé ou non au titre des Monuments Historiques (la loi de 2004 relative au patrimoine non protégé organise le transfert des crédits de l'Etat vers les Départements).
- les sites patrimoniaux, les musées locaux et les Musées de France

A chacun de ces dispositifs est imputé un nombre de programmes différents selon les départements. Le montant cumulé de ceux-ci s'élève à plus de 4,3 millions d'euros en 2011 (montant cumulé des Départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe<sup>64</sup>).

Les Villes et les structures intercommunales de la région prennent leur part dans les dispositifs d'accompagnement des acteurs. Elles accompagnent les associations et soutiennent les acteurs notamment pour la restauration du patrimoine bâti. Nous n'avons pu réunir suffisamment de chiffres pour les présenter ici.

## LA RÉPARTITION DES AIDES PUBLIQUES

Dans notre échantillon<sup>65</sup>, le volume global des subventions perçues par les répondants représente 13,4 millions d'euros et le volume des aides à l'emploi<sup>66</sup> 471 530 euros. Le graphique présenté ci-après témoigne de l'hétérogénéité des montants des subventions perçues par les acteurs, tant pour le secteur public que pour le secteur associatif. En effet, les écarts très importants entre les moyennes et les médianes révèlent dans un premier temps la concentration des aides publiques. Les structures portées par les collectivités publiques sont très fortement dotées en subventions ; le montant moyen qui leur est attribué est supérieur à 300 000€. Elles mobilisent 76% du volume total des subventions des répondants. Pourtant, le nombre d'acteurs privés sou-

tenus par les partenaires publics parmi nos répondants est important. Sur les 113 structures ayant indiqué les montants des subventions qui leur étaient attribués, 71 relèvent du secteur associatif. Autrement dit, près de 60% des acteurs bénéficiant de subventions se partagent 10% du volume total des subventions.

Ces chiffres témoignent de l'émiettement considérable du volume total des subventions. Le montant médian<sup>67</sup> des subventions attribuées aux associations, qui s'élève à 2 345€, illustre très bien ce constat.

## Montants moyens et médians des subventions perçues par les acteurs (en euros)

### SECTEUR ASSOCIATIF



### SECTEUR PUBLIC



• VALEUR MÉDIANE      • VALEUR MOYENNE

Parmi nos répondants, si le montant moyen des subventions aux associations s'élève à 38 360€, la moitié des structures associatives perçoit moins de 2 345€ de subvention. Les données collectées pour les entreprises de la restauration du patrimoine et les acteurs relevant de l'initiative privée sont insuffisantes pour que nous puissions les exploiter. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Par ailleurs, il faut garder à l'esprit le fait que plus le budget d'une structure est important, plus le montant des subventions attribuées l'est également, et ce indépendamment de son statut juridique. De fait, la part d'autofinancement varie considérablement d'un type d'association à l'autre. De façon générale, les ressources propres d'une association à rayonnement communal représentent 72 % de ses produits contre 63% pour une association à rayonnement élargi.

## Montants moyens des subventions perçues selon la strate budgétaire (en euros)

### MOINS DE 5 000€

652 €

### ENTRE 5 000€ ET 50 000€

5 665 €

### ENTRE 50 000€ ET 100 000€

31 479 €

### ENTRE 100 000€ ET 300 000€

61 574 €

### ENTRE 300 000€ ET 1M€

151 324 €

### PLUS DE 1M€

1 123 579 €

Une structure dont le budget est compris entre 100 000 € et 300 000 € perçoit en moyenne 61 574 € de subvention. Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

64 - Nous n'avons pu obtenir les mêmes informations pour le Département de la Vendée.

65 - Sur les 136 structures ayant déclaré percevoir des subventions, 113 nous ont fourni les chiffres correspondants. Ce sont les données de ces 113 répondants auxquelles nous nous attachons dans cette partie.

66 - Sur les 50 structures ayant déclaré avoir recours à l'emploi salarié, 26 nous ont fourni les montants correspondants. Compte tenu du faible nombre de réponse à cette question, nous ne pouvons effectuer les mêmes calculs que pour les subventions.

67 - Le montant médian est, dans ce cas précis, la valeur qui partage en deux parties égales l'ensemble des associations percevant des subventions. Autrement dit, la moitié des associations perçoit moins de 2 345€ et l'autre moitié, plus de 2 345€ de subventions.

## Montants moyens des subventions et des ressources propres pour des associations (en euros)

ASSOCIATIONS COMMUNALES SUBVENTIONNÉES



ASSOCIATIONS À RAYONNEMENT ÉLARGI SUBVENTIONNÉES



- MONTANT MOYEN DES SUBVENTIONS PERÇUES
- MONTANT MOYEN DES RESSOURCES PROPRES

Parmi les répondants, les associations à rayonnement élargi disposent en moyenne de 141 000€ de subventions et 245 000€ de ressources propres.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

## LES VARIABLES DÉTERMINANTES POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

### L'impact de la localisation

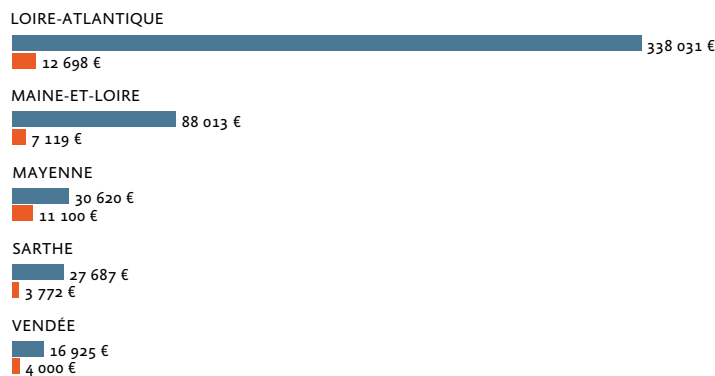
#### Répartition des répondants subventionnés par départements (en %)



- 24 % / LOIRE-ATLANTIQUE
- 29 % / MAINE-ET-LOIRE
- 12 % / MAYENNE
- 20 % / SARTHE
- 16 % / VENDEE

29% des répondants ayant déclaré percevoir des subventions sont issus du département du Maine-et-Loire.  
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

#### Montants moyens et médians des subventions attribuées aux structures par départements (en euros)



- MONTANT MOYEN
- MONTANT MÉDIAN

Une structure subventionnée sur deux en Vendée perçoit moins de 4 000€ de subventions, alors que la moyenne perçue est proche de 16 925€.

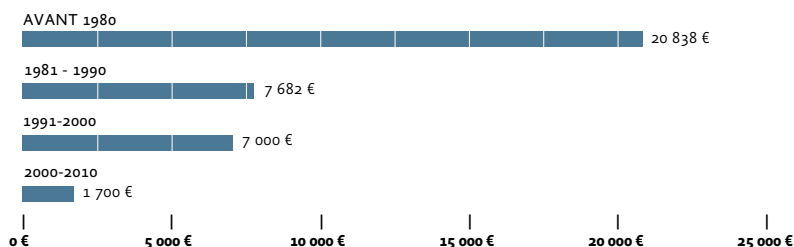
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

Le montant moyen des subventions varie considérablement d'un département à l'autre. Il est avant tout fonction de l'importance des établissements. Il est supérieur à 300 000 euros en Loire-Atlantique, et compris entre 16 000 euros et 90 000 euros dans les autres départements. Les différences entre les départements peuvent s'expliquer par les choix politiques et les dispositifs mis en place par les collectivités.

Au-delà des différences entre les départements, l'écart considérable entre les valeurs moyennes et les valeurs médianes témoignent aussi de l'émission des subventions perçues au sein de chaque département. Les montants médians sont 3 à 7 fois inférieurs aux montants moyens en Mayenne, en Sarthe et en Vendée. Le montant moyen des subventions perçues est près de 12 fois supérieur au montant médian en Maine-et-Loire et près de 27 fois supérieur au montant médian en Loire-Atlantique. Rappelons que la majorité des structures se partage moins de la moitié du volume des subventions.

## L'impact de l'ancienneté

### Montants médians des subventions perçues en fonction de l'ancienneté des structures (en euros)



Parmi les acteurs subventionnés, une structure sur deux créée avant 1980, touche plus de 20 838€ de subvention.

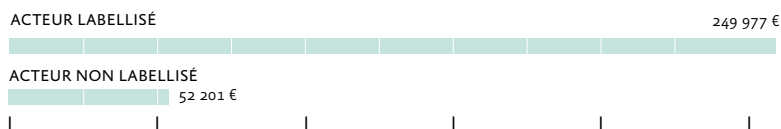
Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013

L'accès à la subvention semble dépendre de la relation suivante : plus une structure est ancienne, plus elle est reconnue (capital social et capital symbolique) et plus elle bénéficie d'un montant élevé de subventions. Une grande partie des structures de l'échantillon ont été créées au cours des années 2000. La mise en valeur des nouveaux patrimoines et la création de structures leur étant dédiées impliquent une réelle situation de concurrence dans l'obtention des moyens de conduire ces activités.

## L'impact de la labellisation

34% des acteurs subventionnés sont labellisés : ils cumulent 71% des subventions. 66% des acteurs subventionnés sont non labellisés : ils cumulent 29% des subventions. En moyenne, un acteur labellisé touche 5 fois plus de subventions qu'un acteur non labellisé. On retrouve en majorité parmi les acteurs labellisés les structures du secteur public.

### Montants moyens des subventions perçues selon l'attribution d'un label (en euros)



Parmi les acteurs subventionnés, les structures labellisées bénéficient en moyenne de 249 977€ de subventions contre 52 201€ pour les structures non labellisées.

Source : PCC Pays de la Loire – OPP Patrimoine 2013



## 4.3 LES AIDES INDIRECTES : D'AUTRES RESSOURCES POUR LES ACTEURS

Les données collectées sur les aides publiques indirectes (les dispositifs fiscaux) sont insuffisantes pour que nous puissions les exploiter. Aussi, des focus sont proposés dans cette partie pour évoquer les dispositifs de la Fondation du Patrimoine en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine vernaculaire, ainsi que le financement de l'entretien et de la restauration des Monuments Historiques privés.

### **LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE NON-PROTÉGÉ : CONTRIBUTION DE GERARD POMPIDOU, DELEGUE REGIONAL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE**

« La loi qui fixe la création de la Fondation du Patrimoine en 1996 s'appuie sur un constat : à côté des 45 000 monuments historiques classés ou inscrits en France, existent au moins 500 à 600 000 édifices non protégés. Ce patrimoine revêtant une vocation quasi-universelle<sup>68</sup>, constitue le champ d'intervention prioritaire de la Fondation du Patrimoine dès 1997. Deux missions sont ainsi définies :

- identifier le patrimoine de proximité en péril
- aider les propriétaires, qu'ils soient publics ou privés dans la mise en œuvre de leurs projets de sauvegarde et de valorisation.

Les dispositifs pour le financement de la restauration du patrimoine privé non-protégé :

L'attribution du label fiscal de la Fondation du Patrimoine aux propriétaires privés, leur permet de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion des travaux d'entretien et de réparation faits sur leurs biens. Ils doivent pour cela être détenteur d'un bien immobilier particulièrement représentatif du patrimoine local, visible de la voie publique, et non-protégé au titre des Monuments Historiques. Les travaux doivent être réalisés en conformité avec les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

En 2013, 1000 dossiers étaient suivis par la Fondation du Patrimoine en France. De 2000 à 2012, la délégation régionale des Pays de la Loire a attribué 1298 labels fiscaux.

Les dispositifs pour le financement de la restauration du patrimoine public non-protégé :

De 2012 à 2013, la Fondation du Patrimoine a soutenu 331 projets publics en Pays de la Loire. Il existe trois dispositifs d'aides pour les collectivités.

La souscription repose sur une convention entre une commune, une association et la délégation concernée de la Fondation du Patrimoine. Par cette convention, la Fondation du Patrimoine est habilitée à lever des fonds en faveur de la sauvegarde d'un édifice local. La souscription va permettre d'apporter une partie du financement nécessaire à la réalisation des travaux. En 2013, la Fondation du Patrimoine gère la levée de fonds pour plus de 1000 projets de sauvegarde, dont 124 en Pays de la Loire. Le succès de ces opérations de souscription repose sur la forte mobilisation de particuliers, attachés à « leur » territoire et à « leur » patrimoine. Ces souscriptions ont vocation à être abondées par deux canaux différents.

La disposition législative votée en 2012 concernant une fraction du produit des successions en déshérence permet à la Fondation du Patrimoine d'apporter son soutien à des projets publics.

L'auteur de l'amendement parlementaire à l'origine de cette affectation considérait que « l'Etat [était] en quelque sorte, institué par la loi, légataire universel des français sans héritiers connus, [...] ainsi, y aurait-il cohérence à consacrer au patrimoine, ce que l'état a reçu en héritage des français ».

Le mécénat d'entreprise permet à la Fondation du Patrimoine de soutenir les collectivités dans leurs travaux de rénovation.

Le montant des travaux soutenus de 2000 à 2013 en Pays de la Loire s'est élevé à 134,5 millions d'euros pour 1 773 réalisations. La mise en place de ces dispositifs d'aide a une incidence non négligeable sur le secteur du bâtiment, premier concerné par les travaux d'entretien et de restauration sur le patrimoine. D'une part, cela favorise la transmission des savoir-faire et le maintien de techniques traditionnelles.

D'autre part, cela correspondrait en Pays de la Loire à 4 037 emplois créés ou maintenus<sup>69</sup> depuis l'an 2000. »

**Gérard POMPIDOU**

Délégué régional de la Fondation du Patrimoine

68 - Patrimoine bâti, immobilier, mobilier, naturel, public, privé, rural, urbain non protégé.

69 - Sur la base des critères INSEE, on estime que 1 500 000 € de travaux créent ou maintiennent 45 emplois dans le secteur du bâtiment.

## **LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES MONUMENTS HISTORIQUES PRIVÉS : CONTRIBUTION DE JACQUES LE POMELLEC, DELEGUE REGIONAL DE LA DEMEURE HISTORIQUE**

« Le patrimoine représente un élément essentiel de l'identité et de la dynamique économique de notre pays. Les monuments historiques privés, répartis sur le territoire national et situés notamment dans les zones rurales, participent à la création du tissu social, au rayonnement et à l'attractivité des territoires<sup>70</sup>. La restauration des monuments historiques privés suppose un engagement collectif et une responsabilité partagée. Cette préservation n'est possible que dans le cadre d'un financement croisé impliquant non seulement les personnes physiques ou morales qui en ont la responsabilité en tant que propriétaires-gestionnaires, mais également l'État (sous la forme de dépenses budgétaire et fiscale), et les collectivités territoriales (article L.621-29-1 du Code du patrimoine). En terme de dépense budgétaire, et selon l'étude menée par la Demeure Historique<sup>71</sup> avec un budget de 380 millions d'euros consacrés par l'Etat en 2010 au patrimoine monumental, l'enveloppe versée aux monuments historiques privés a représenté seulement 5,7% en 2010, alors même que 50% du parc monumental français est détenu par des propriétaires privés.

Concernant les crédits des collectivités, cette même étude, actuellement en cours de réactualisation, confirment la tendance au désengagement des collectivités territoriales et notamment des Départements (34 d'entre eux ne versent aucune subvention en 2013 contre 27 en 2010). S'agissant des Régions, les chiffres paraissent stables avec seulement la moitié qui apporte un soutien aux monuments historiques privés.

Contrairement aux idées reçues, les monuments historiques sont compatibles avec l'objectif de maîtrise des dépenses publiques. En effet, plusieurs études mettent en lumière que les monuments historiques sont contributeurs nets pour la collectivité publique par le cercle économique et financier qu'ils génèrent<sup>72</sup>.

Dès lors, en application de ce principe de « responsabilité partagée », un équilibre doit être trouvé entre la collectivité publique et les propriétaires-gestionnaires par le maintien de cofinancements publics et celui d'un régime fiscal spécifique compensant des astreintes particulières (procédures de maîtrise d'ouvrage, coût des travaux, ...).

De plus, les monuments historiques privés constituent une filière économique et sociale dynamique à l'origine de retombées économiques directes et indirectes et regroupant des emplois diversifiés, spécialisés et non délocalisables :

- 500 000 emplois (directs, indirects et induits) pour la totalité de la filière patrimoine dont 91 000 dans les monuments privés<sup>73</sup>.
- selon l'étude menée par la DH en 2008 (5), 8,9 millions de visiteurs accueillis dans les 850 monuments historiques participants à cette étude (soit 62 % des monuments-adhérents de la Demeure Historique ouverts au public).

En outre, le mécénat apporte un soutien complémentaire non négligeable à la restauration des monuments historiques.

Depuis 30 ans, la Demeure Historique a récompensé plus de 310 monuments et parcs historiques privés en leur attribuant des prix portant sur des restaurations ou des animations dans des monuments historiques privés. Avec le concours de mécènes, c'est une dotation de 2,6 millions d'euros qui a ainsi été attribuée.

Par ailleurs, la Demeure Historique a reçu depuis 2008 l'agrément du ministère du Budget lui permettant de développer le mécénat affecté à la restauration et à la mise en valeur des monuments historiques privés (en numéraire, en compétence ou en nature). Ce dispositif vient compléter l'attribution de prix en favorisant le développement de mécénat de proximité, émanant de particuliers ou d'entreprises pour contribuer à la restauration du monument de leur choix. »

**Jacques LE POMELLEC**  
Délégué régional de La Demeure Historique

70 - (Cf. (1) étude « le rayonnement économique des monuments historiques privés, dimensions, enjeux, stratégies de Xavier Greffe 2011 réalisée pour la Demeure Historique).

71 - Étude Tournelle, Demeure Historique, 2011

72 - Étude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication - Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) - Mars 2009

73 - Étude sur l'impact économique des monuments historiques privés sur l'économie des territoires, Demeure Historique, 2008



## SYNTHÈSE

L'analyse des données financières des acteurs montre que le secteur du patrimoine est très fortement polarisé. La concentration des ressources et leur émiettement est très important. La majorité des structures, essentiellement des associations, fonctionne avec moins de 50 000 € de ressources annuelles. Le secteur public joue un rôle non négligeable : il pèse plus de la moitié des budgets cumulés des répondants et mobilise plus des  $\frac{3}{4}$  des subventions des répondants.

Outre l'importance de l'implantation géographique, deux critères semblent importants et garantissent aux acteurs un accès plus facile aux subventions et donc à la stabilité budgétaire : l'ancienneté et la labellisation.

Au sein du processus de patrimonialisation, les secteurs de la préservation et de la valorisation du patrimoine concentrent l'essentiel des ressources. La majeure partie des crédits financiers est détenue par des structures d'envergure qui sont en capacité d'exercer leurs activités sur l'ensemble du processus et par les structures spécialisées, intervenant pour leur expertise.

Bien que ce secteur puisse apparaître au premier abord comme très morcelé, il est important de noter la solidarité d'intérêt qui existe entre eux : de la recherche à la valorisation, en passant par la préservation et la restauration, c'est toute une chaîne de savoir-faire étroitement liés, indispensables pour contribuer à faire du patrimoine un gisement majeur de développement culturel et économique pour notre région.

# CONCLUSION

L'Observation participative et partagée, expérience inédite, dresse un état des lieux, qui ne peut être exhaustif, mais présente l'avantage de poser des éléments permettant d'élaborer une réflexion collective sur le secteur du patrimoine en région.

Sur les 971 structures actives identifiées en région Pays de la Loire en 2011, 261 ont participé à cette démarche. Ces dernières totalisent près de 145 millions d'euros de budget, emploient 971 salariés (720 équivalents temps plein), mobilisent 1748 bénévoles. Même si le taux de participation ne permet pas d'extrapoler ces éléments à l'ensemble des 971 structures identifiées comme actives en région, il n'en reste pas moins que ces chiffres sont éloquentes. Ils témoignent du dynamisme du secteur du patrimoine, tant d'un point de vue économique que culturel et social.

Elle aura permis de montrer la très grande diversité du secteur et sa densité, allant des structures associatives aux équipements publics d'envergure nationale, en passant par les propriétés privées et les entreprises qui mettent leurs compétences au service des projets des acteurs autant qu'elles contribuent à maintenir la transmission des savoir-faire en région. L'observation aura contribué à rendre visible les micro-structures du patrimoine, en rendant compte de leur nombre conséquent autant que de leur répartition quasi homogène sur le territoire régional. La vitalité du secteur du

patrimoine repose sur cette multitude d'acteurs et de projets qui le composent. Cette interdépendance des structures œuvrant dans le secteur du patrimoine, évoque également en creux, les enjeux liés au tourisme, et par conséquent ceux liés à l'attractivité et au développement des territoires.

L'étude confirme la place essentielle du secteur public dans le champ patrimonial. Les collectivités sont des acteurs du patrimoine de premier plan. Elles sont structurées, détiennent une grande partie des moyens humains (donc des compétences) et des budgets. Elles gèrent, au-delà de l'entretien de leur patrimoine, des sites de visite d'envergure, qui contribuent à structurer le territoire régional. Elles prennent en charge l'accompagnement et le soutien aux acteurs. Les politiques qu'elles conduisent façonnent le paysage régional du patrimoine. Alors que les conceptions traditionnelles du patrimoine dominant encore, comment accompagner les acteurs travaillant sur les nouveaux patrimoines ? Comment soutenir le développement des activités de ces acteurs ? La responsabilité politique des collectivités en matière de soutien au développement harmonieux du secteur semble aussi passer par l'accompagnement à la structuration des acteurs. Il incombe à ces derniers la responsabilité de s'organiser au-delà des « clivages traditionnels », pour œuvrer collectivement à l'organisation du secteur.

# FOCUS PAR DÉPARTEMENT

# 44 LOIRE-ATLANTIQUE

FOCUS PAR DEPARTEMENT - LES PRINCIPAUX CHIFFRES-CLÉS	LOIRE-ATLANTIQUE		PAYS DE LA LOIRE	
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIÉES (POPULATION-MÈRE)	235	(24%)	235	(100%)
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIÉES POUR 10 000 HABITANTS	1,8		2,7	
NOMBRE DE RÉPONDANTS	59	(23%)	261	(100%)
STRUCTURES CRÉÉES AVANT LES ANNÉES 2000 <i>(sur la base des données fournies par 204 répondants)</i>	34	(17%)	131	(64%)
STRUCTURES CRÉÉES DANS LES ANNÉES 2000 <i>(sur la base des données fournies par 204 répondants)</i>	21	(10%)	73	(36%)
BUDGETS CUMULÉS DES STRUCTURES OBSERVÉES <i>(part du volume budgétaire total – sur la base des données fournies par 205 répondants)</i>	49%		100%	
POURCENTAGE DE STRUCTURES AYANT RECOURS À L'EMPLOI SALARIÉ <i>(sur la base des données fournies par les 261 répondants)</i>	13%		100%	
NOMBRE D'EMPLOIS EN ETP (CDI et CDD)	333	(46%)	719	(100%)
EMPLOIS AIDÉS <i>(sur la base des données fournies par 50 répondants)</i>	26%		100%	
NOMBRE DE BÉNÉVOLES <i>(sur la base des données fournies par 77 répondants)</i>	24%		100%	
NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ENREGISTRÉES SUR LES SITES DE VISITES <i>(sur la base des données fournies par 94 répondants)</i>	31 454		18 730	
NOMBRE DE STRUCTURES ADHÉRANT À UN RÉSEAU OU UNE FEDERATION <i>(sur la base des données fournies par 252 répondants. 130 répondants ont indiqué adhérer à au moins un réseau)</i>	25	(19%)	130	(100%)

Les données communiquées ici ne valent que pour l'échantillon des structures qui ont bien voulu se prêter au jeu des questions et des réponses. Toutes les structures identifiées de la population-mère n'ayant pas souhaité participer à la démarche d'observation, il n'est pas possible d'extrapoler à partir des résultats obtenus.



FOCUS PAR DEPARTEMENT - LES PRINCIPAUX CHIFFRES-CLÉS	MAINE-ET-LOIRE		PAYS DE LA LOIRE	
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES (POPULATION-MÈRE)	270	(28%)	270	(100%)
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES POUR 10 000 HABITANTS	3,4		2,7	
NOMBRE DE RÉPONDANTS	82	(31%)	261	(100%)
STRUCTURES CRÉÉES AVANT LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)	45	(22%)	131	(64%)
STRUCTURES CRÉÉES DANS LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)	16	(8%)	73	(36%)
BUDGETS CUMULÉS DES STRUCTURES OBSERVÉES (part du volume budgétaire total – sur la base des données fournies par 205 répondants)	35%		100%	
POURCENTAGE DE STRUCTURES AYANT RECOURS À L'EMPLOI SALARIÉ (sur la base des données fournies par les 261 répondants)	19%		100%	
NOMBRE D'EMPLOIS EN ETP (CDI et CDD)	184	(26%)	719	(100%)
EMPLOIS AIDÉS (sur la base des données fournies par 50 répondants)	46%		100%	
NOMBRE DE BÉNÉVOLES (sur la base des données fournies par 77 répondants)	27%		100%	
NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ENREGISTRÉES SUR LES SITES DE VISITES (sur la base des données fournies par 94 répondants)	26 394		18 730	
NOMBRE DE STRUCTURES ADHÉRANT À UN RÉSEAU OU UNE FEDERATION (sur la base des données fournies par 252 répondants. 130 répondants ont indiqué adhérer à au moins un réseau)	44	(34%)	130	(100%)

Les données communiquées ici ne valent que pour l'échantillon des structures qui ont bien voulu se prêter au jeu des questions et des réponses. Toutes les structures identifiées de la population-mère n'ayant pas souhaité participer à la démarche d'observation, il n'est pas possible d'extrapoler à partir des résultats obtenus.

# 53 MAYENNE

FOCUS PAR DEPARTEMENT - LES PRINCIPAUX CHIFFRES-CLÉS	MAYENNE		PAYS DE LA LOIRE	
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES (POPULATION-MÈRE)	97	(10%)	97	(100%)
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES POUR 10 000 HABITANTS	3,1		2,7	
NOMBRE DE RÉPONDANTS	30	(12%)	261	(100%)
STRUCTURES CRÉÉES AVANT LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)	13	(6%)	131	(64%)
STRUCTURES CRÉÉES DANS LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)	9	(4%)	73	(36%)
BUDGETS CUMULÉS DES STRUCTURES OBSERVÉES (part du volume budgétaire total – sur la base des données fournies par 205 répondants)	7%		100%	
POURCENTAGE DE STRUCTURES AYANT RECOURS À L'EMPLOI SALARIÉ (sur la base des données fournies par les 261 répondants)	6%		100%	
NOMBRE D'EMPLOIS EN ETP (CDI et CDD)	73	(10%)	719	(100%)
EMPLOIS AIDÉS (sur la base des données fournies par 50 répondants)	8%		100%	
NOMBRE DE BÉNÉVOLES (sur la base des données fournies par 77 répondants)	7%		100%	
NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ENREGISTRÉES SUR LES SITES DE VISITES (sur la base des données fournies par 94 répondants)	10 150		18 730	
NOMBRE DE STRUCTURES ADHÉRANT À UN RÉSEAU OU UNE FEDERATION (sur la base des données fournies par 252 répondants. 130 répondants ont indiqué adhérer à au moins un réseau)	14	(11%)	130	(100%)

Les données communiquées ici ne valent que pour l'échantillon des structures qui ont bien voulu se prêter au jeu des questions et des réponses. Toutes les structures identifiées de la population-mère n'ayant pas souhaité participer à la démarche d'observation, il n'est pas possible d'extrapoler à partir des résultats obtenus.

FOCUS PAR DEPARTEMENT - LES PRINCIPAUX CHIFFRES-CLÉS	SARTHE		PAYS DE LA LOIRE	
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES (POPULATION-MÈRE)	196	(20%)	196	(100%)
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES POUR 10 000 HABITANTS	3,4		2,7	
NOMBRE DE RÉPONDANTS	48	(18%)	261	(100%)
<i>STRUCTURES CRÉÉES AVANT LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)</i>	17	(8%)	131	(64%)
<i>STRUCTURES CRÉÉES DANS LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)</i>	19	(9%)	73	(36%)
<i>BUDGETS CUMULÉS DES STRUCTURES OBSERVÉES (part du volume budgétaire total – sur la base des données fournies par 205 répondants)</i>	6%		100%	
<i>POURCENTAGE DE STRUCTURES AYANT RECOURS À L'EMPLOI SALARIÉ (sur la base des données fournies par les 261 répondants)</i>	8%		100%	
NOMBRE D'EMPLOIS EN ETP (CDI et CDD)	79	(11%)	719	(100%)
<i>EMPLOIS AIDÉS (sur la base des données fournies par 50 répondants)</i>	5%		100%	
<i>NOMBRE DE BÉNÉVOLES (sur la base des données fournies par 77 répondants)</i>	13%		100%	
<i>NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ENREGISTRÉES SUR LES SITES DE VISITES (sur la base des données fournies par 94 répondants)</i>	5 904		18 730	
<i>NOMBRE DE STRUCTURES ADHÉRANT À UN RÉSEAU OU UNE FEDERATION (sur la base des données fournies par 252 répondants. 130 répondants ont indiqué adhérer à au moins un réseau)</i>	24	(18%)	130	(100%)

Les données communiquées ici ne valent que pour l'échantillon des structures qui ont bien voulu se prêter au jeu des questions et des réponses. Toutes les structures identifiées de la population-mère n'ayant pas souhaité participer à la démarche d'observation, il n'est pas possible d'extrapoler à partir des résultats obtenus.

FOCUS PAR DEPARTEMENT - LES PRINCIPAUX CHIFFRES-CLÉS	VENDEE		PAYS DE LA LOIRE	
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES (POPULATION-MÈRE)	173	(18%)	173	(100%)
NOMBRE DE STRUCTURES IDENTIFIEES POUR 10 000 HABITANTS	2,7		2,7	
NOMBRE DE RÉPONDANTS	42	(16%)	261	(100%)
<i>STRUCTURES CRÉÉES AVANT LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)</i>	22	(11%)	131	(64%)
<i>STRUCTURES CRÉÉES DANS LES ANNÉES 2000 (sur la base des données fournies par 204 répondants)</i>	8	(4%)	73	(36%)
<i>BUDGETS CUMULÉS DES STRUCTURES OBSERVÉES (part du volume budgétaire total – sur la base des données fournies par 205 répondants)</i>	3%		100%	
<i>POURCENTAGE DE STRUCTURES AYANT RECOURS À L'EMPLOI SALARIÉ (sur la base des données fournies par les 261 répondants)</i>	10%		100%	
NOMBRE D'EMPLOIS EN ETP (CDI et CDD)	51	(7%)	719	(100%)
<i>EMPLOIS AIDÉS (sur la base des données fournies par 50 répondants)</i>	14%		100%	
<i>NOMBRE DE BÉNÉVOLES (sur la base des données fournies par 77 répondants)</i>	29%		100%	
<i>NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES ENREGISTRÉES SUR LES SITES DE VISITES (sur la base des données fournies par 94 répondants)</i>	4 305		18 730	
<i>NOMBRE DE STRUCTURES ADHÉRANT À UN RÉSEAU OU UNE FEDERATION (sur la base des données fournies par 252 répondants. 130 répondants ont indiqué adhérer à au moins un réseau)</i>	23	(18%)	130	(100%)

Les données communiquées ici ne valent que pour l'échantillon des structures qui ont bien voulu se prêter au jeu des questions et des réponses. Toutes les structures identifiées de la population-mère n'ayant pas souhaité participer à la démarche d'observation, il n'est pas possible d'extrapoler à partir des résultats obtenus.

# ANNEXES

---

## ***Annexe 1***

*Charte de l'observation participative et partagée* p. 69

---

## ***Annexe 2***

*Les modalités d'attribution des subventions aux acteurs  
du patrimoine en région* p. 71

---

## **PRÉAMBULE**

La Conférence régionale consultative de la culture a été mise en place le 15 octobre 2009 à l'initiative de la Région des Pays de la Loire. Elle rassemble des acteurs représentant les différents métiers du secteur culturel, des organisations professionnelles ou salariales, des associations partenaires du développement culturel (acteurs sociaux, comités d'entreprise...), et des collectivités (État, Région, Départements, Villes) du territoire régional. Organisée en commissions sectorielles (Arts plastiques, cinéma-audiovisuel, livre, patrimoine, spectacle vivant) et commissions transversales (Economie-emploi, Observation, Relations aux territoires et aux publics), la conférence a vocation à favoriser l'organisation des différentes filières culturelles en soutenant la coopération entre les acteurs. Elle a aussi vocation à engager une évaluation des actions publiques et un dialogue entre et avec les collectivités publiques pour tendre à la co-construction de politiques culturelles en région.

Les réflexions initiées dans le cadre de la commission transversale Observation, ont rapidement permis d'affirmer l'intérêt des membres sur les conditions de mise en oeuvre d'une observation dans le secteur culturel visant à identifier les acteurs et leurs actions sur le territoire régional. Le recueil dans un premier temps d'informations chiffrées, d'ordre socio-économique (situation administrative, emplois, budget...), permettra une analyse de chaque secteur, de ses enjeux structurels et de poser les bases d'une réflexion future sur l'évaluation.

La démarche d'Observation participative et partagée a recueilli l'adhésion des membres de la commission. Présentée par le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, cette méthode d'enquête a dans le secteur des musiques actuelles démontré son caractère innovant et pertinent tant en terme de contenu que de méthode.

Ce document vise à poser les principes de l'Observation participative et partagée et à proposer une méthodologie, en reconnaissant toutefois la nécessité d'une stratégie différenciée selon les différents secteurs de la culture étudiés : le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, les arts visuels, le patrimoine, le livre et la lecture, à définir par les acteurs. Adopté par les membres de la commission observation, il constituera une charte à laquelle se référeront les acteurs impliqués dans une démarche d'observation.

## **QU'EST-CE QUE L'OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE (OPP) ?**

L'observation Participative et Partagée (OPP) est une philosophie d'action qui repose sur l'implication et la participation des acteurs. Elle induit un équilibre des intérêts des participants à l'observation en donnant une priorité à celui qui génère l'information dans son usage. L'OPP associe l'ensemble des personnes et structures participant au processus d'observation en offrant les espaces et temps de contribution nécessaires à son élaboration.

L'OPP est un point d'appui pour identifier des évolutions ou tendances sur les activités étudiées et participer à la structuration des filières, au dialogue interprofessionnel et à la co-construction des politiques publiques. Mieux se connaître permet de mieux être reconnu et de mieux agir.

C'est la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) qui fournit un cadre à cette démarche. En rassemblant des représentations d'acteurs de chaque secteur en région, elle permet de disposer de médiateurs pour rencontrer et sensibiliser les acteurs sur le terrain.

### **Les objectifs généraux de l'Observation participative et partagée :**

- Consolider la coopération et la mise en réseau des acteurs d'un même secteur et entre les secteurs ;
- Acquérir une connaissance des données socio-économiques du secteur culturel ;
- Identifier des enjeux structurels au secteur culturel ;
- Accompagner la décision publique et l'évaluation grâce à la connaissance et à l'analyse ;
- Comparer et échanger avec d'autres secteurs d'activités ou d'autres territoires ;
- Favoriser le développement de l'observation en région et la prospective.

### **Les objectifs opérationnels :**

- Constitution d'une base de données pérenne et dynamique ;
- Collecte collective des données ;
- Utilisation directe des données par les acteurs contributeurs (facilité d'accès à l'outil) ;
- Mutualisation des données entre les secteurs culturels.

### **Les principes**

- Une démarche collective, ouverte, dynamique et partagée ;
- Une démarche inscrite dans le temps
- Responsabilisation et implication des acteurs ;
- Maîtrise des données et de leurs analyses par les acteurs ;
- Confidentialité des données

### **La méthode**

- Définition collective du périmètre de l'observation et des sources d'informations existantes ;
- Identification collective d'une structure porteuse ;
- Constitution d'un comité de suivi et identification des relais ;
- Adoption d'un tronc commun pour le recueil d'informations à partir de 4 grands chapitres communs à l'ensemble des secteurs : identité ; caractéristiques administratives, juridiques et sociales ; emploi ; budget ; Définition collective et ajout au tronc commun d'entrées spécifiques à un secteur ;
- Consolidation et suivi intersectoriel.

## **L'ANALYSE ET LA RESTITUTION DES DONNÉES**

Le principe de l'Observation participative et partagée (OPP) est d'associer les acteurs à toutes les étapes de l'observation, et pas uniquement à l'étape de transmission des données. Les données et leurs analyses feront l'objet d'une publication (papier et en ligne) qui sera envoyée en priorité aux acteurs qui auront participé à l'enquête.



## **ANNEXE : LA MISE EN ŒUVRE D'ÉTUDES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA CULTURE, DANS LE CADRE D'UNE OBSERVATION PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE**

### **Les outils :**

- Enquêtes en ligne sur des données socio-économiques des structures à partir d'un logiciel libre.
- Calendrier : Septembre 2011 à fin septembre 2012

### **Qui est à l'initiative des processus d'observation ?**

Les représentants de chaque commission sectorielle de la conférence régionale consultative de la culture (CRCC). Conformément aux principes de l'OPP exigeant d'associer les acteurs à toutes les étapes de l'observation, et pas uniquement à l'étape de transmission des données, une fois les données récoltées et mises en forme (moyennes, masses, graphiques, ratios etc.), les acteurs seront invités à une première restitution intermédiaire, lors de laquelle ils pourront faire remonter leurs impressions, analyses, et souhaits de problématiques ou de compléments d'analyse. Ce n'est qu'à l'issue de ce temps fort qu'un rendu définitif pourra être envisagé, après validation de l'ensemble des parties (acteurs, commission de la CRCC, Région des Pays de la Loire, Etat et institutions impliquées).

### **Qui est l'opérateur ?**

Il est impératif que soit identifiée collectivement une structure considérée comme ressource dans son secteur. Elle est indépendante, mais garante de la méthode scientifique et éthique de l'OPP. Elle est amenée à définir et arrêter la méthode en concertation avec le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, disposant de l'expérience des méthodes de l'OPP, afin de faciliter l'harmonisation des démarches et des outils.

### **Qui les finance ?**

La Région des Pays de la Loire, l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) et d'autres partenaires

### **Qui supervise l'ensemble ?**

La commission transversale Observation de la CRCC est garante de la cohésion de la démarche, de ses perspectives, de l'usage et de la valorisation des données consolidées aux secteurs culturels. Pour chaque secteur, un comité de suivi composé de membres volontaires, issu des commissions sectorielles de la CRCC, de représentants des services de la Région des Pays de la Loire, de l'Etat et des autres partenaires associés à la démarche. Son rôle est de suivre le déroulement de l'étude, la méthode et les principes éthiques de la démarche. Il est animé par la structure chargée de piloter l'observation.

### **Que vont devenir ces données ?**

Elles feront l'objet d'un traitement statistique anonyme globalisé (sous forme de moyennes, de masses globales, de répartition, de graphiques, etc). Elles auront vocation à être actualisées, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, seront susceptibles de nourrir des analyses sur l'activité et la situation notamment économique des filières culturelles en région.

### **À qui appartiennent-elles ?**

Elles restent la propriété des acteurs/contributeurs qui les ont produites. Elles pourront être consultées et supprimées à tout moment, sur simple demande de ceux qui les ont renseignées. Conformément à la loi informatique et liberté, les données et informations recueillies dans le cadre de l'Observation participative et partagée sont rendues anonymes. Il ne peut être fait mention nominativement de structures ou de personnes physiques. Les pouvoirs publics n'y auront pas accès de façon nominative, mais seulement sous forme de rendus statistiques, anonymes. En revanche, s'ils le souhaitent les acteurs pourront réutiliser leur questionnaire, et ainsi transmettre au Conseil régional les données renseignées pour leur propre demande de subvention.

### **Qui est garant de ces principes d'anonymat, de transparence, et de confidentialité ?**

La structure ressource qui mène l'étude s'engage à respecter les règles de la présente charte et de la méthode de l'OPP. Les données collectées et les fichiers créés font l'objet d'une déclaration à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté).

### **Renouvellement et mise à jour**

Afin d'assurer une pérennité à la démarche, à la mise à jour et à l'interprétation des données, les acteurs de la CRCC recommandent aux différents secteurs de lier la démarche d'observation à la structuration durable et collective de leur secteur.

# Annexe 2

## LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ACTEURS DU PATRIMOINE EN RÉGION

### DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DISPOSITIF DE SOUTIEN	BENEFICIAIRES	TYPE D'INTERVENTION	TYPE DE PATRIMOINE
Aide à la restauration du patrimoine de proximité	Communes de moins de 30 000 habitants, Associations, Établissements publics, Particuliers	PRESERVATION / VALORISATION - Restaurer et valoriser le patrimoine de proximité ; - Favoriser l'utilisation ou la réutilisation de lieux ou objets patrimoniaux à des fins d'animation; - Permettre la découverte ou l'accessibilité des éléments concernés aux publics	PATRIMOINE MATERIEL Edifices bâtis avec cas particuliers (moulins et autres éléments du patrimoine technique, maritime et fluvial, éléments mobiliers, orgues...)
Aide aux Petites Cités de Caractère (PCC)	Communes, Associations, Établissements publics, Propriétaires privés	PRESERVATION - Favoriser le développement culturel et touristique des PCC ; - Aider à la restauration du patrimoine bâti situé dans la ZPPAUP des PCC	PATRIMOINE MATERIEL Travaux concernant des parties visibles de l'espace public (façades, toitures, menuiseries extérieures, clôtures)
Aide à la restauration des Monuments Historiques et des objets mobiliers des Monuments Historiques	Communes, Associations, Établissements publics, Propriétaires privés	PRESERVATION / VALORISATION - Restaurer et valoriser le patrimoine mobilier protégé à l'Inventaire des Monuments Historiques	PATRIMOINE MATERIEL Objets classés ou inscrits
Aide à l'animation des sites patrimoniaux et des musées locaux	Structure publique ou associative propriétaire et/ou gestionnaire de musée ou site patrimonial ouvert au public.	VALORISATION - Soutenir la création d'événements et d'actions à destination des publics spécifiques (publics handicapés, étrangers, jeunes...): expositions temporaires, colloques, conférences, ateliers pédagogiques, supports de visite	PATRIMOINE MATERIEL et IMMATERIEL Sites patrimoniaux et musées locaux
Étude préalable, aménagement et équipement des sites patrimoniaux et des musées locaux	Communes, Intercommunalités, Établissements publics territoriaux, Associations	RECHERCHE ET VALORISATION - Soutenir la construction et la rénovation des musées - Encourager la conservation et la présentation des collections dans les musées et la valorisation du patrimoine à destination des publics dans les sites - Permettre l'équipement informatique (matériel et logiciel) adapté pour l'inventaire des collections et les études de la fréquentation - Permettre les études préalables	PATRIMOINE MATERIEL Sites patrimoniaux et musées locaux
Aide en faveur des interventions archéologiques	Communes et groupements de communes / associations	RECHERCHE / PRESERVATION / VALORISATION - Soutenir des opérations de sondages, de fouilles, d'études du bâti et des campagnes de prospection thématiques ou d'inventaire revêtant un intérêt dans le cadre des programmes patrimoniaux et culturels portés par le Conseil Général; - Favoriser les opérations de stabilisation, restauration et conservation du mobilier archéologique	PATRIMOINE MATERIEL Archéologie
Aide à la professionnalisation des sites patrimoniaux et des musées locaux	Communes, Intercommunalités, Établissements publics territoriaux, Associations	VALORISATION - Soutenir la structuration et la professionnalisation des musées et sites patrimoniaux ; - Favoriser les projets d'associations ou d'organismes en lien avec les orientations voulues par les politiques départementales en faveur de la valorisation du patrimoine	PATRIMOINE MATERIEL Sites patrimoniaux et musées locaux
Aide aux associations historiques et patrimoniales	Associations	RECHERCHE ET VALORISATION - Soutenir et accompagner la diffusion des connaissances historiques et patrimoniales en Loire-Atlantique y compris dans le domaine de culture scientifique et technique.	PATRIMOINE MATERIEL et IMMATERIEL Connaissances
Bourses d'études	Etudiants, chercheurs	RECHERCHE - Développer les études scientifiques sur le patrimoine de Loire-Atlantique et encourager la recherche	PATRIMOINE MATERIEL et IMMATERIEL Connaissances

## **DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

<b>DISPOSITIF DE SOUTIEN</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>TYPE D'INTERVENTION</b>	<b>TYPE DE PATRIMOINE</b>
Fonds d'aide architectural au patrimoine culturel non protégé	Propriétaires publics d'édifices culturels non protégés : Communes de moins de 9 000 habitants et groupement de communes si le projet se situe sur une commune de moins de 9 000 habitants*.	PRESERVATION Travaux de restauration	PATRIMOINE MATERIEL Édifices culturels
Aide à la réhabilitation de monuments historiques.	Communes et groupements de communes, organismes relevant du droit public, personnes privées et associations propriétaires de monuments historiques classés ou inscrits.	PRESERVATION Gros travaux de restauration	PATRIMOINE MATERIEL Monuments historiques classés ou inscrits
Objets mobiliers protégés	Communes et groupements de communes, les organismes relevant du droit public, les associations et personnes privées.	PRESERVATION Restauration des antiquités et objets d'art classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et qui nécessitent des travaux urgents.	PATRIMOINE MATERIEL Objets mobiliers
Musées conventionnés avec le Département	Communes et groupements de communes, associations dont les musées ne bénéficient pas de l'assistance d'une conservation reconnue par l'État.	PRESERVATION / VALORISATION Travaux de rénovation des zones réservées à l'accueil du public et aux collections, hors activités commerciales ; Installation de dispositifs assurant la sécurité et la conservation des collections. Équipement; Acquisition d'objets ; Restauration des collections Études de programmation ; Animation (expositions temporaires, activité culturelle, fabrication d'outils pédagogiques) ; Publications et vacations diverses ; Professionalisation : aide à l'emploi de personnel professionnel pour les musées conventionnés organisés en réseau ou contrôlés (sous conditions).	PATRIMOINE MATERIEL Musées
Autres musées conventionnés	Communes et groupements de communes, associations qui ont passé convention avec le Département pour la gestion de leur musée.	PRESERVATION / VALORISATION	PATRIMOINE MATERIEL Musées

## DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

DISPOSITIF DE SOUTIEN	BENEFICIAIRES	TYPE D'INTERVENTION	TYPE DE PATRIMOINE : PRECISER
Fonds d'aide architectural	Communes et groupements de communes propriétaires	PRESERVATION Restauration du patrimoine bâti non protégé présentant un intérêt architectural.	PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine rural non protégé (PRNP) : chapelles, fours (à chanvre ou à chaux), moulins, lavoirs, murs de clôture en moellons, pigeonniers... Autres bâtiments non protégés mais présentant un intérêt architectural ou situés dans le périmètre du centre ancien protégé des communes petites cités de caractère.
Objets mobiliers classés	Communes et groupements de communes propriétaires	PRESERVATION Restauration d'objets mobiliers classés.	PATRIMOINE MATERIEL OBJETS INSCRITS au préalable au programme annuel de restauration des objets mobiliers financé par l'État
Restauration de monuments historiques inscrits	Communes et groupements de communes propriétaires	PRESERVATION Restauration de monuments historiques inscrits.	PATRIMOINE MATERIEL Monuments inscrits au préalable au programme annuel de restauration des monuments historiques financé par l'État.
Détection et restauration des peintures murales dans les églises non protégées	Communes	PRESERVATION Détection et restauration de peintures murales dans les églises non protégées.	PATRIMOINE MATERIEL Peintures murales
Restauration des Monuments historiques classés	Communes et groupements de communes propriétaires	PRESERVATION Restauration de monuments historiques classés.	PATRIMOINE MATERIEL Monuments inscrits au préalable au programme annuel de restauration des monuments historiques financé par l'État.
Restauration des églises en milieu rural	Communes de moins de 4 000 habitants	PRESERVATION Restauration des édifices religieux non protégés.	PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine religieux
Objets mobiliers inscrits	Communes et groupements de communes propriétaires	PRESERVATION Restauration d'objets mobiliers inscrits.	PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine mobilier
Aide aux associations du patrimoine	Associations	VALORISATION Aide au fonctionnement ou sur projet culturel.	PATRIMOINE MATERIEL / IMMATERIEL

## DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

<b>DISPOSITIF DE SOUTIEN</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>TYPE D'INTERVENTION</b>	<b>TYPE DE PATRIMOINE</b>
Programme départemental de conservation des monuments historiques	Communes, associations ou particuliers propriétaires d'édifices classés, inscrits ou situés dans un site classé ou abords de paysages	PRESERVATION	PATRIMOINE MATERIEL Monuments Historiques protégés
Programme départemental de sauvegarde des édifices culturels non protégés	Communes	PRESERVATION Restauration des édifices non protégés	PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine religieux
Programme départemental de sauvegarde du patrimoine rural non protégé	Propriétaires privés dans des communes de moins de 2 000 habitants. - propriétaires publics dans les communes de moins de 2 000 habitants. - des mesures dérogatoires peuvent être accordées aux communes n'excédant pas 3 000 habitants dans les cas suivants : - chef lieu de canton - commune dotée d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (z.p.a.u.p.) approuvée (opérations à l'intérieur du périmètre)	PRESERVATION Restauration du patrimoine rural non protégé	PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine rural
Aide aux objets mobiliers	Communes membres d'une Communauté de communes	PRESERVATION Restauration	PATRIMOINE MATERIEL Objets mobiliers protégés ou non
Sites touristiques ruraux, culturels et patrimoine	Communes, Communautés de communes	VALORISATION Valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel. Le patrimoine peut être architectural (châteaux, sites urbains de caractère, architecture industrielle...) ou paysager (jardins thématiques, sites naturels de caractère, forêts, plans d'eau...)	PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine bâti et paysager
Aide à la création contemporaine dans le patrimoine	Communes membres d'une Communauté de communes	VALORISATION Soutien à la création artistique contemporaine (commande artistique ou travaux) dans le cadre de projet de restauration du patrimoine protégé ou non protégé au titre des Monuments Historiques	PATRIMOINE MATERIEL

**DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**

<b>DISPOSITIF DE SOUTIEN</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>TYPE D'INTERVENTION</b>	<b>TYPE DE PATRIMOINE</b>
Restauration du Patrimoine Immobilier Protégé	Communes et groupements de collectivités territoriales; particuliers; sociétés civiles immobilières, sociétés civiles foncières, associations propriétaires ou mandatées par le propriétaire	PRESERVATION Restauration des Monuments Historiques classés et/ou inscrits	PATRIMOINE MATERIEL Edifices
Restauration du Patrimoine Immobilier Non Protégé	Communes de moins de 13 000 habitants, et groupements de collectivités territoriales si le projet se situe sur une commune de moins de 13 000 habitants; particuliers; sociétés civiles immobilières, sociétés civiles foncières, associations propriétaires ou mandatées par le propriétaire	PRESERVATION Préservation et sauvegarde des édifices et parcs et jardins	PATRIMOINE MATERIEL Edifices ruraux et religieux Parcs et jardins
Restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire	Communes, groupements de collectivités territoriales, établissements publics; Particuliers, associations loi 1901; sociétés civiles immobilières, sociétés civiles foncières, associations propriétaires ou mandatées par le propriétaire	PRESERVATION Restauration et mise en valeur d'objets mobiliers, décoratifs et funéraires	PATRIMOINE MATERIEL Objets
Restauration et construction des orgues à tuyaux	Communes et groupements de collectivités territoriales et établissements publics; Particuliers, associations loi 190; sociétés civiles immobilières, sociétés civiles foncières, associations propriétaires ou mandatées par le propriétaire	PRESERVATION	PATRIMOINE MATERIEL Orgues
Restauration des archives municipales	Communes de moins de 5000 habitants	PRESERVATION Restauration et reliure des archives communales des origines à 1952	PATRIMOINE MATERIEL Archives

## DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

DISPOSITIF DE SOUTIEN	BENEFICIAIRES
Interventions en faveur de la recherche et la mise en valeur du patrimoine archeologique	Communes et leurs groupements, départements, associations (hors établissements publics de l'Etat)
Centres Anciens Protégés : immeubles appartenant à des propriétaires privés dans les centres anciens protégés	Dans les communes dotées d'un secteur sauvegardé. ou dans les communes labellisées ou labellisables Petite Cité de Caractère par l'association régionale des Petites Cités de Caractère couverte par une AVAP/ZPPAUP approuvée par l'Etat. ou dans les communes Ville d'Art et d'Histoire ou appartenant à un pays d'Art et d'Histoire et ayant une AVAP/ZPPAUP approuvée par l'Etat. ***** - Personnes physiques propriétaires ou membres d'une copropriété et pour les secteurs sauvegardés uniquement, occupant à titre principal l'immeuble restauré. - Personne morale de droit privé (syndics de copropriété, fondations, offices d'HLM, associations - hors Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) et Associations Syndicales Libres (ASL) -).
Equipements culturels patrimoniaux	Associations et exceptionnellement collectivités territoriales (insularité, petites communes, secteurs à revitaliser..)
Fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM)	Personnes morales propriétaires de collections bénéficiant de l'appellation « musée de France », au titre de la loi 2002-5 du 4 janvier 2002 codifiée au Code du patrimoine et disposant d'un encadrement scientifique.
Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR)	Personnes morales (collectivités locales ou leurs groupements, associations) propriétaires : - de collections bénéficiant de l'appellation « musée de France », au titre de la loi 2002-5 du 4 janvier 2002 codifiée au Code du patrimoine et disposant d'un encadrement scientifique, - de bibliothèques municipales.
Mise en valeur du patrimoine	Associations et collectivités territoriales
Monuments Historiques	Les communes et leurs groupements, les départements, les offices d'HLM, les syndics de copropriété, les particuliers sous réserve que l'édifice ou le site soit la résidence principale, les associations (hors Associations Foncières Urbaines Libres - AFUL et Associations Syndicales Libres), les fondations détenant le droit de propriété et les Sociétés Civiles Immobilières supports de patrimoine familial immobilier sans activité de location ou avec une activité de location accessoire et sous réserve que l'édifice ou le site soit la résidence principale de l'actionnaire majoritaire de la SCI
Patrimoine fluvial et maritime, patrimoine industriel, parcs et jardins, peintures murales	Communes et leurs groupements, départements, particuliers sous réserve que l'édifice ou le site soit la résidence principale du bénéficiaire (hors bateaux), associations - AFUL et Associations Syndicales Libres - Sociétés Civiles Immobilières supports de patrimoine familial immobilier sans activité de location ou avec une activité de location accessoire et sous réserve que l'édifice ou le site soit la résidence principale de l'actionnaire majoritaire de la SCI
Petites Cités de Caractère : aménagements urbains	Communes disposant d'une ZPPAUP/AVAP et incluses dans le réseau des PCC
ZPPAUP/AVAP	Communes de moins de 3 000 habitants



TYPE D'INTERVENTION	TYPE DE PATRIMOINE
<p>RECHERCHE / VALORISATION Fouilles et mise en valeur de fouilles</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Archéologique</p>
<p>PRESERVATION Restauration des façades visibles ou non, toitures et murs de clôture des immeubles situés à l'intérieur des périmètres des centres sélectionnés, validés par la Région et accessibles au moins ponctuellement, à l'exclusion des travaux de simple entretien.</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine bati situé dans un secteur sauvegardé ou homologué</p>
<p>VALORISATION Intervention concernant les équipements culturels patrimoniaux, notamment les centres de ressources du patrimoine et les Centres d'Interprétation Architecturale du Patrimoine (CIAP), en participant au financement des investissements de ces établissements. Réalisation de travaux de restauration et d'aménagements des équipements culturels patrimoniaux structurants et innovants en matière de développement durable, de démarche éducative et d'accueil du public.</p>	<p>DIVERS Sites de visite</p>
<p>VALORISATION Acquisition d'œuvres d'art ou d'objets de collection majeurs et significatifs</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine mobilier</p>
<p>PRESERVATION : - mener des études sur l'état des collections et leurs conditions de conservation -prendre des mesures en matière de conservation et de restauration des œuvres.</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine mobilier</p>
<p>VALORISATION : Valorisation du patrimoine au travers de manifestations permettant de sensibiliser et d'éduquer un large public, notamment les jeunes, à ses enjeux, problématiques et réalités du patrimoine. La Région intervient sur les manifestations (expositions, animations patrimoniales...) d'envergure régionale mettant en valeur spécifiquement un lieu ou un objet du patrimoine régional (matériel et/ou immatériel).</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL / IMMATERIEL</p>
<p>PRESERVATION Restauration et valorisation du patrimoine protégé</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine immobilier (mobilier sous certaines conditions)</p>
<p>PRESERVATION ET VALORISATION Conservation, restauration et mise en valeur du patrimoine fluvial et maritime, du patrimoine industriel, des parcs et jardins, des peintures murales, protégés ou non au titre des monuments historiques</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL (mobilier et immobilier) / PATRIMOINE IMMATERIEL</p>
<p>PRESERVATION ET VALORISATION Aménagements urbains</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Patrimoine bati et aménagements</p>
<p>PRESERVATION Définition d'un périmètre de protection : aide pour l'étude</p>	<p>PATRIMOINE MATERIEL Périmètre de protection</p>

## DISPOSITIFS DE SOUTIEN DE LA DRAC

<b>DISPOSITIF DE SOUTIEN</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>TYPE D'INTERVENTION</b>	<b>TYPE DE PATRIMOINE</b>
Recherche archéologique	Associations, sociétés privées	RECHERCHE/PRESERVATION/ VALORISATION Fouilles, prospections thématiques, projets de recherche, sondages, inventaire, colloque, publications	PATRIMOINE MATERIEL Archéologie
Promotion du patrimoine monumental	Associations	VALORISATION Animation / Sensibilisation	PATRIMOINE MATERIEL Immobilier / mobilier / Orgues
Secteurs sauvegardés	Associations, personnes physiques, collectivités territoriales, sociétés privées	PRESERVATION Travaux de réhabilitation	PATRIMOINE MATERIEL Immobilier
Villes et Pays d'Art et d'Histoire	Villes et pays d'art et d'histoire	VALORISATION Aide au fonctionnement et à l'investissement	PATRIMOINE MATERIEL / IMMATERIEL
Etudes et travaux sur les monuments historiques	Associations, personnes physiques, collectivités territoriales, sociétés privées, établissements publics, gip/gie	PRESERVATION Aide au financement d'études, de travaux d'entretien, de réparation et de restauration sur immeubles, objets mobilier et orgues protégés au titre des monuments historiques et n'appartenant pas à l'État	PATRIMOINE MATERIEL Immobilier / mobilier / Orgues
Aide à l'enrichissement des collections des Musées de France (FRAM)	Musées de France	PRESERVATION / VALORISATION	PATRIMOINE MATERIEL Musées
Aide à la restauration et à la conservation preventive des collections des Musées de France (FRAR)	Musées de France	PRESERVATION Restauration et conservation des collections	PATRIMOINE MATERIEL Musées
Label "expositions d'intérêt national" - Musées de France	Musées de France	VALORISATION Ce label a été créé en 1999 en direction des musées territoriaux afin de permettre l'organisation d'expositions majeures tant par leur intérêt scientifique que par le caractère innovant de la politique culturelle et éducative proposée.	PATRIMOINE MATERIEL/ IMMATERIEL Musées
Aide aux projets de développement des Musées de France	Musées de France	VALORISATION soutien aux musées qui répondent ou s'engagent à répondre aux obligations liées à l'appellation musée de France (code du patrimoine)	PATRIMOINE MATERIEL Musées



# LEXIQUE

**Code du patrimoine :** Le Code du Patrimoine regroupe les dispositions de droit français concernant le patrimoine et certains services culturels. Formé à partir de textes déjà existants, il présente l'avantage d'inventorier et de rendre accessible l'ensemble des textes auparavant dispersés. L'article L1 donne une définition très large du patrimoine, puisqu'il « s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ». Le Code du Patrimoine est divisé en sept livres thématiques : Dispositions communes, Archives, Bibliothèques, Musées, Archéologie, Monuments Historiques et Dispositions relatives à l'Outre-Mer. Il a été très récemment modifié.

**Extrapolation :** L'extrapolation est le principe par lequel on estime que les résultats d'une enquête effectuée sur un échantillon peuvent être généralisés à la population étudiée dans son ensemble. La fiabilité de la démarche d'extrapolation repose entre autres, sur la représentativité de l'échantillon retenu.

**Échantillon :** Sous-ensemble d'une population statistique à partir duquel on cherche à obtenir des résultats généralisables à la population de référence (population-mère)

**Moyenne :** La moyenne est l'indicateur le plus simple pour résumer l'information fournie par un ensemble de données statistiques : elle est égale à la somme de ces données divisée par leur nombre. (définition de l'INSEE)

**Médiane :** Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés. (Définition de l'INSEE)

**Population-mère :** La population-mère est constituée de la population référence sur laquelle porte l'étude.

# BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

## **OUVRAGES**

**BENHAMOU**  
Françoise, **THESMAR**  
David, Valoriser le  
patrimoine culturel  
de la France, *La*  
*documentation française,*  
« Conseil d'analyse  
économique », 2011.

**BERA** Mathieu,  
**LAMY** Yvon, Sociologie  
de la culture, Paris,  
Armand Colin, coll.  
*Cursus*, 2003

**CHOAY** Françoise,  
L'allégorie du patrimoine,  
Paris, Editions du Seuil,  
1992

**CHOUGNET** Jean-  
François, L'effort public  
pour la culture, in  
**PORRIER PHILIPPE** (dir),  
Politiques et pratiques  
de la culture,  
*La documentation*  
*Française*, 2010

**DI MEO** Guy,  
Processus de  
patrimonialisation  
et construction des  
territoires, Actes du  
colloque « Patrimoine et  
industrie en Poitou-  
Charentes : connaître  
pour valoriser », 12-14  
octobre, Poitiers-  
Châtellerault,  
[http://halshs.  
archives-ouvertes.fr/  
halshs-00281934/en/](http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/en/),  
19 p., 2007

**HARTOG** François,  
Régimes d'historicité.  
Présentisme et  
expériences du temps,  
Paris, Editions  
du seuil, 2003

**HEINICH** Nathalie,  
La fabrique du  
patrimoine, Paris, Edition  
de la Maison des sciences  
de l'homme, 2009

**GREFFE** Xavier,  
La valorisation  
économique du  
patrimoine, Paris,  
La documentation  
Française, coll.  
« Questions de culture »,  
2003.

**KHAZNADAR** Chérif  
(dir), Le patrimoine, oui,  
mais quel patrimoine ?,  
*Actes Sud, coll. « Babel »*,  
2012

**MINISTERE DE LA**  
**CULTURE ET DE LA**  
**COMMUNICATION,**  
**DEPS**, Chiffres clés  
2012, Statistiques  
de la Culture,  
*La documentation*  
*française*, 2012.

**MINISTERE DE LA**  
**CULTURE ET DE LA**  
**COMMUNICATION,**  
DAPA et Agence  
Régionale du Patrimoine  
PACA, Etude nationale  
des retombées  
économiques et sociales  
du patrimoine, 2009

**MINISTERE DE LA**  
**CULTURE ET DE LA**  
**COMMUNICATION,**  
**Direction générale**  
des patrimoines,  
Département de la  
politique des publics,  
Patrimostat, 2011

**MORICE** Jean-René,  
**SAUPIN** Guy, **VIVIER**  
Nadine (Dir.),  
Les nouveaux  
patrimoines en Pays  
de la Loire, *Presses*  
*Universitaires de Rennes*,  
2013

**MOULINIER** Pierre,  
Notice 6 Le Patrimoine,  
in Politiques et pratiques  
de la culture,  
*La documentation*  
*Française*, 2010.

**SAEZ** Guy, Institutions  
et vie culturelles, 2<sup>e</sup>  
édition, *La documentation*  
*française, coll. Notices*,  
2007

**SAEZ** Guy, **GLEVAREC**  
Hervé, Le patrimoine  
saisi par les Associations,  
Paris, *La Documentation*  
*française*, 2002

**VECCO** Marilena,  
Economie du patrimoine  
monumental, *Economica*,  
coll. *Economie*, Paris, 2007

## **SITES INTERNET**

[www.patrimoine.  
paysdelaloire.fr](http://www.patrimoine.paysdelaloire.fr)

[www.architectes-  
du-patrimoine.org](http://www.architectes-du-patrimoine.org)

[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

[www.cg49.fr](http://www.cg49.fr)

[www.cg72.fr](http://www.cg72.fr)

[www.  
culturecommunication.  
gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.  
journeesdesmetiersdart.  
com](http://www.journeesdesmetiersdart.com)

[www.  
journeesdupatrimoine.  
culture.fr](http://www.journeesdupatrimoine.culture.fr)

[www.loire-atlantique.fr](http://www.loire-atlantique.fr)

[www.lamayenne.fr/](http://www.lamayenne.fr/)

[www.parcsetjardins.fr](http://www.parcsetjardins.fr)

[www.patrimoine-  
environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)

[www.paysdelaloire-  
metiersdart.com](http://www.paysdelaloire-metiersdart.com)

[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)

[www.vendee.fr](http://www.vendee.fr)

[www.vmfpatrimoine.org](http://www.vmfpatrimoine.org)

[www.vpah.culture.fr](http://www.vpah.culture.fr)

---

## REMERCIEMENTS

L'association régionale des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire et les chargées de mission remercient chaleureusement pour leur contribution à cette étude:

*Chacun des 261 répondants, pour avoir consacré de leur temps au remplissage des questionnaires*

*Les membres du comité de suivi, pour leur mobilisation tout au long de l'enquête  
Jean-Pierre Bertrand et Philippe Boisseleau (Association Ethnodoc ; Le Perrier)*

*Laurent Blohorn (Association régionale des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire ; Foussais-Payré)*

*Aude Bruneau et Claire Hannecart (Le Pôle régional pour la coopération des acteurs des musiques actuelles en Pays de la Loire ; Nantes)*

*Christophe Delaunay (Mission « Pays de la Loire - Métiers d'Art » ; Saint-Florent-Le-Vieil)*

*Alain Doaré (Association La cale 2 l'île ; Nantes)*

*Pascale Krieger et Françoise Mousset-Pinard  
(Service Patrimoine – Région des Pays de la Loire)*

*Jacques Le Pomellec (Délégation régionale de l'association  
La Demeure Historique ; Nantes)*

*Frank Miot (Service Patrimoine et Ville d'Art et d'Histoire du Mans)*

*Jean-René Morice (Esthua-ITBS ; Université d'Angers)*

Les personnes et les structures ayant contribué à la mise en œuvre et à la réalisation de l'observation :

*Hyacinthe Chataigné (La FEDELIMA / Ufisc) pour son assistance technique ;*

*Emmanuel Bioteau et Sigrid Griffon (Laboratoire ESO-Angers ; Université d'Angers) pour la réalisation des cartes ;*

*Françoise Fillon (DRAC Pays de la Loire) pour la recherche de données cadre ;*

*Gérard Pompidou (Délégation régionale de la Fondation du Patrimoine) pour sa contribution.*

*Les équipes des lieux ayant accueilli les réunions de présentation et de restitution :*

*Le Centre Allonnais de Prospection et de Recherche Archéologiques ; Allonnes*

*Le Conseil Général de Loire-Atlantique et la Maison du jardinier du Parc de la Garenne Lemot ; Clisson*

*UITBS, IMIS-ESTHUA, Angers*

*La Maison de la Mer Daniel Gillard ; Nantes*

*Le service Ville d'Art et d'Histoire et le Carré Plantagenet ; Le Mans*

*La ville de Mouchamps*

*La ville de Parné sur Roc*

*Les chargées de mission des observations participatives et partagées pour leur soutien et leurs conseils avisés :*

*Virginie Lardière (Observation participative et partagée du cinéma et de l'audiovisuel), Karen Plard (Observation participative et partagée du livre) et Charlène Skornik (Observation participative et partagée des arts visuels).*

*Les personnes et les services nous ayant accueillis dans leurs bureaux :*

*Laurence Lépicié (Université d'Angers) et le service Patrimoine de la Région des Pays de la Loire*

*Et toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce rapport*

---

La maquette de ce document a été conçue  
par l'atelier de création graphique  
et typographique la Casse. [www.la-casse.fr](http://www.la-casse.fr)

La mise en page a été réalisée par l'agence  
de communication digitale et print Le Square D.  
[www.lesquared.fr](http://www.lesquared.fr)

Ce document a été composé en Absara,  
dessiné par X. Duprés.



l'esprit grand ouvert



Région

**PAYS DE LA LOIRE**

Conférence régionale  
consultative de la **culture**

